

**DYNAMIQUES DE DIFFUSION  
DES TECHNOLOGIES  
DE LA COMMUNICATION  
EN AFRIQUE.**

**LE CAS DU BÉNIN,  
DE L'INDÉPENDANCE  
À LA REPUBLIQUE POPULAIRE.**

*Andrea Bardelli Danieli*

*2001*

Pour contacter l'auteur :

Andrea Bardelli Danieli  
Institute for Development Policy and Management (IDPM)  
School of Environment and Development  
University of Manchester  
Oxford Road  
Manchester  
M13 9PL  
United Kingdom

e-mail : [abd@manchester.ac.uk](mailto:abd@manchester.ac.uk)  
tel : +44(0)161-2752815  
fax : +44(0)161-2738829

<http://www.manchester.ac.uk/idpm>



## Remerciements

Cette recherche a été réalisée grâce à l'aide et au soutien de plusieurs personnes et organismes, que l'auteur désire ici remercier :

Abdoulaye, Karim Addam et sa famille, Timothée Adjgbe (DECT-OPT), Pierre Agbomemewa et Madame (Ass. MEWA), Sabirou Alpha, François Ametonou (CDI-MECCAG-PDPE), le staff des Archives Nationales du Bénin (Porto-Novo), la Banque de l'État du Canton Tessin, Nadia Bergami (Markuno), Rut Bertossa, Barthélemy Bewa (MECCAG-PDPE), René Bewa (OPT), Eugène Biao (CDSI), Clément Boco (OPT), Francesco Bolliger, Stefano Bolliger, Silvia Carton (Communauté de Travail Lugano), Désiré, Pierre Dandjinou (SNDP-Bénin), ma famille, le prof. Pascal Gandaho (UNB), Francis Gbehougbo (OPT), Prof. Anna Maria Gentili (Univ. Bologne), Tania Ghezzi, Dr. Marco Giovagnoli (Univ. Bologne), Lambert Goudalo (MECCAG-PDPE), Sonia Houneoude (JPN Porto-Novo), Bruno Jaffré (CSD-PTT), Espérance Kama, Marco Leisinger, Ken Lohento et le staff de ORIDEV, Claudia Manna, Fabio Merone, Marco Molinari, Kamilou Moussa et sa famille, Araldo Ravetta, la RTSI-Radiotélévision de la Suisse Italienne, Prof. Giuseppe Richeri (USI-Lugano), Prof. Valerio Romitelli (Univ. Bologne), Prof. Ulrich Saxer, Léonce Sessou (Centre Songhai), Lavinia Sommaruga Bodeo (Communauté de Travail Lugano), Bruno Stoeckli, Prof. Irma Taddia (Univ. Bologne), Jean Tchougbe (UNB), Albert Tevoédjré, Simona Valsangiacomo (Ass. MEWA), Zakary et les autorités et les citoyens béninois, qui m'ont accueilli avec grande hospitalité et disponibilité.



## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>1. MOTIVATION DE LA RECHERCHE ET OBSERVATIONS MÉTHODOLOGIQUES.....</b>	<b>9</b>
1.1 LE POURQUOI D'UNE HISTOIRE .....	9
1.2 LA QUALITÉ DE L'HISTOIRE .....	11
1.3 INSTRUMENTS POUR UNE HISTOIRE.....	15
1.3.1 "Révélateurs" et aspects techniques.....	15
1.3.2 Apports théoriques .....	16
1.3.3 Sources orales.....	18
<b>2. LE BÉNIN.....</b>	<b>20</b>
2.1 AVANT L'INDÉPENDANCE .....	22
2.1.1 Le Royaume du Dahomey.....	22
2.1.3 La domination française .....	23
2.2 LA RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY (1958-1972).....	25
2.3 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN (1972-1989).....	28
2.3.1 1972-1982: Instauration et consolidation d'un régime voué au développement autocentré.....	29
2.3.2 1982-1989: Crise et fin d'un modèle.....	34
2.4 1990, ANNÉE DE LA TRANSITION À LA DÉMOCRATIE.....	37
2.5 PRÉCISION DE LA PERSPECTIVE DE RECHERCHE.....	40
2.5.1 Expansion et contraction de l'État.....	40
2.5.2 Les particularités de la phase d'expansion.....	43
<b>3. LE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS.....</b>	<b>46</b>
3.1 L'HÉRITAGE DES COLONIES .....	47
3.1.1 Les premiers réseaux .....	47
3.1.2 Médias de masse .....	49
3.2 LES MÉDIAS APRÈS L'INDÉPENDANCE.....	54
3.2.1 Les politiques des médias de la République du Dahomey.....	54
3.2.2 Infrastructures de communication .....	64
3.2.3 Bilan.....	68
3.3 LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE.....	72
3.3.1 La politique des médias du Bénin révolutionnaire.....	72
3.3.2 La transformation de la radiophonie .....	78
3.3.3 L'introduction de la télévision .....	82
3.3.4 Le développement des télécommunications.....	89
3.3.5 La presse écrite et l'alphabétisation des masses.....	94
3.3.6 Bilan.....	102
<b>4. CONCLUSIONS.....</b>	<b>109</b>
4.1 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT HÉTÉRONOME .....	109
4.1.1 Effets coloniaux.....	109
4.1.2 Le rôle de la coopération.....	110
4.2. LES DIFFICULTÉS D'UNE PLANIFICATION .....	115
4.3 PROPOSITIONS DE RECHERCHE.....	118
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>121</b>



## Introduction

Ce travail se propose d'analyser les dynamiques historiques d'introduction et de diffusion des technologies de communication dans un pays africain — le Bénin — au cours des trente premières années de son histoire républicaine (1960-1990). On examinera notamment le rôle joué dans ce cadre d'une part par l'État béninois et d'autre part par différents acteurs d'origine externe à la nation, dans une période marquée par l'expansion progressive de l'appareil d'État ainsi que par l'alternance dans le pays d'une série de régimes de caractère fondamentalement autoritaire, basés sur le pouvoir militaire et sur un programme de contrôle assez rigide des moyens de communication et de leur développement.

Nous nous proposons de démontrer que dans cette période, malgré l'exigence souvent manifestée par l'État de pouvoir contrôler et diriger de façon précise le développement de ses moyens de communication, un modèle de diffusion des médias essentiellement *hétéronome* s'est affirmé au Bénin; au sein de ce modèle, des gouvernements étrangers et des institutions de coopération internationale ont assumé un rôle de premier plan, tandis que l'État s'est distingué quant à capacité de planification et d'initiative relativement limitée, tout en se trouvant, comme mentionné, en phase de grande expansion. Cela vaut, on le verra, soit pour le développement des infrastructures techniques que pour la formulation et la mise en place, de la part des différents gouvernements qui se sont succédés dans le pays entre 1960 et 1990, de politiques spécifiques des médias: dans ces trente premières années d'histoire républicaine sont rares en effet les projets de construction et d'actualisation des infrastructures des communications nationales n'ayant pas tiré leur élan, d'une façon ou d'une autre, de l'intervention de la coopération étrangère, ainsi que rares sont également les moments où le gouvernement formule et réalise avec succès des politiques médiales conçues de façon autonome et adéquate aux exigences de la nation. Dans la période suivant immédiatement l'indépendance ainsi que dans la période de la République Populaire (instaurée en 1972) l'administration béninoise se limite de fait le plus souvent à adopter, dans le secteur des moyens de communication, des lois et des mesures fortement inspirées à celles établies dans les pays occidentaux (la France *in primis*, principalement à cause du passé colonial liant les deux pays), et/ou à mettre sur pied des stratégies dérivant des théories occidentales contemporaines sur le thème "communication et développement" (corollaire apparemment inévitable de l'intervention de la coopération étrangère ainsi qu'elle a été appliquée en cette période). Ces dynamiques ont contribué, à notre avis, à un *développement lent et inhomogène du système médial béninois* ainsi qu'à l'établissement dans le pays d'une *situation de dépendance*, forte et enracinée, de l'étranger en ce qui concerne les technologies de la communication et des mesures y ayant trait. Ces deux éléments configurent celle qu'on pourrait appeler une *tradition de*

*développement* du secteur des médias dans le Bénin republicain des premiers trente ans, qui comme toute tradition est susceptible d'avoir influencé le développement des média nationaux aussi au cours des années à venir, surtout dans la phase successive de libéralisation politique et économique, marquée par la contraction relative de l'appareil d'État.

L'objectif final de ce travail est en effet de contribuer à une plus ample recherche historique sur le développement du système médial béninois dans son ensemble, nécessaire à notre avis pour établir de façon spécifique quel peut être l'apport donné par l'introduction de ceux qu'on appelle les *nouveaux média* au développement économique et social du pays. On parle assez souvent ces dernières années du réseau internet, et de la télématique en général, comme moyens destinés par leur nature à améliorer les conditions sociales et économiques dans les pays pauvres, en facilitant, au sens large, leur développement: souvent on se trouve néanmoins face à des recettes positivistes et vaguement uchroniques, qui ne tiennent pas compte des conditions historiques spécifiques du pays où ces technologies viennent à se développer. Nous pensons par contre, pour notre part, que pour obtenir des effets positifs tout projet d'introduction et diffusion de nouveaux moyens de communication doit nécessairement se fonder sur une prise en considération sérieuse du contexte spécifique, historique et social, au sein duquel ces moyens sont introduits, sous peine d'une inévitable approximation du point de vue opérationnel et (ce qui est pire) de la répétition éventuelle d'erreurs déjà commis par le passé pour la diffusion d'autres moyens.

Cet écrit se propose d'offrir une contribution en ce sens concernant la République du Bénin, en analysant de quelle façon les média se sont répandus sur ce territoire au cours des premières trente années à partir de l'indépendance, et en tâchant de décrire les principaux problèmes que l'État a rencontré dans la planification du secteur médial au cours de cette période, qui représente, nous l'avons mentionné, une phase spécifique et importante de l'histoire globale du pays, que l'on peut généralement définir comme *phase d'expansion de l'État*. Nous souhaitons pouvoir ainsi contribuer à la construction d'une image réaliste des conditions historiques du développement du système médial béninois à même de servir de point de départ pour des recherches ultérieures dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le processus successif de libéralisation et d'ouverture du secteur des médias et l'introduction, au cours des années '90, de nouveaux moyens de communication, tels que les moyens basés sur la télématique.

Notre recherche naît donc dans une perspective d'*histoire des médias*, discipline qui peut s'avérer utile pour la formulation d'une pensée objective et sereine sur l'impact social et économique présent et futur des moyens de communication modernes dans les pays en voie de développement.

# 1. Motivation de la recherche et observations méthodologiques

## 1.1 Le pourquoi d'une histoire

L'intérêt historiographique pour le sujet "communication" s'est développé dans des temps relativement récents. Selon Peppino Ortoleva, jusqu'aux années '70

l'historiographie, même de frontière, ne s'était pas encore accoutumée à l'idée de prendre comme sujet central de ses recherches un concept général et abstrait tel que la "communication"<sup>1</sup>.

Les raisons de ce nouvel intérêt sembleraient découler en premier lieu de l'identification de la part des historiens de l'importance constamment croissante que les technologies et les pratiques de communication paraissent avoir acquies par rapport à l'organisation de la société contemporaine<sup>2</sup>. Tout en évitant de glisser vers des positions déterministes, différents auteurs voient en effet dans le développement des moyens modernes une des contributions majeures à la construction de ce que Armand Mattelart définit le "système monde"<sup>3</sup>, le résultat du procédé historique d'interconnexion et de réorganisation économique, politique et culturelle entre les sociétés de la planète généralement défini, à partir des années '90, aussi avec le terme "globalisation"<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> P. Ortoleva, *Mediastoria*, Pratiche, Parma 1995, p. 13 (traduction de l'auteur).

<sup>2</sup> Cette identification a poussé en certains cas jusqu'aux limites d'un véritable *déterminisme technologique*, d'après lequel, toujours suivant Ortoleva, "la succession des divers instruments utilisés pour envoyer et recevoir des messages est la clé pour interpréter dans son ensemble les vicissitudes de l'humanité sur terre" (traduction de l'auteur). Le plus grand défenseur de cette ligne de pensée est indiqué par de nombreux auteurs en la personne de Marshall McLuhan. Cf. P. Ortoleva, *Mediastoria* op. op. cit., p. 11, et A. Mattelart, *La Communication-Monde*, La Découverte, Paris 1999.

<sup>3</sup> Selon Mattelart, "le monde est un système contradictoire fait en même temps d'interdépendances et d'interconnexions d'une part; de ruptures, fragmentations, exclusions de l'autre". A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit. Mattelart considère utile (si non inévitable), pour qui désire s'occuper des moyens de communication au sein du *système-monde*, l'adoption d'un point de vue analogue en ce qui concerne l'ensemble des médias, en les analysant dans une plus ample perspective de *communication-monde*, comme le suggère justement le titre du texte indiqué.

<sup>4</sup> Il paraît désormais évident que le fait qu'on ne parle que depuis quelques années de globalisation ne doit pas porter à penser que ce phénomène soit totalement nouveau ou qu'il se soit développé principalement au cours des derniers temps. Ainsi que l'affirme Mattelart, et avec lui d'autres auteurs moins liés à une perspective d'historiographie des médias, le processus de globalisation se déroule depuis longtemps, et entre autre il a toujours été caractérisé (seulement apparemment de façon paradoxale) par des situations d'inégalité et de

Nous ne considérons pas hors de propos soutenir que les développements plus récents dans le domaine des technologies de communication, leur diffusion toujours plus rapide<sup>5</sup> (et les changements au niveau social, politique et économique qu'à l'avis de nombreux experts ces développements et cette diffusion sont susceptibles d'entraîner)<sup>6</sup> ont désormais transformé l'intérêt historiographique en une *nécessité*: la nécessité d'une histoire des médias.

D'autre part, comme Ortoleva remarque,

au cours des années '80 le poids économique [des moyens de communication] et leur importance sociale ont augmenté a tel point que les médias se sont imposés au sens commun des sociétés industrialisées comme thème central de débat et de réflexion<sup>7</sup>.

Je pense qu'on peut certainement affirmer que les médias ont conservé cette centralité thématique également dans les années '90, période où le panorama des moyens de communication s'est enrichi de nouvelles technologies, telles que le réseau internet et d'autres applications de la télématique: instruments encore en cours de développement, mais qui ont déjà pris un rôle important dans le discours commun sur la société et sur son avenir. Il est intéressant remarquer que cette centralité des médias dans le discours commun est en partie assurée également par un phénomène spécifiquement lié à la nature du système des médias même, le phénomène des "renvois réciproques", qui, selon Mauro Wolf, fait que

la haute visibilité que le système des médias a atteint [est telle] grâce au jeu constant de renvois que les médias mêmes activent entre eux, avec une part toujours plus consistante de citations entrecroisées, d'attentions réfléchies, de références transversales<sup>8</sup>.

---

fragmentation, dont les raisons sont principalement politiques. Cf. A. Mattelart, *La hiérarchisation du monde*, in *L'invention de la communication*, La Découverte, Paris 1994, pp. 185-200, et P.-N. Giraud, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996.

<sup>5</sup> On calcule que quatre années ont suffi au World Wide Web pour compter 50 millions d'utilisateurs, par rapport au 74 du téléphone, aux 38 de la radio, aux 13 de la télévision. Source: base données des indicateurs de télécommunication de l'Union Internationale des Communications. Cf. *Internet for development. Executive Summary*, ITU 1999, à l'adresse web <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/inet/1999/ExeSum.html>.

<sup>6</sup> A partir des défenseurs de la ligne de pensée définie par Philippe Breton *utopie de la communication*. Cf. P. Breton, *L'utopie de la communication*. Paris, La Découverte/Poche, 1997.

<sup>7</sup> P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 10 (traduction de l'auteur).

<sup>8</sup> M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1992, p. 53 (traduction de l'auteur). En ce qui concerne les technologies télématiques, Stefano Diana décrit de manière efficace et tout à fait comique certains effets pervers de l'image du réseau diffusée par d'autres médias tels que la télévision ou la presse, dans son *W.C.Net. Mito e luoghi comuni di Internet*, Minimum Fax, Rome 1997.

L'entrée des médias dans le discours commun n'a toutefois pas, comme nous le disions, seulement un aspect de coutume, mais elle a la conséquence d'inspirer également un nombre toujours croissant de projets politiques en la matière. Toujours plus souvent autorités politiques et acteurs du marché attribuent aux moyens de communication, et notamment à la télématique, un potentiel significatif en ce qui concerne la construction de la société future, et emploient ressources et énergies pour des projets politiques et économiques liés aux nouvelles technologies de communication. Cette orientation prend ensuite une direction particulière dans le cas pays du Sud à la recherche d'une propre voie vers le développement social et économique, une voie qui, en les années '90, a presque toujours signifié *dérégulation* et libéralisation, dans le secteur des moyens de communication aussi.

C'est de ce présent, fait d'opinions diffuses, de média-centrisme et de planification politique généralisée que naît la nécessité d'une histoire des médias, comme manière spécifique et différente de se rapporter au thème de la communication, en interrogeant le passé afin d'y trouver des éléments permettant de penser de façon différente et nouvelle ce présent, d'une façon concrète et dissociée du sens commun<sup>9</sup>. Enfin, nous pensons qu'adopter une perspective historique prenant en compte le passé en tant que tel peut contribuer à *libérer le présent* et à le rendre vraiment tel — opération utile à la formulation d'une pensée politique sur la question "communication et développement" à considérer ouverte sur l'avenir.

## 1.2 La qualité de l'histoire

La choix d'effectuer une recherche historiographique signifie tourner sa pensée au passé comme à un temps spécifique et différent du présent, et entreprendre un processus de restitution de ce temps passé en tant que tel, en prenant comme référence fondamentale en premier lieu un ensemble donné de documents historiques. Ainsi que l'affirme Valerio Romitelli, "seul le document historique peut être la matière sur laquelle on opère la scission entre passé proche et passé reculé"<sup>10</sup> qui caractérise l'activité historiographique. L'histoire prend enfin comme son propre univers l'ensemble des documents historiques, et se

---

<sup>9</sup> Nous sommes d'accord avec Patrice Flichy, qui dans la préface à l'édition italienne de son *Histoire de la Communication Moderne* affirme que "attribuer à l'histoire le rôle qui lui revient permet d'éviter les déclarations ronflantes de tels faux prophètes de la communication qui annoncent périodiquement une nouvelle révolution". P. Flichy, *Prefazione all'edizione italiana*, in *Storia della comunicazione moderna. Sfera pubblica e dimensione privata*, Baskerville, Bologne 1994, (traduction de l'auteur). L'exigence d'une histoire des médias paraît être d'ailleurs ressentie également dans le secteur spécifique de la recherche sur les communications de masse, témoignée par la récente orientation vers les études des *effets à longue échéance* des médias sur la société. Cf. M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media* op. cit., pp. 125-191.

<sup>10</sup> V. Romitelli, *Storiografia, cronologia e politica. Ipotesi sulla modernità delle questioni del tempo*, Liguori, Napoli 1993, pp. 131-132 (traduction de l'auteur).

confronte avec ces documents, et qu’avec les autres travaux historiographies les concernant<sup>11</sup>.

Si c’est du passé qu’il s’agit, d’importance particulière sera alors l’opération de *périodisation chronologique* liée à tout travail historiographique, visant à délimiter le laps de temps auquel on veut se rapporter.

Choisir certaines dates plutôt que d’autres, s’attacher à identifier certains laps de temps, en vérifier les implications collectives, organiser le tout en un récit convaincant ... tous ces processus demandent un certain détachement en rapport au temps: ils sont bien plus en rapport avec un ce qui arrive ou qui peut arriver. N’étant pas des processus à désigner comme proprement temporel, on conviendra de les désigner comme infra-temporels. Mais on dépouillera cette qualification de toute connotation négative pour lui reconnaître une importance à elle en rapport aux questions du temps, donc une importance chronologique. La problématique historiographique sera donc une problématique de chronologie infra-temporelle<sup>12</sup>.

L’importance d’utiliser une périodisation claire pour constituer des infra-temporalités qui soient sujet efficace d’une recherche historiographique est à reconnaître aussi dans le cadre spécifique de l’histoire des médias, où le recours à une périodisation pourrait en général contribuer à “faire ressortir plus clairement les parallélismes possibles, et les possibles fils souterrains qui lient le changement de la société avec l’organisation de la communication”<sup>13</sup>.

Nous référerons donc dans ce travail à des phases historiques précises et déterminées du développement des médias dans la République du Bénin, dont nous tracerons les caractéristiques principales et analyserons les traits distinctifs.

Poser les moyens de communication comme sujet d’une recherche historiographique implique certains problèmes spécifiques, qui imposent le choix de certains instruments propres à les aborder. Il faut reconnaître en premier lieu que les moyens de communication modernes se sont déployés dans la forme d’un véritable *ensemble*, fait de connexions, de renvois et corrélations entre un moyen et l’autre, phénomène particulièrement observé dans les dernières décennies<sup>14</sup>. Ces lignes d’interdépendance et de circularité

---

<sup>11</sup> “Ce principe est justement ce qui forme l’essence scientifique du travail historique. C’est en effet lui qui oblige l’historien à une *cohérence* historique; à respecter au moins l’hypothèse selon laquelle l’histoire est un résultat de l’ensemble des travaux historiographiques”. V. Romitelli, *Storiografia* op. cit., p. 132 (traduction de l’auteur).

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 82.

<sup>13</sup> P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 130 (traduction de l’auteur).

<sup>14</sup> Il suffit de penser au fait que les réseaux télématiques modernes ne sont que des *applications* d’autres moyens, tels que le téléphone et le personal computer. Les réseaux se préparent d’ailleurs à s’intégrer désormais également au moyen télévisuel, tandis que l’emploi des ondes radio pour la transmission des données est en cours depuis longtemps (notamment dans les zones du Sud du monde où la téléphonie n’est pas très répandue).

suggèrent de considérer le plus possible l'ensemble des médias comme un *système*, c'est-à-dire comme

l'ensemble des instruments pour la communication existant à un moment donné dans une société, et le réseau des relations, de complémentarité, d'exclusion réciproque, d'interdépendance, qui s'établissent entre les différents médias<sup>15</sup>.

Notre intention n'est donc pas d'effectuer une recherche sur un moyen particulier: nous voulons considérer le développement des médias dans leur ensemble<sup>16</sup>. Une aide particulière viendra donc des documents qui se rapportent à prescriptions et résolutions concernant des aspects divers et apparemment disjoints du panorama des médias béninois, dont l'étude conjointe peut fournir de nouveaux éléments pour un examen soigné de la façon dont le système des médias s'est historiquement développé dans ce pays.

Considérer l'ensemble des médias comme un système ne veut pas dire toutefois le voir comme un ensemble autonome, séparé du contexte social où il se trouve à exister. C'est par contre, paraît-il, ce problème-là que rencontrent, dans les *communication studies*, les études sur les effets sociaux des médias.

Toute théorie sur les effets sociaux des médias devrait, comme nécessité scientifique, isoler les médias des autres aspects de la vie sociale, sans quoi il lui est impossible de distinguer entre les effets spécifiques des moyens de communication et autres facteurs causaux<sup>17</sup>.

C'est aussi pour éviter l'impasse de cette direction de recherche que nous avons voulu assumer ici un point de vue *historique* sur la question du rapport entre médias et société, en examinant séquences et événements spécifiques dans le but de trouver dans le passé des éléments susceptibles d'éclaircir la complexité de la matière. Une recherche historiographique peut être à même de fournir des instruments utiles à éviter de glisser vers les modèles déterministes souvent opposés dans les théories des effets des médias (l'attribution d'une priorité de la part des médias dans la construction de la société d'une part, d'autre part la réduction du système des moyens de communication à simple

---

<sup>15</sup> P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 28 (traduction de l'auteur). Selon Ortoleva, "l'historiographie des médias individuels finit par ignorer les relations existant entre les différentes formes de communication, ou pire, par réduire le secteur en cours d'étude". *Ibidem*, p. 14 (traduction de l'auteur).

<sup>16</sup> La référence aux moyens de communication dans leur ensemble permet, de plus, d'éviter ce que Ortoleva définit "la tendance [de nombreuses études d'histoire des médias] à l'éclectisme, à la simple juxtaposition de modèles interprétatifs différents suivant l'aspect traité, par conséquent la reconstruction suit des critères sociologiques lorsqu'elle s'occupe des entreprises, des critères critiques ou sémiotiques lorsqu'elle travaille sur le message, etc.". P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 15 (traduction de l'auteur).

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 128 (traduction de l'auteur).

*expression* de la société, donc sans une propre nature ni un propre fonctionnement spécifiques)<sup>18</sup>.

Particulièrement utile à nos objectifs sera par contre la référence à ce qu'on peut définir les *logiques d'emploi des médias* de la part d'individus et d'institutions. La catégorie de logique d'emploi peut représenter en effet un concept-pont capable en certains cas d'illustrer d'une manière claire le rapport qui existe entre les moyens et la société où ils se développent à un moment historique donné. Les modes d'emploi du système des médias qui s'affirment dans une société donnée et le rapport de ceux-ci avec les attentes concernant les moyens de communication de la part des acteurs impliqués représentent à notre avis un aspect d'intérêt historique certain, comme part importante de la *dynamique historique* du développement des médias dans un cadre socialement défini, fait d'adaptations, de résistances ou de refus de la part des usagers, et de politiques de diffusion et de pénétration établies *a priori* par l'État ou par des acteurs privés.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation spécifique dont nous voulons nous occuper, celle d'un pays africain qui a vu différentes interventions visant à en assurer le "développement" dans le meilleur sens possible. Ainsi que l'affirme l'anthropologue Fabrizio Sabelli, en effet,

le rapport de développement [c'est-à-dire entre agent de développement et "développé", N.d.R.], loin d'être le résultat d'une rencontre ou d'un choc culturel, est une occasion chaque fois inédite et jamais créée au cours de laquelle les interlocuteurs africains mobilisent un nombre non précisé d'éléments qui se trouvent cachés dans leur "mémoire-savoir". (...) Un savoir qui conserve toutes les caractéristiques d'une mémoire pratique réglée par le jeu de l'interaction et par les stratégies de réponse<sup>19</sup>.

Face à des dynamiques de ce genre, c'est peut-être justement sur le concept de *logiques d'emploi* qu'il sera utile de travailler: des modes d'emploi et de la manière dont ceux-ci s'affirment paraît en effet dépendre largement le résultat des projets visant à obtenir une amélioration des conditions de vie d'une société. A notre avis cela vaut également, ou peut-être surtout, dans le cas de projets liés à l'emploi des médias; et nous tâcherons d'en donner quelques exemples.

Cela dit, il faut se garder de négliger les aspects plus spécifiquement techniques de la diffusion d'un moyen de communication: à côté des aspects

---

<sup>18</sup> Sur la question des déterminismes opposés en ce qui concerne les théories sur le rôle des médias, cf. encore P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 174 (traduction de l'auteur).

<sup>19</sup> F. Sabelli, *Ricerca antropologica e sviluppo*, Ed. Gruppo Abele, Torino 1994 (traduction de l'auteur). Edition originelle française : *Recherche anthropologique et développement*, Neuchâtel: Ed. de l'Institut d'ethnologie; Paris: Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1993.

sociaux de son affirmation, non moins importantes sont en effet les caractéristiques plus proprement technologiques de son développement, qui souvent vont au contraire influencer au moins de manière indirecte les modes mêmes d'emploi des différentes technologies, surtout en termes d'accès démocratique<sup>20</sup>. Certes, il ne s'agit pas ici d'assumer une perspective "d'ingénieur", mais de tenir compte cependant que

les interprétations "sociales" de l'histoire de la technique ne devraient pas se distinguer des interprétations "technicistes" pour un intérêt réduit envers les aspects opérationnels, mais pour une explication différente<sup>21</sup>.

On analysera ensuite également les caractéristiques techniques de la diffusion des moyens de communication dans le République du Bénin, surtout lorsqu'elle peuvent avoir eu une influence particulière sur le projet d'un accès généralisé aux médias de la part de la population.

Il nous semble possible définir à ce point la **dynamique historique du développement des médias** comme *l'ensemble du développement des techniques et des rapports d'influence réciproque que ces techniques ont avec d'autres aspects de l'histoire d'une société, et l'ensemble des processus d'adaptation, acceptation et refus dans l'emploi des moyens de la part des membres de la société en question.*

## 1.3 Instruments pour une histoire

Pour examiner les séquences temporelles qui seront le sujet de cette recherche et en déduire une signification historique nous emploierons aussi des instruments et des concepts utiles pour examiner de manière spécifique les aspects qui nous intéressent, liés à l'entrelacement "communication et développement".

### 1.3.1 "Révélateurs" et aspects techniques

Afin de déchiffrer les développements du système des médias dans les périodes qui nous intéressent nous nous servirons d'une série d'*indicateurs* qui nous permettront de mettre au point de façon concrète la situation en termes

---

<sup>20</sup> Il apparaît évident par exemple que dans un pays à basse alphabétisation un moyen basé sur des textes écrits tel que la poste électronique est susceptible de suivre un développement différent par rapport à un moyen de transmission orale comme la radiophonie. C'est évidemment un exemple simplifié, mais qui permet d'établir une première relation entre les caractéristiques techniques d'un moyen et le contexte sociale où il se développe (dans ce cas surtout en termes de scolarisation et formation).

<sup>21</sup> P. Ortoleva, *Mediastoria* op. cit., p. 176 (traduction de l'auteur).

d’infrastructures, d’emploi et de possibilité d’accès aux médias. Il ne s’agit pas, évidemment, d’effectuer des comparaisons purement quantitatives, mais d’utiliser ces indicateurs, avec d’autres instruments, pour préciser les termes de la question qui nous voulons traiter, ainsi que le suggère (bien qu’en rapport à sa propre discipline, l’anthropologie) Fabrizio Sabelli:

Je pense (...) que l’approche à travers des indicateurs — je préfère l’emploi de la catégorie révélateur dans le cas de recherches de type qualitatif — est utile surtout lorsqu’il s’agit de “rester les pieds sur terre” et de préciser comment les hypothèses contenues en des concepts parfois vagues ou indéterminés peuvent faire apparaître un certain nombre d’éléments factuels spécifiques par rapport au contexte social examiné<sup>22</sup>.

Dans le texte présent également nous préférons utiliser le terme “révélateurs” car en même temps que des indicateurs (peut-être seulement apparemment) techniques (comme le nombre de lignes téléphoniques par 1000 habitants, par exemple)<sup>23</sup>, nous ferons référence également à des instruments moins quantitatifs, tels que l’évaluation de l’activité législative dans le domaine des communications de la part du gouvernement du Bénin dans les différentes périodes historiques sous analyse. Pareillement, auront parfois une fonction révélatrice également les termes et les langages utilisés par les acteurs impliqués dans la diffusion des moyens de communication, collectés à partir de prises de position, projets de planification, articles de presse et autres documents historiques.

A cause de la nature de notre sujet d’étude, il sera inévitable d’effectuer quelques observations également sur les aspects plus pratiques du fonctionnement des médias, afin d’éviter justement le risque de négliger les caractéristiques techniques de leur développement historique (cf. § 1.2). Nous utiliserons certes la plus claire et simple terminologie de secteur, toujours en tenant compte des buts de notre recherche, mais si nécessaire nous n’éviterons pas d’approfondir des questions techniques.

### 1.3.2 Apports théoriques

Parmi les instruments qui nous permettront de mieux comprendre la dynamiques historiques du développement des médias au Bénin figurent aussi certaines catégories dérivées d’une part de *théories de la communication*, d’autre part des *théories du développement*.

---

<sup>22</sup> F. Sabelli, *Ricerca antropologica* op. cit., p. 97 (traduction de l’auteur).

<sup>23</sup> La *télédensité* est un des indicateurs plus utilisés pour déterminer les conditions d’accès aux médias dans un pays, et elle est souvent intégrée en des calculs généraux comme l’Indice de Développement Humain ONU/PNUD. Pour un tableau officiel des indicateurs utilisés par les institutions internationales dans le domaine des télécommunication, cf. *Telecommunication Indicators Handbook*, UIT (Union Internationale des Télécommunications), à trouver à l’adresse [www.itu.int/ti/publications/world/material/handbk-e.htm](http://www.itu.int/ti/publications/world/material/handbk-e.htm).

Les premières, provenant des *communication studies*, seront utiles dans la description de mécanismes importants dans le développement historique des médias (*stratégies des médias, politiques médiales*), des rapports réciproques entre les différents moyens (*système des médias*), des différentes conséquences que peut avoir une façon particulière de penser l'usage des moyens de la part des individus et des groupes sociaux (*théorie de la réception*), ou des modèles de communication politique adoptés par les autorités politiques (*théories de la communication politique*)<sup>24</sup>. Les théories de la communication ont d'ailleurs également une propre histoire, qui se déroule parallèlement aux changements sociaux et politiques du vingtième siècle<sup>25</sup>.

Les deuxième type de catégorie, qui rentre surtout dans le domaine de la *sociologie du développement*, nous sera utile pour décrire certains des principes sur lesquels se sont fondés au cours du temps les différentes politiques de planification et d'intervention adoptées par l'État et par la coopération internationale au Bénin. De ces politiques découleront également, nous le verrons, des conséquences particulières pour le développement du système des médias du pays<sup>26</sup>.

Nous utiliserons ces catégories comme *outil* dans notre récit, pour contribuer à résoudre quelques énigmes concernant les événements passés, en restant donc à l'intérieur d'une perspective historiographique, d'après laquelle "[le social] ne peut (...) être conçu qu'au sein de la description infra-temporelle accomplie par l'œuvre historique individuelle"<sup>27</sup>.

Nous voulons en somme nous occuper de l'histoire du développement des médias au Bénin sans préoccupations normatives-prescriptives et sans opérations inductives à la recherche de lois générales présumées gouvernant l'aiguillage entre "communication" et "développement", et construire au contraire une narration historique permettant de penser le présent des moyens de communication dans ce pays d'une manière nouvelle et féconde.

---

<sup>24</sup> On se référera en ligne générale aux travaux de Mauro Wolf *Teorie delle comunicazioni di massa*, Bompiani, Milan 1993, et *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1993. Pour ce qui concerne le domaine spécifique dont nous voulons nous occuper, la recherche de U. Saxer et R. Grossenbacher *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la communication, Zürich 1984, sera de particulier intérêt.

<sup>25</sup> Cf. A. et M. Mattelart, *Histoire des Théories de la Communication*, La Découverte, Paris 1995.

<sup>26</sup> Pour les théories du développement nous ferons référence principalement à B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo*, Asal-Harmattan Italia, Rome 1995.

<sup>27</sup> V. Romitelli, *Storiografia* op. cit., p. 149 (traduction de l'auteur).

### 1.3.3 Sources orales

Le procédé de collection des données historiques nécessaires au développement de cette recherche a été effectué pendant une visite au Bénin de la durée d'un mois. Grâce à la disponibilité et à l'aimable collaboration de différentes personnes<sup>28</sup>, au cours de ce bref séjour nous avons pu avoir accès à une importante série de documents historiques écrits, réunis principalement dans les Archives Nationales de Porto-Novo, dans la Bibliothèque de l'Université Nationale du Bénin à Abomey-Calavi, dans le Centre de Documentation et Service d'Information du Ministère de la Communication de Cotonou, et dans le Centre de Documentation du Ministère de la Planification Economique — MPREPE — de Cotonou.

Malgré les efforts prodigués par les collaborateurs de ces centres de documentation, nous nous sommes bien tôt trouvés face à la difficulté de repérer des données significatives sur certaines périodes de l'histoire du pays, notamment sur la partie centrale des années '60 et sur quelques passages de la République Populaire. Au dire des personnes consultées à ce propos, ces lacunes sont dues d'une part à la pauvreté de ressources du pays, qui a empêché une conservation adéquate de nombreux documents historiques, d'autre part à la nature le plus souvent orale (et donc informelle) de nombre des pratiques communicatives béninoises, à remarquer d'ailleurs dans la plupart des pays africains. Autrement dit, une partie importante de la mémoire historique béninoise est encore confiée à la transmission orale, un facteur qui a entraîné l'impossibilité de repérer des documents écrits spécifiques concernant certains événements au cœur de notre étude.

Nous avons donc considéré nécessaire compléter notre recherche *in loco* avec la consultation de différentes sources orales impliqués de près et pour des raisons diverses dans les événements que nous avons voulu décrire. Cette consultation a eu lieu généralement en termes d'un entretien informel à deux avec les personnes intéressées, d'une durée variable de 20 minutes à deux heures, au cours duquel l'auteur a illustré les finalités de son travail et a posé une série de questions aux interviewés. La méthodologie de collection des données consistait à rédiger de brèves notes écrites au cours de l'entretien, de préférence à la technique d'enregistrement sur bande magnétique afin de favoriser la nature informelle de la rencontre.

Nous avons pu ainsi entrer en possession d'informations précieuses concernant l'histoire des médias du pays, que nous avons voulu intégrer avec le présent travail. En plusieurs occasions nous ferons donc référence au cours du texte à des entretiens personnels ayant eu lieu au cours de notre séjour au Bénin, qui ont le mérite de compléter le cadre historique décrit avec des données et des commentaires informels impossibles à obtenir d'une manière autre qu'à travers la consultation de ces sources orales.

---

<sup>28</sup> Enumérées dans nos "Remerciements" à l'Appendice 2.



## 2. Le Bénin

Dans ce chapitre nous offrirons un premier cadre, très général, de l'histoire du Bénin jusqu'en 1990, lorsque termine celle qu'on peut définir une première *phase d'expansion de l'État* et que s'ouvre une deuxième phase, marquée par un processus de libéralisation économique et politique, et par la *réduction* progressive du poids et de la présence de l'appareil d'État dans les différents secteurs de la vie du pays.

De 1960 à 1990 on assiste en effet au Bénin à une recherche, longue et tourmentée, d'autorité et de légitimation de la part de l'État, marquée au début par une série serrée de coups d'État et par la division du pouvoir sur base clanique/régionale, et aboutie ensuite à l'instauration, en 1972, d'une dictature marxiste-léniniste au caractère relativement stable et unitaire, destinée à gouverner le pays jusqu'en 1990. Pendant ces premières trente années d'histoire républicaine l'État béninois procède, en passant par différentes vicissitudes, à la conquête d'un espace d'action toujours croissant, arrivant à se profiler, dans la période de la République Populaire, comme le protagoniste principal et absolu de la vie sociale, économique et culturelle du pays. La recherche de cet espace d'action accru se reflète également sur le développement contemporain du système médial national, qui devient objet, dans cette période, de plusieurs tentatives de contrôle et de planification de la part de l'État, généralement orientés à favoriser et faciliter l'obtention des objectifs de développement économique et social du pays considérés prioritaires par les autorités gouvernementales.

Nous avons choisi de nous occuper de cette phase de l'histoire du Bénin pour deux raisons: d'une part parce qu'elle représente, à bien voir, une phase unique et cohérente dans l'histoire politique béninoise, caractérisée, nous l'avons dit, par un processus d'*expansion de l'État*; d'autre part, parce que c'est justement dans cette période que sont jetées les bases du système de communication béninois moderne, et que viennent à s'affirmer des dynamiques précises d'introduction et de diffusion des moyens de communication, destinées à exercer leur influence également sur le développement des médias dans les années à venir.

Nous commençons donc notre recherche par un bref aperçu de l'histoire des institutions sociales et politiques de ce pays au cours des premières trente années de sa vie républicaine.

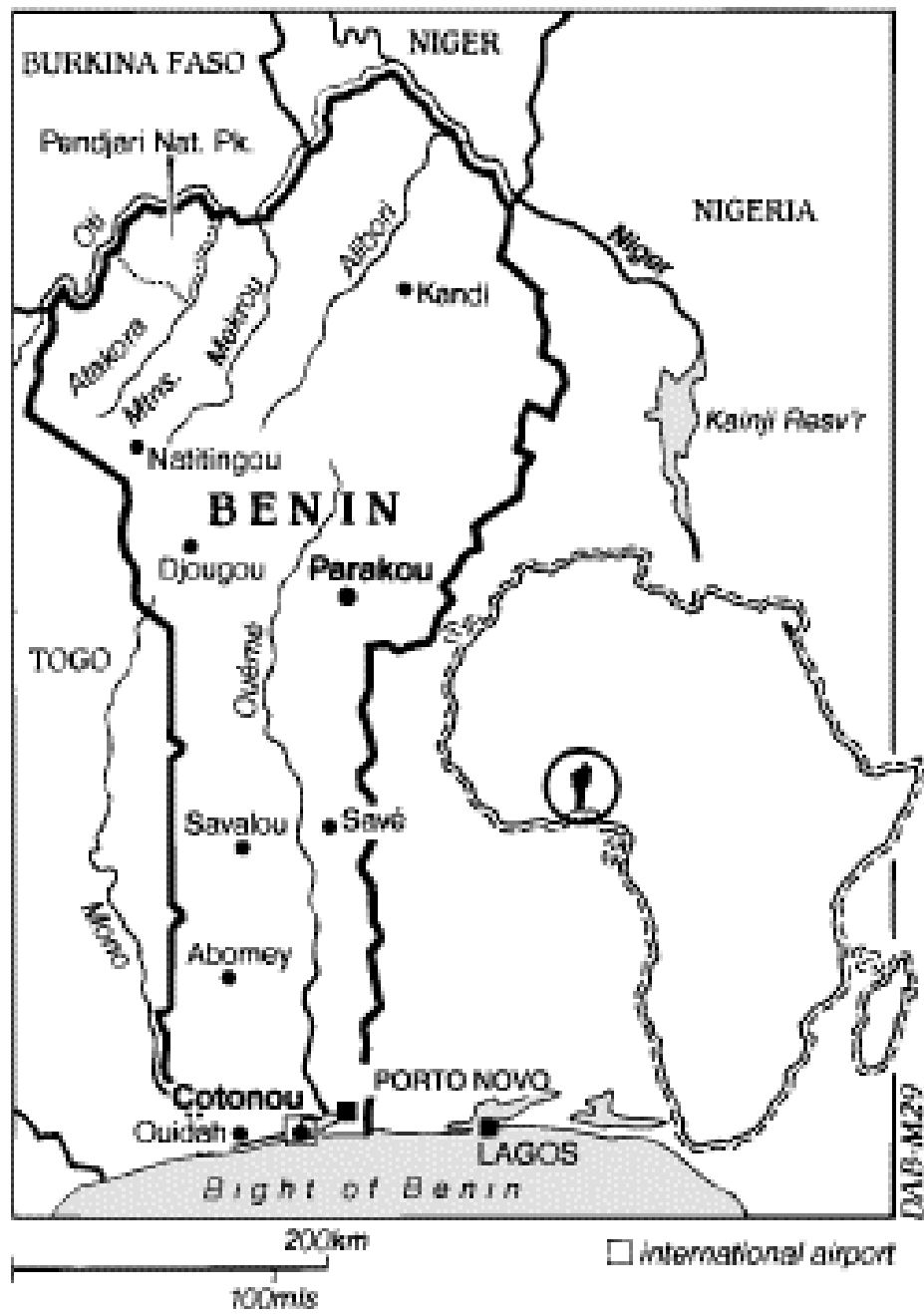


Figure 1 — Carte géographique du Bénin

## 2.1 Avant l'indépendance

La première distinction que nous avons voulu utiliser pour situer la période historique qui nous intéresse consiste en l'existence au Bénin d'un État indépendant et reconnu tel, qui se configure comme acteur principal de la politique nationale (donc aussi de la politique des communications). Le point de départ principal de notre recherche est par conséquent le 4 décembre 1958, jour où la République du Dahomey est proclamée officiellement et où le pays commence à se doter de structures politiques autonomes et indépendantes de celles de l'administration française.

Cela indique que les événements historiques qui précèdent l'indépendance ne seront pris en considération ici que s'ils s'avèrent d'importance particulière pour leurs conséquences sur le développement du système des médias dans les années à venir, et notamment dans la période qui nous intéresse. Néanmoins nous ne renonçons pas à donner ci-dessous quelques éléments d'une certaine importance sur l'histoire générale du territoire et de la population du Bénin avant la conquête de son autonomie.

### 2.1.1 Le Royaume du Dahomey

Le toponyme "Dahomey" (employé aussi après la décolonisation, cf. 2.2 ci-après) trouve son origine dans le règne de Ouegbadja, dans la période entre 1645 et 1685. Les territoires du Bénin<sup>29</sup> avaient été sous la domination de la dynastie Adja à partir du quatorzième siècle, et ils étaient réunis dans le Royaume Adja de Abomey (maintenant encore une des villes principales du Bénin). Le règne de Ouegbadja fut marqué par la stabilisation de l'organisation du royaume, à travers l'assujettissement des diverses dynasties locales présentes sur le territoire à la famille royale<sup>30</sup>. La légende relate qu'un roi en particulier, le roi Dan, ne voulant pas abandonner le contrôle qu'il avait sur certains territoires, fut pour cela tué par Ouegbadja; celui-ci jeta ensuite les fondations du nouveau palais royal sur l'emplacement où gisait le cadavre de Dan. De là aurait origine l'expression de langue fon "Dan-Homè" (Dahomey), qui signifie "sur le ventre de Dan"<sup>31</sup>.

Le règne du Dahomey, dont le centre reste Abomey, dure jusqu'à la fin du XIX siècle et développe dès le début des rapports commerciaux et politiques avec

---

<sup>29</sup> Nous utiliserons ici l'expression "Bénin" pour décrire les territoires actuellement couverts par la République du Bénin; cette indication se rend nécessaire si on considère qu'en d'autres domaines des études africaines le terme "Bénin" se rapporte à une réalité géographique et anthropologique différente de celle que nous traitons ici, ainsi que nous l'expliquons au 2.3.

<sup>30</sup> B. Passot, *Le Bénin*, L'Harmattan, Paris 1996, p. 270.

<sup>31</sup> I. Mespouille, *Du Dahomey au Bénin*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, p. 8.

les forces étrangères présentes sur le territoire, notamment françaises, anglaises et portugaises<sup>32</sup>.

### 2.1.3 La domination française

A partir de la deuxième moitié du XIX siècle les souverains du Dahomey commencèrent à établir des accords commerciaux avec la puissance française, accords qui les engageaient à céder aux Européens la domination sur un nombre toujours croissant de territoires, en premier lieu sur Cotonou (le port principal du pays et actuelle siège du gouvernement béninois)<sup>33</sup>. L'expansion française fut rapide et assumait bientôt le caractère d'une conquête militaire, en affaiblissant l'intégrité du royaume du Dahomey jusqu'à le détruire. Le 7 novembre 1892 le général Dodds, après avoir pénétré avec l'armée à Abomey, hissa le drapeau français sur le palais royal et sanctionna la soumission des territoires méridionaux du Bénin à la puissance coloniale de l'Hexagone<sup>34</sup>. En 1904 le Dahomey devint partie intégrante de l'AOF (Afrique Occidentale Française), condition qui dura jusqu'à la fin du deuxième après-guerre, comme pour tous les pays francophones de la zone<sup>35</sup>. Après la deuxième guerre mondiale, avec la concession des premiers droits politiques aux citoyens africains des colonies françaises, débuta le processus propédeutique à la décolonisation et à l'indépendance du pays<sup>36</sup>.

Pendant la domination française l'exploitation des ressources du pays (de ses matières premières à sa fonction de "pays de passage" vers les colonies internes du Sahel) subit une impulsion importante: on jette dans cette période les fondations de son industrie, basée à l'époque principalement sur l'exploitation de l'huile de palmier et de ses dérivés, tel que le savon<sup>37</sup>. Parmi

---

<sup>32</sup> En 1670 la *Compagnie Française des Indes Occidentales* avait par exemple déjà établi un avant-poste pour le commerce des esclaves à Ouidah, une ville qui fera part peu après du royaume du Dahomey. Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 8.

<sup>33</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>34</sup> En 1894 naît officiellement la "Colonie du Dahomey et Dépendances", qui comprend Porto-Novo, Abomey et Allada.

<sup>35</sup> C'est dans cette période que le Dahomey prend une valeur stratégique comme terre de passage: le territoire du Dahomey représente un débouché pratique sur la mer pour les colonies françaises dans l'arrière-pays du Sahel. Cette fonction de territoire de passage, coïncé entre quelques géants africains (notamment le Nigeria), influencera la destinée du pays également dans son histoire post-coloniale. Cf. N. Nwokedi, *Nigeria-Benin Relations: the Joy and Anguish of Bilateralism*, en Genève-Afrique, IUED Genève, vol. XXIX, n. 1, 1991, pp. 31-52.

<sup>36</sup> En 1946 dans les pays sous la domination française on fonde par exemple le *Conseils Généraux*, prototypes de gouvernement indépendant sur différents territoires nationaux qui, ainsi que noté par Passot, avaient parmi leurs compétences également celle de voter le bilan du pays. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 286.

<sup>37</sup> Les premières industries béninoises (en majorité de propriété française) datent de la moitié du XIX siècle, et vont remplacer la traite des esclaves comme élément entraînant dans la structure économique du pays. Cf. J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Karthala, Paris 1999, p. 186.

les autres produits de l'industrie coloniale on peut mentionner le coton, à cette époque relativement peu exploité mais destiné à devenir un des secteurs entraînants du système productif dans les années à venir<sup>38</sup>.

De cette période date également celle que l'économiste béninois John Igué définit la division de la société béninoise en trois catégories centrées sur trois sources de revenu principale, correspondant respectivement aux différentes bases politiques [*et géographiques*, N.d.R] du pays<sup>39</sup>:

- le revenu provenant d'*activités administratives*, identifiable avec le groupe social adja-fon de la zone de Abomey et Cotonou, qui grâce à une scolarisation élevée a fourni plusieurs cadres à l'administration française, d'où le stéréotype d'un Bénin "Quartier Latin d'Afrique"
- le revenu provenant du *commerce*, géré en majorité par la société yorouba présente dans le Nigeria<sup>40</sup>
- le revenu provenant de l'*agriculture*, contrôlé en grande partie par la composante bariba de la population béninoise, située au Nord du pays.

Cette tripartition politique-économique influencera l'histoire béninoise après l'indépendance aussi, ainsi que le prouve la longue période d'instabilité dans les premières années de la République du Dahomey (cf. § 2.2). En général, la gestion de la chose publique imposera aux gouvernants la recherche constante du compromis et du consentement entre les différentes composantes du pays, et empêchera une planification unitaire et cohérente de son développement économique et social<sup>41</sup>.

Quant au thème de notre recherche, on peut remarquer que pendant la domination française différentes technologies de communication sont introduites et développées dans le Dahomey et dans les autres pays francophones de l'Afrique Occidentale: déjà entre 1880 et 1890, par exemple, l'Hexagone complète le réseau télégraphique qui relie entre eux les pays de la côte occidentale du continent sous sa domination<sup>42</sup>. Les Français introduisent ensuite au cours des années '90 d'autres technologies destinées au contrôle du territoire et à son exploitation à fins commerciales<sup>43</sup>, telles que les lignes de chemin de fer et le lignes aériennes<sup>44</sup> (cf. § 3.1.1). Comme on le verra plus loin, outre ces premiers réseaux modernes de communication, dans cette période

---

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 188

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 96.

<sup>40</sup> La langue yorouba est aujourd'hui encore un véhicule important dans les échanges commerciaux en Afrique occidentale.

<sup>41</sup> J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 98.

<sup>42</sup> Cf. A. Mattelart, *La Communication-Monde* op. cit.

<sup>43</sup> Pour une analyse plus approfondie de l'interconnexion entre expansion coloniale et développement des moyens de communication cf. A. Mattelart, *La Communication-Monde* op. cit., en particulier le chapitre 1.

<sup>44</sup> On mentionnera au § 3.1 de manière plus complète, bien que seulement indicative, la diffusion des médias dans cette période.

entrent au Dahomey aussi les premiers médias de masse, comme la presse et la radio (cf. § 3.1.2). La France se trouvera ensuite à jouer également un rôle important pour le développement du système des médias au Bénin dans la période post-coloniale, notamment en ce qui concerne les orientations adoptées par le gouvernement béninois en matière de liberté de presse et de monopole des télécommunications.

## 2.2 La République du Dahomey (1958-1972)

Au mois de mars 1957 a lieu dans la *Colonie du Dahomey et Dépendances*<sup>45</sup> l'élection de l'Assemblée Territoriale, organe qui remplace le précédent Conseil Général<sup>46</sup> et qui est présidé pour la dernière fois par le gouverneur français. Est élu vice-président le béninois Sourou Migan Apithy<sup>47</sup>, qui proclame officiellement, le 4 décembre 1958, la fondation de la République du Dahomey<sup>48</sup>. La première Constitution républicaine, largement inspirée à la Constitution française de 1958<sup>49</sup>, est promulguée le 28 février 1959 et a pour devise *Fraternité, Justice et Travail*<sup>50</sup>. Le pays commence à vivre une longue période d'instabilité politique, marquée par quatre coups d'État en 12 ans et par la présence régulière sur la scène politique des trois "chefs historiques" béninois qui s'alterneront à la présidence, chacun représentant une composante régionale et ethnique du pays<sup>51</sup>. Ainsi se crée dans cette période un système politique tripartite hautement conflictuel, souvent bloqué par des prises de pouvoir de la part des militaires, suivies par la restitution du gouvernement aux civils. Les premières années d'indépendance (de 1959 à 1963) sont marquées également par une forte poussée démographique, due au retour de dizaines de milliers de citoyens du Dahomey expulsés par des pays limitrophes d'indépendance récente tels que la Côte d'Ivoire et le Niger, où ils accomplissaient des fonctions administratives pour l'administration française<sup>52</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août 1960 est proclamée l'indépendance de la République du Dahomey: le pays est péniblement géré par le Front d'Action Patriotique, une fragile alliance transversale entre les trois composantes politiques-régionales de la nation, le *Rassemblement Démocratique Dahoméen* (RDD) de Hubert Maga, le *Parti Républicain du Dahomey* (PRD) de Sourou Migan Apithy et l'*Union*

<sup>45</sup> C'est le nom donné en 1894 à la colonie par les Français.

<sup>46</sup> Cf. *supra*, note 36.

<sup>47</sup> Fondateur en 1951 du Parti Républicain du Dahomey et un des pères historiques du Bénin moderne. Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 11.

<sup>48</sup> B. Passot, *Le Bénin* op. cit., pp. 286-288.

<sup>49</sup> Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin depuis les Origines Dahoméennes*, CERED-EC-AFRIQUE/Fondation Friedrich Neumann, Cotonou 1997, p. 15.

<sup>50</sup> R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 514.

<sup>51</sup> Outre Apithy, originaire du Sud (Porto-Novo), les protagonistes principaux de la triade partitique seront Hubert Maga (du Nord) et Justin Ahomadegbè (de la région de Abomey). Cf. I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 12.

<sup>52</sup> E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit., p. 38.

*Démocratique Dahoméenne* (UDD) de Justin Ahomadegbè. En automne de la même année cette alliance se dissout, donnant lieu à une crise qui débouche à l'exclusion de l'UDD du gouvernement et à la promulgation, le 26 novembre, d'une nouvelle Constitution ayant caractère fortement présidentieliste<sup>53</sup>, conçue dans le but de réduire les divisions régionales internes au pays<sup>54</sup>. Les premières élections libres de la nouvelle république, tenues le 11 décembre successif, voient la victoire de la nouvelle alliance formée par la fusion entre le RDD de Maga et le PRD de Apithy, réunis dans un *Parti Dahoméen de l'Unité* de nouvelle constitution. Le 31 décembre Maga et Apithy prêtent serment respectivement en qualité de président et vice-président du pays<sup>55</sup>.

Pendant ces premières années d'indépendance les conditions de vie de la population ne changent pas beaucoup par rapport à la période coloniale, et même empirent en certains cas, à cause aussi de l'importante immigration de retour qu'on vient de mentionner, qui contribue à rendre toujours plus difficile l'accès de la population aux maigres ressources du pays. En automne 1963 le mécontentement populaire aboutit à une vague de grèves et de protestations estudiantines qui voient dans le pillage du Ministère de l'Information un des moments les plus chauds<sup>56</sup>. Par conséquent se vérifie le 27 octobre 1963 le premier coup d'État, conduit par le colonel de l'armée Christophe Soglo. Maga est destitué et en janvier 1964 est approuvée une nouvelle Constitution "bicéphale"<sup>57</sup>, sur la base de laquelle le pouvoir exécutif est divisé entre un président de la République et un vice-président qui a aussi le rôle de premier ministre. La présidence est confiée par les militaires à Apithy, et la vice-présidence à Ahomadegbè. Cette solution (qui par définition paraît destinée à créer des impasses)<sup>58</sup> ne dure pas longtemps non plus, et le 22 décembre 1965 le pouvoir revient aux mains des militaires, conduits cette fois aussi par Soglo, lequel perd à son tour le contrôle du pays le 17 décembre 1967 après un putsch organisé par une groupe de jeunes soldats guidées par le commandant Maurice Kouandété, interprètes du mécontentement populaire dû à l'insuccès des mesures économiques introduites par le colonel<sup>59</sup>. La restitution du pouvoir aux

---

<sup>53</sup> D'après l'érudit M. Ahanhanzo Glélé, la Constitution de 1960 institue au Dahomey un "régime de monarchie absolue", base sur un type de presidentialisme qui est "la forme nouvelle renouée de la *chefferie* traditionnelle". Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitution op. cit.*, p. 37.

<sup>54</sup> On décide en effet que chaque député représentera la nation dans sa totalité au lieu d'un collège sur base géographique. R. Cornevin, *La République du Bénin op. cit.*, p. 515.

<sup>55</sup> Ces premières élections portent au premier épisode de censure d'un moyen de communication après l'indépendance au Bénin: au mois d'avril 1961, à la suite de polémiques post-électorales, le journal *Daho-Matin*, organe de l'Union Démocratique Dahoméenne (cf. § 3.2.1) est fermé. Cette action prélude à la mise hors la loi de l'UDD même, survenue peu de temps après. R. Cornevin, *La République du Bénin op. cit.*, p. 515.

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitution op. cit.*, p. 56.

<sup>58</sup> *Ibidem*, pp. 57-58. Les auteurs parlent à propos de cette troisième Constitution comme du texte qui a marqué le début d'un "déclin du régime constitutionnel" au Dahomey.

<sup>59</sup> Parmi lesquelles l'introduction d'un "impôt de solidarité nationale" de 25% sur toutes les revenus de salaire, par exemple. *Ibidem*, p. 8.

civils est mise en chantier par le jeune conseil militaire avec la rédaction, le 11 avril 1968, de la quatrième Constitution du Dahomey, et la convocation d'élections prévues pour le 5 mai suivant, dans lesquelles, fait curieux, on empêche de par la loi la candidature des trois présidents historiques. A ces élections participe toutefois le 27% seulement des électeurs, en vertu d'un boycottage soutenu par deux des trois pères de la nation qui avaient été exclus, Maga et Apithy, réfugiés entre-temps à Paris<sup>60</sup>: les militaires décident alors d'annuler les résultats des consultations et confient le pays à Emile Derlin-Zinsou, homme de formation libérale, qui est plébiscité le 28 juillet 1968. Pendant la présidence, Zinsou se voit contraint, comme ses prédécesseurs, à faire face à des protestations syndicales et estudiantines, mais surtout il se trouve à être le sujet potentiel de complots organisés dans leur exil parisien par les "anciens" du pays: complots qui aboutissent en effet en un énième coup d'État, de décembre 1969, réalisé par le même Maurice Kouandété qui avait placé Zinsou à la tête de l'État seize mois auparavant. Le Directoire institué à la suite de ce nouveau putsch convoque de nouvelles élections, auxquelles les pères de la patrie (entre-temps réunis au Togo pour suivre de près les développements de la situation)<sup>61</sup> sont invités à participer. Au cours de la campagne électorale la tension régionaliste recommence à augmenter, pour arriver à son comble au cours du dépouillement électoral, qui semblait indiquer comme président élu Maga, homme du Nord<sup>62</sup>. Après de longs pourparlers, le 7 mai 1970 une Carte du Conseil Présidentiel est promulguée qui instaure un système de présidence à tour de rôle, où les trois chefs historiques Apithy, Maga et Ahomadegbè auraient dû s'alterner à la guide du pays, avec une rotation à échéance biennale.

La première période d'indépendance béninoise se termine par un cinquième putsch, apparemment définitif: pendant la présidence de Ahomadegbè (le deuxième à assumer la présidence alternée, après Hubert Maga), face à l'aggravation des protestations de la population, au Nord du pays surtout, le général Mathieu Kérékou (originaire du Nord) organise un nouveau coup d'État et le réalise le 26 octobre 1972 par une attaque au palais présidentiel avec les blindés de l'armée pour mettre fin à "l'étrange triumvirat"<sup>63</sup>. Une première phase de l'histoire du Bénin, que nous définirons "phase de la République du Dahomey", se termine ainsi, et commence la phase de la République Populaire.

L'instabilité politique de ces premières années d'indépendance a empêché, c'est assez évident, une planification cohérente et à long terme du développement économique et social du pays. Dans les années '60 l'État du

---

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 9.

<sup>61</sup> *Ibidem*, p. 130.

<sup>62</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>63</sup> R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 515.

Dahomey met en chantier trois “plans nationaux”<sup>64</sup> concernant les années 1962-65, 1966-70 et 1970-72, tous réalisés avec l’assistance technique de la coopération étrangère<sup>65</sup>. L’introduction et l’actualisation de ces plans sont toutefois régulièrement suivies en temps relativement brefs par un coup d’État, qui ralentit ou empêche complètement leur réalisation<sup>66</sup>. En général, l’orientation économique assumée au cours de ces dix ans par rapport au marché a été de type libéral, facteur qui d’après Igué a favorisé un plus grand développement du secteur du commerce et des services au détriment du développement industriel<sup>67</sup>. En 1964 l’industrie béninoise contribue au PNB en raison de 5%, un pourcentage destiné à ne varier qu’en mesure limitée dans les années à venir. Parmi les secteurs productifs plus développés, outre le secteur traditionnel de l’huile de palmier (pris en charge principalement par l’État, qui commence en 1961 l’exploitation des sociétés privées du secteur, abandonnées par les particuliers français après l’indépendance), on compte les secteurs du ciment et des textiles. Pour sa part, le capital privé (en majorité étranger) réalise de toute façon quelques installations productives nouvelles, telles que la ligne de montage Citroën inaugurée en 1966 ou la fabrique de chaussures Bata entreprise en 1969.

A titre d’anticipation sur le thème qui nous intéresse, nous désirons souligner à ce point que les années ’60 voient l’affirmation au Dahomey du principe du *monopole d’État* en matière de radiophonie et télécommunication (dérivé du modèle français préexistant) et la formulation de la part de l’État de politiques relativement restrictives en matière de liberté d’information (cf. § 3.2.1). Dans cette période ont lieu également les premières interventions de la coopération internationale dans le secteur des médias de masse et des télécommunications du pays, destinées à devenir par la suite les impulsions principales pour le développement des infrastructures nationales de communication (cf. § 3.2.2).

## 2.3 La République Populaire du Bénin (1972-1989)

L’allée au pouvoir de Mathieu Kérékou représenta la tentative de surmonter les divisions historiques du pays à travers l’adoption d’une pensée et d’une perspective unifiante: selon Passot, une idéologie “forte” se rendit nécessaire pour dépasser les divisions ethniques traditionnelles et justifier l’abolition du

---

<sup>64</sup> L’instrument du *plan* est officiellement introduit dans le nouvel Etat indépendant avec la loi 61-54 du 31.12.1961. C.C. Kougniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin*, Mémoire de maîtrise ès sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979, p. 204.

<sup>65</sup> *Ibidem*. Et on remarque aussi que, d’après Kougniazoude, le premier des trois plans (1962-1965) a été presque complètement réalisé par une société privée française de consulence financière.

<sup>66</sup> Encore Kougniazoude souligne que de toute façon en aucune des trois occasions les plans avaient été reliés de manière organique au bilan public national, un facteur qui à long terme a évidemment privé plusieurs institutions des fonds nécessaires pour l’implémentation des initiatives de développement prévues par les plans. *Ibidem*, p.206.

<sup>67</sup> J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 189.

système de présidence à tour de rôle instauré en 1970, et fondé justement sur le “clanisme”.<sup>68</sup>

Kérékou entrevit les principes de cette idée forte dans la doctrine marxiste-léniniste, et le 30 novembre 1974, un an et deux mois après la constitution du premier gouvernement (dit *Conseil National de la Révolution*), il déclara publiquement que le marxisme-léninisme deviendrait l'idéologie d'édification de l'État<sup>69</sup>. Cette orientation fut consolidée exactement une année plus tard, le 30 novembre 1975, avec l'instauration du parti unique PRPB (*Parti de la Révolution Populaire Béninois*) et la proclamation de la République Populaire du Bénin. Il est intéressant de noter que le processus de re-édification de la nation réalisé par Kérékou est passé également pour une nouvelle formulation de son nom officiel, à travers la substitution du toponyme “Bénin” à celui de “Dahomey”. Une opération marquée par un caractère fort arbitraire, si on considère que tandis que le terme “Dahomey” correspondait pour ces territoires à une réalité historique (l'ancien royaume du Dahomey couvrait alors le quatre cinquièmes de la nouvelle république), la parole “Bénin” avait toujours indiqué<sup>70</sup> les terres et les populations qui entre le XVII et le XVIII siècle avaient été assujetties au *Royaume du Bénin*, étendu sur une bonne partie des pays du Golfe de la Guinée et dont le centre se trouvait dans l'actuelle Benin City, ville nigérienne sur le delta du fleuve Niger<sup>71</sup>. En fondant la République Populaire du Bénin, Kérékou parut donc s'approprier d'un concept historique “fier” autant qu'impropre, probablement afin d'effacer le concept fortement enraciné de Dahomey, symbole des gouvernements et des divisions passées, outre que de l'histoire coloniale du pays.

### **2.3.1 1972-1982: Instauration et consolidation d'un régime voué au développement autocentré**

Le programme de renouvellement du pays réalisé par Kérékou vise à assurer une plus grande solidité et autonomie à l'économie nationale, à travers le développement d'un secteur industriel qui, placé à côté des secteurs économiques traditionnels (agriculture et commerce), porte le pays vers un mode de production moderne et socialiste. Suivant Francine Godin, le socialisme béninois se base sur la propriété de l'État d'importants secteurs de

<sup>68</sup> B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 290.

<sup>69</sup> L. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 14.

<sup>70</sup> Et c'est encore ainsi, surtout dans le domaine de l'ethnologie et de l'anthropologie. Cf. par exemple R.E. Bradbury, *Benin Studies*, Oxford University Press, Londres 1973.

<sup>71</sup> Dans les premières années '60, afin de tranquilliser les pays de la zone au sujet de la prépondérance possible de la Nigeria au niveau régional (et dans un contexte plus ample de discussion sur l'unité des Etats africains), les ministres de Dahomey, Nigeria et Togo envisagèrent une union commerciale (jamais réalisée par la suite) entre leurs pays et le Ghana: significativement, le nom de cette communauté économique aurait dû être *Union du Bénin*. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Benin Relations* op. cit., p. 37. De nos jours encore le toponyme “Bénin” continue à définir une zone plus vaste que celle de la République du Bénin, si nous pensons par exemple au fait que au Togo il existe aussi une “Université du Bénin” (à part le cas, évident justement, de Benin City au Nigeria).

l'économie, sur la planification d'État, et sur un mode de production intensif, où les modalités de production antérieures, capitalistes et pré-capitalistes, sont révolutionnées afin de les transformer en mode de production socialiste<sup>72</sup>.

En général, la stratégie de développement du gouvernement de la République Populaire du Bénin paraît être orientée vers la *self-reliance* (autosuffisance), le "compter sur ses propres forces" que les pays non alignés identifient pendant les années '70 comme élément de base pour une stratégie de développement autocentré et adéquat à la réalité des nations les plus défavorisées et "dépendantes"<sup>73</sup>. Ce principe est exposé clairement dans le préambule à la *Loi Fondamentale* de 1977:

Dans sa pratique sociale quotidienne, notre peuple militant, pour faire triompher la révolution, doit appliquer avec un esprit de suite et de responsabilité le principe fondamental de "compter d'abord sur nos propres forces", développer la production, défendre la Patrie et garantir l'intégrité et la souveraineté de notre pays contre toute agression et toute tentative de reconquête coloniale<sup>74</sup>.

L'orientation socialiste et révolutionnaire du régime de Kérékou fait si que cette stratégie de développement autocentré se fonde sur une redefinition profonde de la base de l'accumulation et des conditions de domination<sup>75</sup>.

Comme déjà dit ci-dessus, cette redéfinition passe par quelques étapes obligées, telles que la nationalisation des entreprises et l'accroissement des capacités de planification de l'État en matière économique. Le processus de nationalisation a lieu dès tout de suite, grâce aussi à des indemnités adéquates au bénéfice des propriétaires étrangers des entreprises (en premier lieu français): le pourcentage de contrôle de la part de l'État sur le volume

---

<sup>72</sup> F. Godin, *Benin 1972-1982. La logique de l'Etat africain*, L'Harmattan, Paris 1986, p. 64.

<sup>73</sup> Le concept de *self-reliance* fut introduit la première fois dans le discours des pays non alignés lors de leur rencontre de Lusaka de 1970, et fut reconfirmé dans la conférence de Georgetown de 1972. Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 220. On peut trouver une définition significative de ce concept dans la déclaration de Coyococ de 1974:

*Nous sommes d'avis qu'une stratégie fondamentale de développement consiste à compter davantage sur ses propres forces au niveau national. Ce qui ne veut pas dire autarchie. Au contraire, cela implique des avantages réciproques découlant des échanges commerciaux et de la coopération ainsi qu'une distribution plus équitable des ressources qui satisfont les besoins fondamentaux. Cela signifie une confiance authentique en ses propres moyens, se fier en premier lieu des ressources propres (humaines et naturelles) et une capacité de décider et de fixer des objectifs. Toute forme de dépendance d'influences ou puissance étrangères susceptible de se transformer en ingérence politique vient donc à être exclue.*

Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo*, pp. 220-221 (traduction de l'auteur).

<sup>74</sup> Tiré du préambule à la *Loi Fondamentale* du 26 août 1977, qui règle à partir de ce moment le fonctionnement du nouveau Statut révolutionnaire. Cf. J.A. Toudonou et C. Kpenhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin*, p. 171.

<sup>75</sup> F. Godin, *Bénin*, p. 171.

total des ventes des biens produits au Bénin monte ainsi de 31.9% de 1972 à 75,6% en 1976<sup>76</sup>. Afin d'augmenter la capacité d'intervention de l'État sur l'économie nationale on prépare différents instruments: entre 1973 et 1975 on réforme, dans le sens d'une capacité accrue de prise de décisions, le *Ministère du Plan*, principal organisme délégué à la rédaction des plans pour le développement économique et social de la nation; en 1976 est créé le *Bureau Central des Projets*, avec fonctions de promotion et assistance aux projets d'intervention dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat. De plus grands espaces d'intervention de la part de l'État sont établis aussi en ce qui concerne les rapports avec l'étranger, et notamment pour le rôle de l'aide au développement, confirmant l'orientation générale vers la *self-reliance* du régime de Kérékou<sup>77</sup>. Le projet préliminaire du premier *Plan National* affirme par exemple que le gouvernement se réserve le droit de choisir les activités à financer à travers l'aide étrangère, de faire prévaloir ses options et de choisir les donateurs et les modalités d'emploi plus convenables pour l'activité en cours. Le gouvernement est donc mis dans la position d'exercer un "rôle d'arbitre" entre les différentes possibilités d'aide, sur la base du plan de développement précédemment élaboré<sup>78</sup>.

L'objectif de la planification économique du premier *Plan National*, publié enfin au mois d'octobre 1977<sup>79</sup>, est de "développer le marché interne à travers le remplacement des importations et des exportations en créant un secteur industriel financé par l'agriculture"<sup>80</sup>. Sous l'aspect économique, dans ce cas la *self-reliance* est donc de toute façon pensée au sein d'une perspective de développement inspirée au paradigme de la *modernisation*, c'est-à-dire d'une vue linéaire et par stades du processus de développement d'un pays<sup>81</sup>.

On peut noter cependant des contradictions dans l'actualisation de ce projet. Si d'une part il semble s'orienter vers une moindre dépendance des facteurs économiques externes, d'autre part le capital étranger, dans la forme d'aides et

---

<sup>76</sup> *Ibidem*, pp. 42-43.

<sup>77</sup> Il est important de souligner encore une fois que *self-reliance* ne veut pas dire autarchie, mais une forme différente de collaboration avec des entités externes à la nation. Cfr, *supra*, note 73.

<sup>78</sup> Cf. Bénin. Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Sociale, *Plan national de développement économique et social, 1975-1978, avant-projet*, Cotonou, février 1975, p. 17. Cité dans F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 34.

<sup>79</sup> Suivant Godin, le retard de la publication et de l'actualisation du premier plan, prévues à l'origine pour 1975, est dû principalement aux luttes politiques internes au Gouvernement, le plan ayant été sujet de discussions vives. F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 33.

<sup>80</sup> *Ibidem*, p. 36.

<sup>81</sup> Hettne remarque notamment que parmi les principes fondamentaux du paradigme de la modernisation figure l'idée que le développement peut être "stimulé (...) par des mesures internes qui soutiennent les secteurs modernes et qui modernisent les secteurs traditionnels". B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 82 (traduction de l'auteur). De façon cohérente, l'auteur remarque qu'aussi le processus de "transition à la modernité socialiste" théorisé par une grande partie de la pensée communiste sur le développement naît également d'une vue fondamentalement inspirée au paradigme de la modernisation. Cr. Hettne, op. cit., pp. 89-92.

d'investissements, va représenter un élément important dans les prévisions de bilan du premier plan national, étant établi en raison de 43,36% du besoin global de financement<sup>82</sup>. De plus, les changements dans l'organisation de l'économie nationale ne sont pas suivis par une révision du code qui règle les conditions pour l'investissement étranger (introduit en 1972, avant le coup d'État, et orienté vers une ouverture au capital étranger à travers un système de facilitation fiscale à plusieurs niveaux)<sup>83</sup>. On impose cependant que les entreprises privées présentes au Bénin y établissent également leur siège principal au lieu de simples succursales, afin de permettre aux investisseurs du lieu d'y participer en qualité d'actionnaires<sup>84</sup>.

Le projet de relance du secteur industriel du pays, de son côté, ne s'avère pas efficace comme souhaité. La nationalisation des entreprises est accompagnée d'investissements considérables dans le secteur industriel<sup>85</sup>, et entre 1972 et 1982 une trentaine de nouvelles entreprises nationales sont créées, notamment dans le secteur de la transformation de matières premières (l'huile de palme et les produits huiliers en général se confirment comme une des industries principales du secteur, tandis que se développent ultérieurement l'industrie du ciment et celles du tabac et des textiles). Malgré l'effort de l'État, en ces années le secteur industriel augmente de peu sa contribution à la richesse de la nation, n'arrivant jamais à dépasser 10% de contribution au PNB total<sup>86</sup>. Parmi les causes de cet insuccès Godin remarque aussi l'investissement manqué dans le secteur agricole, qui aurait dû au contraire, dans le projet de Kérékou, avoir une fonction entraînante pour le développement de l'industrie<sup>87</sup>.

Les contradictions mentionnées, ajoutées à une pénurie absolue de ressources sur le plan national, font que les conditions économiques et sociales du pays ne changent pas en positif comme souhaité par les autorités. On peut remarquer en particulier que le produit national brut n'augmente que de 3,4% dans la période 1970-1979<sup>88</sup>, un progrès qui, accompagné dans la même période d'un accroissement de la population de 3%, fait que le rapport PNB/habitant change de bien peu. L'intention de l'État de maintenir constamment en équilibre le bilan administratif face à l'augmentation de la dépense totale de l'État est poursuivie au cours de ces années d'une part à travers des coupes à la dépense

---

<sup>82</sup> F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 37.

<sup>83</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>84</sup> *Ibidem*, p. 85.

<sup>85</sup> Igué calcule un chiffre de 150 milliards de francs CFA investis dans le secteur pendant la période de la République populaire. J. Igué, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 191.

<sup>86</sup> Le sommet atteint par ce chiffre est de 8,8%, obtenu en 1987, comme résultat à long terme de la politique entre les années '70 et '80. *Ibidem*, p. 194.

<sup>87</sup> F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit.

<sup>88</sup> Face par contre aux prévisions, contenues dans le plan triennal 1977/80, d'un accroissement de 2,5% du PNB, de 9,5% en 1978 et de 12,3% dans les années 1979-80. Cf. Francine Godin, op. cit., p. 40.

sociale, mais d'autre part (et surtout) grâce aux aides externes sous forme de prêt, qui contribuent à un endettement constamment croissant du pays<sup>89</sup>.

Si la stratégie de Kérékou ne s'avère pas payante du point de vue des conditions économiques de la nation, surtout en termes de dépendance de l'étranger, on assiste d'autre part en cette période à une consolidation du régime et à une amélioration de sa légitimation politique. En plus d'une accentuation du contrôle militaire sur le pays, ce sont la nationalisation des entreprises et la centralisation du contrôle économique aux mains de l'État à contribuer en grande partie à ce processus<sup>90</sup>, qui subit ensuite une accélération de signe anti-impérialiste en janvier 1977, à l'occasion de la tentative de débarquement dans le port de Cotonou de la part d'un groupe de mercenaires étrangers guidés par Bob Denard et soutenu principalement par des intérêts français<sup>91</sup>. La tentative est efficacement repoussée par l'armée nationale, qui voit ainsi son rôle de garant (de la sûreté du régime) amplifié par la présence de "menaces externes" à la nation facilement identifiables, qui vont s'adjoindre à différentes tentatives de putsch interne entre 1975 et 1977<sup>92</sup>, tous résolus à travers la cooptation des leader rebelles dans les structures décisionnelles de l'État<sup>93</sup>. A ce propos est intéressante la remarque de Godin, que cette stratégie de cooptation et d'absorption de l'opposition de la part du régime de Kérékou est probablement à compter parmi les différents facteurs qui ont provoqué une médiocre efficacité dans le domaine des réformes économiques, à attribuer d'une part à une certaine discontinuité dans les stratégies politiques du gouvernement, qui empêchait de poursuivre certains objectifs à long terme<sup>94</sup>, d'autre part à un accroissement correspondant de la quantité de malversations et d'épisodes d'appropriation des fonds d'État de la part des administrateurs, représentants d'intérêts partiels par rapport aux intérêts nationaux.

C'est en tout cas cette stratégie d'adaptation aux impulsions contestatrices (ayant comme protagonistes étudiants, syndicats et d'autres acteurs de la société du pays) et aux pressions de la bourgeoisie, qui jette les bases pour un bouleversement du bas de la structure militaire du régime entre 1979 et 1982, avec l'entrée graduelle des civils dans ses structures décisionnelles et bureaucratiques. En 1979 sont organisées les premières élections de l'Assemblée Nationale, dont les collèges traditionnels répartis sur base

---

<sup>89</sup> Le déficit vers l'étranger dans le bilan des payments du Bénin augmente de sept fois entre 1973 et 1979 en arrivant à un pourcentage de 15% du PNB (contre 3,5% de 1970). Moitié de ce déficit est constamment constitué de prêts multilatéraux reçus par l'Etat. *Ibidem*, p. 62.

<sup>90</sup> *Ibidem*, p. 280.

<sup>91</sup> B. Passot, *Le Bénin* cit., p. 262. De son côté, Godin souligne que cet épisode a effectivement contribué à un refroidissement temporaire des rapports entre le Bénin et la France, refroidissement témoigné par une réduction de 28% de l'aide économique au Bénin de la part de la France par rapport aux trois années précédentes. F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 282.

<sup>92</sup> *Ibidem*, p. 278.

<sup>93</sup> *Ibidem*, p. 289.

<sup>94</sup> *Ibidem*.

géographique sont remplacés par une division en catégories en représentation de différentes classes sociales (à noter par exemple 25% de paysans et artisans, outre une représentation proportionnelle des catégories des ouvriers, des militaires, des fonctionnaires, etc.)<sup>95</sup>. Cet événement paraît ratifier l'introduction accomplie de la part de l'État de la lutte entre les classes sociales, une lutte qui se dispute toujours plus au sein de l'administration de l'État, qui est soumise à une situation de tension qui aboutira à partir de 1982 à une libéralisation et une démilitarisation relatives du régime<sup>96</sup>.

### 2.3.2 1982-1989: Crise et fin d'un modèle

Au cours de l'année 1982 plusieurs réformes des appareils de l'État sont réalisées, telles que la réorganisation et rationalisation de l'ensemble des entreprises nationales, effectuées principalement à travers des fusions<sup>97</sup>. Du point de vue de la composition du gouvernement, Kérékou remplace quelques uns des hommes "forts" de l'exécutif avec des personnes relativement modérées, ce qui, associé à l'attribution de plus grand pouvoir aux entités administratives régionales, contribue ultérieurement à la libéralisation progressive du régime. Dans la même période sont renforcés les rapports de collaboration traditionnels avec la France, qui entraînent un accroissement des investissements et des aides vers le pays, un facteur désormais vital pour la survivance de l'État<sup>98</sup>. On assiste en somme à la cessation du processus de radicalisation qui avait marqué la première partie de l'histoire de la République Populaire, et sous peu le Bénin verra faillir également le projet d'une *self-reliance* basée sur ses propres capacités autonomes de croissance.

En 1983 commence la crise du prix du pétrole, qui frappe de manière particulière la Nigeria, voisin géant et principal partenaire économique du Bénin dans la région soit pour le commerce officiel<sup>99</sup> soit dans le secteur de l'économie informelle. Il faut souligner ici que l'économie informelle, et notamment la contrebande avec le Nigeria, a toujours représenté une partie consistante de l'économie béninoise, principalement à travers l'exportation ou la re-exportation de biens tels que le riz ou les textiles en échange de produits

---

<sup>95</sup> *Ibidem*, p. 285.

<sup>96</sup> Une autre étape importante de ce processus consiste en la mise en liberté, en 1981, des trois pères historiques de la nation (les protagonistes de "l'étrange triumvirat"), jusqu'alors détenus en prison. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 291).

<sup>97</sup> F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 261.

<sup>98</sup> *Ibidem*, p. 287.

<sup>99</sup> Au début des années '70 le Bénin conclut des accords commerciaux préférentiels avec le Nigeria, et y exporte en particulier des produits manufacturiers (plutôt que des matières premières), un fait qui prouve la forte dépendance du secteur industriel béninois du commerce avec le pays voisin. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit., p. 41.

étrangers, parmi lesquels en premier lieu les dérivés du pétrole, à leur tour importés illégalement dans le Bénin<sup>100</sup>. Avec la crise du pétrole la prospérité relative du commerce soit informel soit légal avec le Nigeria vient à cesser, et ces conditions s'aggravent avec la fermeture des frontières nigériennes en 1984, par la suite ouvertes à nouveau en 1986. Dans cette période le rapport PNB/habitant du Bénin revient aux valeurs de 1970, et la réouverture des frontières fait trouver aux marchands béninois une population — la nigérienne — au pouvoir d'achat extrêmement réduit par rapport au passé, complice aussi la tenue relative du franc CFA par rapport au naira nigérien.

Ces événements contribuent à accélérer la faillite de la stratégie de *self-reliance* mise en œuvre par Kérékou au cours des années précédentes, révélant ainsi la dépendance encore lourde du pays de dynamiques économiques et politiques hors de son contrôle. La fait que l'influence soit exercée en ce cas par un autre pays africain, contigu, de plus, est particulièrement significatif du rôle de "périphérie de la périphérie" joué par le Bénin au cours de son histoire républicaine, un développement déjà entrevu en son temps par les théoriciens de la *self-reliance*, surtout si pensée en une dimension macro-régionale. Il est effectivement intéressant de noter que déjà aux débuts de l'élaboration théorique sur ce modèle de développement la possibilité de la naissance de nouveaux rapports centre-périphérie internes au tiers monde avait été préconisée par des auteurs tels que Thomas, qui écrivait en 1974:

Dans la structure mondiale actuelle, les relations centre-périphérie sont tels que les pays plus forts exploitent les plus pauvres. Par conséquent, la stratégie de compter sur ses propres forces au niveau régional pourrait protéger le tiers monde de la dépendance du premier et du deuxième monde (...). mais elle n'offrirait aucune protection envers le Brasil, l'Iran et l'Inde (*et dans un futur proche, aussi du Nigeria*)<sup>101</sup>.

La crise du pétrole arrive à avoir des conséquences catastrophiques sur l'économie béninoise, conséquences que pas même les interventions orientées

---

<sup>100</sup> Inutile de noter que ce genre d'activité a contribué en général à aggraver le sort économique de l'Etat béninois, en soustrayant une partie importante des disponibilités financières potentielles provenant de la taxation et des droits de douane sur les importations. A titre d'exemple de la dimension du phénomène, il suffit de mentionner le fait que si en 1987 le Bénin importait officiellement 245 automobiles et 224 voitures de service, dans la même année on recensait 3400 nouvelles immatriculations. Cf. B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 296. Autre article de forte contrebande était le cacao, qui était introduit illégalement du Nigeria au Bénin et représentait un des véhicules privilégiés pour le recyclage de l'argent. En 1975 le Bénin comptait parmi les exportateurs de cacao les plus importants au niveau régional, malgré la production nationale risible de ce bien. Cf. E. Nwokedi, *Nigeria-Bénin Relations* op. cit. p. 43. La thèse de fond de Nwokedi dans ce texte est celle de l'existence d'une co-présence funeste des niveaux formel et informel aussi au sein des relations politiques et diplomatiques entre les deux pays, outre que dans le secteur économique.

<sup>101</sup> C. Thomas, *Dependance and Transformation. The Economics of the Transition To Socialism*, Monthly Review Press, New York 1974, p. 361, cité in B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 225 (traduction et emphase de l'auteur).

à l'ouverture et à la libéralisation adoptées par le régime de Kérékou pendant les premières années '80, ni le deuxième plan quinquennal (1983-1987) parviennent à éviter. Le président, réélu en 1980 et en 1984, se trouve à partir de 1986 face à un effritement rapide du système économique du pays, notamment à la banqueroute de l'État, dont le signe plus préoccupant est l'échec du système bancaire, porté en situation de crise d'une part par la réduction des transactions économiques avec la Nigeria, d'autre part de la disponibilité financière toujours en baisse de l'État même, en même temps principal actionnaire et plus grand débiteur des banques (à travers les prêts aux entreprises nationales). Le blocage des flux de capital dans le pays, avec le gel des comptes et la fermeture des guichets, fait sombrer les secteurs productifs dans une crise dure et éloigne la possibilité de nouveaux investissements de l'étranger. Le pourcentage du PNB provenant de l'industrie retombe pendant ces années à 5%, en effaçant les progrès timides obtenus les années précédentes<sup>102</sup>.

La situation ne tarde pas à se faire incandescente, et pas même l'initiative de Kérékou de nommer au début de 1987 des civils aux ministères chargés de la planification économique<sup>103</sup> calme les âmes de la population. Si une première vague de la protestation des étudiants est durement réprimée au mois de mars 1987, l'année suivante la contestation s'étend également à des parties de l'armée, en provoquant des tentatives de coup d'État, aux mois de mars et juin 1988, étouffés toutefois tous les deux par la garde présidentielle<sup>104</sup>.

1988 est aussi l'année où le Fond Monétaire International entre pour la première fois officiellement au Bénin<sup>105</sup>, pour négocier avec le gouvernement le premier plan d'ajustement structurel (PAS) pour la nation, concernant les années 1988-1992. Le projet d'autonomie économique du président voit ainsi scellée sa fin<sup>106</sup>, et le Bénin s'achemine vers un sort commun à bien des États africains dans cette période, soit la libéralisation et la déréglementation des marchés.

Au mois d'août de l'année 1989 Kérékou est réélu président par l'Assemblée Nationale, mais en décembre de la même année une grève générale à temps indéterminé (due principalement au paiement manqué des salaires arriérés des fonctionnaires), et une pression internationale toujours croissante, le poussent à céder et à proclamer officiellement le renoncement de la part du gouvernement à l'idéologie marxiste-léniniste, et la dissolution du système à parti unique<sup>107</sup>. Peu de temps après, la Constitution datant de 1977 sera suspendue, et avec

---

<sup>102</sup> J. Iguè, *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 192.

<sup>103</sup> B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 296.

<sup>104</sup> *Ibidem*, p. 297.

<sup>105</sup> Des contacts non officiels avaient déjà eu lieu en 1986, comme le rappelle J. Iguè dans *Le Bénin et la mondialisation* op. cit., p. 192.

<sup>106</sup> Le plan d'ajustement structurel prévoit que le bilan de l'Etat doit être soumis à l'approbation de la part de l'FMI.

<sup>107</sup> B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 300.

l'événement extraordinaire représenté par la Conférence des Forces Vives de la Nation (cf. § 2.3.3) terminera la phase historique de la République Populaire du Bénin.

L'instauration de la République Populaire porta naturellement une série de conséquences aussi sur le développement du système des médias national. On assiste notamment à une accentuation du contrôle sur les moyens de communication de la part de l'État, et à une tentative de planification du secteur jamais vue auparavant, visant des objectifs de multiple nature à moyen et long terme, tels que l'alphabétisation des masses et en général la participation de la population au projet révolutionnaire du conseil marxiste-léniniste. Mais pour une série de raisons que nous expliquerons par la suite, le gouvernement révolutionnaire de Kérékou ne se révèle malheureusement pas en gré de réaliser de manière efficace et à long terme les réformes prévues pour les médias, et le panorama communicatif béninois reste encore assez pauvre et hétéro-dirigé.

## 2.4 1990, année de la transition à la démocratie

Les années '90 commencent sous le signe d'un nouveau et fondamental changement politique pour le Bénin. Sous la pression des syndicats et des mouvements politiques antagonistes, qui étaient restés jusqu'alors relégués dans la clandestinité, Kérékou suspend en février 1990 la Constitution qui avait fondé le pays à partir de 1977, et avec celle-ci le code du travail et le code des investissements sont également congelés<sup>108</sup>. C'est le moment pour une confrontation entre les différentes instances de la société civile du pays, une confrontation qui se révélait depuis longtemps nécessaire, même au président<sup>109</sup>: on décide pour la période entre le 19 et le 28 février de la même année une conférence nationale, la *Conférence des Forces Vives de la Nation*, à laquelle participeront 512 délégués représentant les différentes parties qui composent la société béninoise, dont la direction est confiée à monseigneur Isidore De Souza, archevêque catholique de Cotonou<sup>110</sup>. Objectif officiel de la

---

<sup>108</sup> *Ibidem*, p. 302.

<sup>109</sup> On se base ici sur les déclarations faites par Kérékou à l'occasion du décennal de la conférence, réunies dans l'article *Les Révélations de Kérékou* publié par le quotidien national Le Matinal le 29 février 2000. Il existe évidemment des interprétations du comportement de Kérékou décidément différentes de celle proposées par lui même, telle que celle de Claude Wauthier: "en 1989, les caisses de l'Etat étant vides, [Kérékou] dut accepter l'échange que Paris lui proposait: donner lieu à des élections démocratiques [en échange d'aide financier]". Cf. Claude Wauthier, *Dures épreuves pour les démocraties africaines*, en Le Monde Diplomatique, septembre 1996, p. 3.

<sup>110</sup> I. Mespouille, *Du Dahomey* op. cit., p. 15. Dix ans plus tard, Kérékou révélera certaines coulisses de la préparation de la conférence, qui confirment sa préférence pour des stratégies d'intégration et cooptation des parties en disaccord dans le gouvernement et le pouvoir. Le président raconte qu'en 1988, en remarquant la désaffection croissante de nombreux camarades envers le projet révolutionnaire, Kérékou confia justement à ceux qui "ne tenaient pas le pas", et surtout à des personnes non inscrites au PRPB, la préparation de la Conférence, à la place du

conférence, ainsi que Kérékou lui-même affirme, est de remonter le sort économique du pays<sup>111</sup>.

La conférence a lieu à Cotonou dans la période établie à l'avance, et elle se transforme rapidement en une véritable assemblée constituante: le 24 février 1990, après six jours de pourparlers qui voient les représentants du gouvernement de Kérékou toujours plus en difficulté, la conférence proclame sa souveraineté législative, dans un climat de très haute tension<sup>112</sup>. Le but de la conférence est devenu désormais de refonder les institutions du pays sous le signe de la démocratie, et le 27 février les appareils d'État de la période marxiste-léniniste sont officiellement dissous pour laisser la place à un nouveau gouvernement et à une nouvelle assemblée nationale librement élue sur des bases de multipartisme. Seule la forme de la république présidentielle est conservée, et Kérékou reste président également pendant cette phase délicate de transition dans le pays. Au terme de la conférence Nicéphore Soglo, déjà ministre de l'économie entre 1963 et 1965 et neveu de Christophe Soglo, un des généraux protagonistes des coups d'État de cette même période, est élu premier ministre (cf. § 2.2).

Une nouvelle phase importante s'ouvre pour l'histoire républicaine du Bénin, marquée par la tentative de construire un système politique ouvert et démocratique, dans la perspective d'importants changements structurels dans l'organisation sociale et économique du pays. Au mois de juin 1990 est présentée une nouvelle Constitution, soumise à l'approbation de la part de la population à travers un référendum le 2 décembre de la même année, accepté à large majorité: naît ainsi la République du Bénin actuelle<sup>113</sup>. Au mois de février 1991 ont lieu les premières élections législatives, auxquelles participent 12 formations politiques différentes, alliées de Kérékou inclus. Les élections donnent lieu à une majorité parlementaire en faveur de Soglo, qui outre avoir été ministre pendant les années '60 avait donné preuve de soi également en qualité d'administrateur à la Banque Mondiale, et représentait un point de repère pour le FMI. Un mois plus tard, de nouvelles élections, présidentielles cette fois, décrètent chef d'État Nicéphore Soglo même, après un ballottage

---

congrès de parti habituel. Ce geste, probablement une combinaison de réelle ouverture au changement et de stratégie d'absorption de l'opposition déjà vue par contre par le passé, est raconté dans *Les Révélations de Kérékou* op. cit.

<sup>111</sup> Le 24 février 1990, face au développement problématique des travaux de la Conférence, le président la rappela à l'ordre par un message aux conférenciers en affirmant: "la préoccupation principale du chef de l'Etat est d'ordre économique". Cf. *Chronologie de l'ambiance à l'Hôtel PLM-Aledjo*, Le Matinal, 29 février 2000. Kérékou a mentionné cette intention originale également dans l'intervention reportée dans l'article déjà signalé *Les Révélations de Kérékou*, en soutenant que la décision de la conférence n'avait été prise ni sur le plan politique, ni sur le plan de la sûreté, mais au contraire, elle avait été motivée par la situation économique. Cf. Le Matinal, 29 février 2000.

<sup>112</sup> *Chronologie* op. cit., Le Matinal, 29 février 2000.

<sup>113</sup> Nous notons que dans la dénomination de la nouvelle république l'adjectif "populaire" tombe, mais reste la référence au Bénin, d'origine révolutionnaire.

avec Mathieu Kérékou où le nouveau venu obtient 67,73% des votes<sup>114</sup>. En peu de temps Soglo nomme premier ministre son allié Adrien Houngbédji (président du Parti du Renouveau Démocratique), qui gouvernera jusqu'à la fin de la législature<sup>115</sup>.

Le déroulement relativement pacifique<sup>116</sup> de la Conférence des Forces Vives de la Nation, avec l'acceptation de ses résultats de la part du régime Kérékou, ont fait que le Bénin a gagné réputation mondiale comme "modèle de transition pacifique à la démocratie", une réputation qui s'est ajoutée à la renommée passée de "Quartier Latin d'Afrique", due à la haute scolarisation de certaines tranches de la population (phénomène qui a permis à de nombreux citoyens béninois d'assumer des charges importantes dans le secteur administratif en différents pays africains et même en France). Dans les années qui suivent le Bénin gagnera également la renommée de "meilleur élève de l'FMI", grâce à la diligente actualisation des plans d'ajustement structurel de la part du gouvernement de Soglo pendant les premières années '90.

Cette période coïncide avec une libéralisation progressive du système médiatique national: l'adoption d'un modèle politique inspiré aux démocraties occidentales et le choix du libre marché comportent en général l'instauration parallèle d'un régime de communication pluraliste, et en peu de temps le gouvernement béninois se conforme également à cette exigence, par la rédaction de lois et de mesures aptes à libéraliser le secteur audiovisuel et à favoriser le développement d'une presse libre et indépendante. Dans ce contexte, est ensuite aussi introduit au Bénin le réseau internet qui vit un développement lent et difficile, en partie causé aussi par la relative faiblesse du système médiatique national en général<sup>117</sup>. Avec notre recherche nous nous proposons de retracer et examiner les racines de cette faiblesse, et d'en mesurer la portée afin de contribuer à mettre au clair le contexte spécifique où les plus récentes technologies de la communication ont été introduites et diffusées au Bénin au cours de ces dernières années.

Dans le paragraphe qui suit nous définirons plus spécifiquement les intentions de notre recherche.

---

<sup>114</sup> B. Passot, *Le Bénin* op. cit., p. 303.

<sup>115</sup> Soit quatre ans.

<sup>116</sup> Pacifique surtout si comparé avec les modalités de transition d'un régime à l'autre expérimentées au Bénin par le passé, marquées de bouleversements violents et agressions armées. Cf. § 2.2.

<sup>117</sup> Nous rappelons que les moyens télématiques sont en réalité des *applications* d'autres moyens, tels que la téléphonie, l'informatique et la radiophonie.

## 2.5 Précision de la perspective de recherche

La cadre historique qu'on vient de brosser permet d'affirmer que l'histoire républicaine du Bénin a été marquée par trois phases distinctes, que nous pourrions définir comme *la période de l'instabilité politique* (1958-1972), *la période de la République Populaire* (1972-1989) et, à partir de 1990, *la période de la libéralisation politique et économique* (que nous avons pensé d'effleurer seulement, n'étant pas au centre de notre analyse). Entre ces phases, deux périodes de transition peuvent être identifiés: la *première transition* (de la prise de pouvoir violente de la part de Kérékou en 1972 à la proclamation de la République Populaire en 1975) et la *deuxième transition* (de 1988, lorsque l'FMI entre au Bénin, à l'approbation de la Constitution libérale en décembre 1990).

Cette subdivision chronologique peut être visualisé avec le schéma suivant (Figure 2).

Figure 2 — Schéma chronologique de l'histoire républicaine du Bénin

1958 indépendance de la France	1972 Kérékou au pouvoir	1975 proclamation de la République Populaire	1988 entrée FMI	1990 Constitution libérale	→
<b>République du Dahomey</b>	<i>1<sup>ère</sup> transition</i>	<b>République Populaire du Bénin</b>	<i>2<sup>ème</sup> transition</i>	<b>République du Bénin</b>	
putsch instabilité		marxisme-léninisme nationalisation des entreprises		libéralisation économique et politique	

Nous allons identifier ci-de suite, au sein de ce schéma, la période de plus grand intérêt pour notre recherche, en faisant une distinction entre une première *phase d'expansion* de l'État et la phase successive et contraire de sa *contraction*, qui commence vers la fin des années '80 et se consolide à partir de 1990.

### 2.5.1 Expansion et contraction de l'État

Sur la base de l'analyse historique qui précède nous pensons pouvoir affirmer que les premières trente années de l'histoire du Bénin ont été marquées par une progressive *expansion de l'État*, qui, de l'entité embryonnaire de la période immédiatement successive à l'indépendance, se transforme avec le temps en acteur principal de la vie sociale et économique du pays, en précisant son rôle par rapport au sort de la nation. En ce sens, ces trente premières années d'histoire se distinguent de manière fondamentale de la période qui leur suit, caractérisée par une *contraction de l'État* et par la réduction de son espace d'intervention, et commencée avec la libéralisation de l'économie et de la politique entreprise à partir de 1990.

Les premières années de l'histoire du Bénin sont marquées par la recherche, de la part des principaux acteurs institutionnels, d'un *modus vivendi* qui mette en

accord les différentes identités économiques, politiques et ethniques qui forment la société béninoise<sup>118</sup>, en permettant la construction d'un État national représentatif et unitaire. Une négociation non facile, qui passe à travers la longue série de coups d'État des années '60 et porte au déplacement progressif du modèle constitutionnel béninois du statut démocratique d'inspiration française adopté en 1959<sup>119</sup> vers des prototypes de Constitution de moins en moins libertaires et de plus en plus spécifiques à la situation sociale existant au Bénin (qu'on pense par exemple à l'instauration en 1970 de "l'étrange triumvirat", qui représentait de manière assez claire la tripartition sociale, politique et économique du pays). Outre celle qui peut être définie la "dahoméisation" progressive de l'instrument constitutionnel, au cours de cette période l'État béninois s'approprie d'autres importantes institutions de souveraineté, qui en élargissent l'espace d'action: premier de tous, l'instrument de la planification économique qui cependant, nous l'avons vu, n'est pas exploité de la meilleure façon par les gouvernements du Dahomey; ensuite une armée nationale forte, terrain constant de lutte politique et qui atteint le rôle de co-protagoniste des principaux bouleversements institutionnels de ces années. Enfin, mais pas en dernier, dans cette période l'État inaugure la série serrée de rapports diplomatiques avec l'étranger qui lui permettront ensuite d'obtenir des aides financiers et techniques de la part de gouvernements amis, tels que la France et l'Allemagne Ouest. De cette façon l'administration béninoise conquiert aussi, en un certain sens, un espace d'action internationale, qu'elle utilise pour s'assurer la possibilité de puiser, dans la gestion de la chose publique, à des ressources d'origine externe au pays: c'est en somme le commencement de celle qui est, dans l'expression fort heureuse de l'érudit béninois Kougniazoude, la *politique de la main constamment tendue* qui caractérise tous les rapports internationaux du premier Bénin<sup>120</sup>, et qui à l'effet important d'habiliter l'État à la mise en chantier de plans de développement économiques qui dépassent largement les possibilités réelles, financières et techniques, du pays, en le portant au moins au niveau potentiel dans la position de pouvoir exercer une influence toujours plus grande sur le processus de développement de la nation. C'est aussi la période, nous le verrons, où l'État béninois s'approprie progressivement des structures de communication nationales et adopte des mesures visant un contrôle toujours plus étendu des moyens d'information (cf. § 3.2).

Ce processus d'expansion de l'État est fortement accéléré avec l'instauration de la République Populaire. L'adoption officielle de l'idéologie marxiste-léniniste de la part du conseil révolutionnaire de Kérékou marque de fait la fin des fréquentes tentatives, assez désastreuses, des gouvernements précédents d'adapter la Constitution et les institutions à la réalité sociale du pays, en proclamant de vive voix la nouveauté d'une loi étrangère à la tradition politique et culturelle du Bénin, et plaçant l'État — comme représentant du

---

<sup>118</sup> Cf. § 2.1.2.

<sup>119</sup> Cf. § 2.2.

<sup>120</sup> C.C. Kougniazoude, La politique de coopération technique au Bénin op. cit., p. 172.

peuple — au centre de toutes les activités. Le régime socialiste de Kérékou inaugure ainsi une stratégie de pénétration et de contrôle presque total du système social et économique national, dans la perspective d'une planification rigide du développement du pays et de son peuple. Dans cette période, nous l'avons vu, l'appareil d'État s'élargit ultérieurement et consolide ses institutions, en se configurant comme acteur principal de la vie du pays. Evidemment cela vaut également pour le secteur des moyens de communication qui, comme on verra par la suite, sont soumis au cours de cette période à un contrôle encore plus étendu que par le passé et deviennent une partie intégrante de la stratégie révolutionnaire de Kérékou, en qualité d'instruments aptes à faciliter la transition du pays vers le socialisme (notamment en ce qui concerne l'assistance aux processus de développement rural et le maintien de la cohésion nationale)<sup>121</sup>.

Le moment de la République Populaire est le moment d'expansion maximale de l'État béninois dans son histoire: déjà vers la fin des années '80 commence un processus opposé de contraction de l'appareil administratif, qui voit les autorités de l'État se retirer progressivement de quelques secteurs de la vie du pays<sup>122</sup> pour donner place à des acteurs appartenant au privé et/ou d'origine étrangère (en premier lieu les institutions de la coopération internationale). Cette tendance se renforce avec la chute, en 1990, du régime marxiste-léniniste et avec l'affirmation d'un nouveau régime démocratique et pluraliste, consécutive à la Conférence des Forces Vives de la Nation. Ces effets sont suivis par la libéralisation progressive du système politique et économique du pays, accompagnée d'importantes coupures de la dépense sociale et d'une réduction du rôle de l'État dans les activités économiques nationales. Dans le secteur des médias on assiste à une réduction graduelle du contrôle politique sur l'information (considéré un obstacle au déploiement du pluralisme d'opinions nécessaire à la construction d'un système politique démocratique), et à la libéralisation du marché audiovisuel, dans la conviction que cela porte, outre à une plus grande liberté d'expression, également à une amélioration des infrastructures de télécommunication, un facteur considéré déterminant pour le développement du pays de part de ceux qui deviennent, avec le temps, ses "tuteurs" principaux, c'est-à-dire les institutions de l'ONU et de Bretton Woods.

Nous pensons pouvoir maintenant mettre à jour le schéma chronologique reporté plus haut en le rendant plus complexe et plus adéquat à nos objectifs (Figure 3).

---

<sup>121</sup> Cf. § 3.3.

<sup>122</sup> Qu'on pense par exemple à l'entrée du Bénin, en 1988, de l'FMI, destiné à conditionner les activités de planification économique du pays. Cf. § 2.3.2.



celle de la contraction de l'appareil d'État. Ces intentions normatives se spécifient avec le temps aussi en ce qui concerne le secteur des médias et, parallèlement à ce qui se passe dans d'autres secteurs, elles arrivent aux plus hauts niveaux de leur diffusion et influence pendant la période de la République Populaire, comme on le verra dans le chapitre suivant. Nous pensons très intéressante, à ce point, l'analyse de raisons historiques qui font, justement dans une période comme celle-ci, marquée généralement par une forte normativité de l'action de l'État, que le Bénin tend de toute façon à affirmer une dynamique de développement des médias opposée à celle souhaitée par les autorités, c'est-à-dire un modèle de développement fondamentalement exogène, où les facteurs externes au contrôle des autorités nationales déterminent largement les conditions d'introduction et de diffusion des différents moyens de communication dans le pays.

Nous pensons qu'une analyse de ce type est susceptible de mettre en lumière certaines particularités fondamentales du système des médias béninois, destinées, à notre avis, à en caractériser le développement dans les années à venir aussi. Le fait que même dans la période de plus grande normativité de l'État le Bénin n'arrive pas à contrôler et à planifier avec succès le développement de son système médial suggère l'existence de grandes difficultés en la matière, à reconduire certainement à la difficulté plus générale de planifier un système complexe tel que le système médial<sup>123</sup>, mais aussi à une série de conditions historiques spécifiques de la situation béninoise, partagées d'ailleurs (au moins en partie) par d'autres pays en voie de développement<sup>124</sup>. L'objectif de ce travail est de décrire ces conditions, afin de contribuer à une meilleure compréhension générale des problèmes et des défis que le système des médias béninois s'est trouvé à devoir affronter, et qu'à notre avis se trouvera à devoir affronter également au moment présent et pour l'avenir de son histoire.

Dans le prochain chapitre nous allons décrire les aspects principaux du développement du système des médias béninois au cours des premières trente années d'indépendance du pays.

---

<sup>123</sup> A propos de la planification des systèmes médiaux, Ulrich Saxer (mass-médiologue helvétique qui s'est occupé par le passé aussi des moyens de communication dans le Bénin révolutionnaire) affirme que "il s'agit de systèmes extrêmement complexes et donc aussi d'un cas ardu de planification et, éventuellement, de contrôle du système. Les perspectives de succès au niveau national ou même international des tentatives de réglementation politique-médiale sont incertaines, à reconnaître facilement déjà du point de vue de la théorie des systèmes". U. Saxer, *Mass media e società*, Armando Dadò, Locarno 2000, p. 149 (traduction de l'auteur). Ces remarques de type systémique, nous le verrons, ne justifient qu'en partie les difficultés rencontrées par le Bénin dans la planification et dans la gestion de son système médial.

<sup>124</sup> Avec ce travail nous voulons offrir aussi un premier pilier pour une étude comparative en ce sens, qui analyse les conditions historiques du développement des médias dans différents pays africains et les compare entre elles, à la recherche de traits communs et/ou de divergences significatives, surtout en ce qui concerne les politiques des médias nationaux et leurs effets sur le système médial.



### 3. Le développement des médias

Dans ce chapitre nous tracerons les caractéristiques principales du développement du système des médias béninois au cours de la phase d'expansion de l'État républicain, datable, nous l'avons vu, de 1960 à 1990.

On analysera, en particulier, d'une part les politiques des médias et de la communication formulées et mises en œuvre par l'État pendant les trente premières années de son histoire, d'autre part le développement technique des infrastructures communicatives et les critères qui l'ont orienté, avec une attention particulière au type d'acteurs impliqués ainsi qu'à leurs programmes et intentions de base.

Afin de mieux situer la question il sera toutefois nécessaire d'évaluer également les héritages laissés par le régime colonial à l'État béninois de récente constitution en matière de communication; nous ouvrons donc ce chapitre avec un bref aperçu sur l'histoire des médias dans la période précédant l'indépendance.

La description de l'histoire du système des médias béninois faite dans ce chapitre ne prétend naturellement pas à l'exhaustivité, qui ne pourrait être obtenue que par des études plus articulées et complexes de celle que nous avons voulu entreprendre<sup>125</sup>. Sa valeur est par contre de mettre en lumière certaines dynamiques d'introduction et de diffusion des technologies de communication dans le pays, pour en évaluer ensuite les caractères fondamentaux.

---

<sup>125</sup> Une recherche a été réalisée dans cette direction entre 1982 et 1983 par les auteurs helvétiques U. Saxer et R. Grossenbacher qui, en concentrant leurs efforts sur l'emploi des médias dans les stratégies de développement de la République Populaire, ont collecté une quantité importante de données concernant le système des médias béninois, presque dans sa totalité (manquent en effet des informations concernant les moyens de communication "personnelle" tels que le téléphone ou le télétype, ce qui révèle l'adoption de la part des auteurs d'une conception du système des médias et de la communication limitée au moyens dits "de masse"). Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la Communication, Zurich 1984. Dans ce chapitre, une grande partie des données que nous utiliserons pour illustrer le développement des médias dans la République Populaire sont extrapolées de la recherche de ces deux auteurs.

## 3.1 L'héritage des colonies

### 3.1.1 Les premiers réseaux

#### Télécommunication

Le premier service public<sup>126</sup> de télécommunication du Dahomey est inauguré par l'administration française le 1<sup>er</sup> juillet 1890, avec l'ouverture des Offices PTT (Postes Téléphones et Télégrammes) de Porto Novo et de Cotonou<sup>127</sup>. L'introduction des services télégraphiques en Dahomey semblerait être une priorité pour les Français, l'assujettissement total des territoires du Sud ayant déjà eu lieu deux ans auparavant et quatre ans avant la naissance officielle de la Colonie du Dahomey et Dépendances (cf. § 2.1.2). Les autorités de l'Hexagone paraissent d'ailleurs bien connaître le potentiel stratégique du télégraphe, l'ayant expérimenté avec succès pour la communication entre les troupes pendant l'occupation et la colonisation de l'Algérie<sup>128</sup>. Avec l'ouverture des premiers Offices PTT, les deux villes côtières béninoises principales entrèrent à faire du réseau télégraphique que les Français avaient commencé à poser à partir de 1880 pour relier les différents chefs-lieux qu'ils contrôlaient le long de la côte occidentale africaine<sup>129</sup>. En même temps que les liaisons internationales, on développe les premières infrastructures internes au pays : en 1896 le réseau télégraphique atteint les 200 kilomètres, et plus de 1500 en 1910.

Les premiers services téléphoniques datent de la même période, et ils se basent sur la technique de la transmission par radio : en 1900 la radio téléphonie est disponible dans les Offices de Poste de Porto Novo, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand Popo, toutes villes du Sud<sup>130</sup>. En peu de temps est également développée la téléphonie par fil: en 1905 le réseau local de Porto Novo compte trois kilomètres de fil double reliant les six cabines téléphoniques publiques de

---

<sup>126</sup> Dans la période antérieure à la conquête française la poste était apanage des seules familles royales de Abomey, Porto Novo et Nikki. Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et des Télécommunications en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise en sciences juridiques, UNB/FASJEP 1980, p. 2. Le même type de restriction a marqué le développement des systèmes des postes au Moyen Âge et pendant la Renaissance en Europe, ainsi que le montre A. Mattelart dans *La Communication Monde* (op. cit.). Un autre étude remarque qu'au Dahomey on inaugure le 17.11.1833 un service de "poste interne" non mieux spécifié, cf. E. Epaminondas et Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT en République Populaire du Bénin*, Mémoire de fin d'études, UNB/CPU, Calavi 1979, p. 1.

<sup>127</sup> Donaldine M.P.S. Gbaguidi, Etude prospective du Service d'Information et de Documentation(SID) de l'Office des Postes et des Télécommunications du Bénin, Mémoire de fin d'études du 1<sup>er</sup> cycle, UNB-ENAm CEFOCI, Calavi 1998, p. 10.

<sup>128</sup> A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

<sup>129</sup> *Ibidem*.

<sup>130</sup> Données collectées au cours d'un entretien avec un responsable de la Section Documentation de l'OPT (Office des Postes et Télécommunications). Cf. Appendice 1.

la cille, tandis qu'au 1<sup>er</sup> avril 1908 est inaugurée la première liaison téléphonique par fil entre Porto Novo et Cotonou<sup>131</sup>.

L'avènement des premières lignes télégraphiques et téléphoniques voit également l'introduction au Dahomey du principe du *monopole d'État* sur les télécommunications, sur la base d'une orientation mûrie par les autorités françaises déjà à partir de la période révolutionnaire en ce qui concerne le territoire métropolitain<sup>132</sup>. Le monopole d'État du télégraphe pratiqué en France (établi par une loi du 27.12.1851)<sup>133</sup> est appliqué en temps utile également aux territoires des colonies, et la même chose arrive avec le monopole sur les services téléphoniques, réglé en territoire français par une loi du 24 juillet 1891<sup>134</sup>. Dans les années à venir, nous le verrons, l'orientation monopoliste française influencera également d'autres secteurs des médias au Bénin, et en déterminera certains développements même au cours de l'époque post-coloniale.

## Transports

Parallèlement à ce qui est arrivé pour les réseaux de télécommunication, dans le secteur des transports aussi c'est l'administration coloniale à construire et inaugurer les premiers réseaux modernes. Dans cette même période, en effet, la nécessité de relier à la mer les colonies françaises de l'hinterland sahélien donne lieu, en 1900, à la pose des premiers rails ferroviaires<sup>135</sup>. La liaison directe entre Cotonou et Niamey (capitale du Niger, au Nord du Bénin) est achevée en 1935 et se base sur l'emploi du chemin de fer pour le parcours de Cotonou à Parakou (chef-lieu principal du Nord du pays) et d'une route carrossable entre Parakou et Niamey<sup>136</sup>. Cotonou, depuis longtemps capitale économique du Bénin, dispose aussi, à partir de 1928, d'un port commercial exclusivement destiné aux marchandises<sup>137</sup>. Dans cette même ville est ensuite

---

<sup>131</sup> E. Epaminondas, Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* cit, p. 2.

<sup>132</sup> Le 30 juillet 1793, à la suite des premières expérimentations du télégraphe optique entre Paris et Lille, le gouvernement français édicte la première loi en la matière, en décrétant le monopole de la part de l'État sur la transmission de signaux de n'importe quel type. Cf. P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, L'Harmattan, Paris 1996, p. 35. La raison de cette orientation originelle est à trouver d'après Mattelart dans l'intention de la part des autorités d'utiliser le télégraphe presque exclusivement à des fins de guerre. A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

<sup>133</sup> P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit., p. 35.

<sup>134</sup> G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et Télécommunications en R.P.B.* op. cit., p. 15.

<sup>135</sup> R. Cornevin, *La République Populaire du Bénin*, Maisonneuve et Larose, Paris 1891, p. 474.

<sup>136</sup> Après l'indépendance, la gestion du parcours Cotonou-Niamey est assumée par la OCBN, une société mixte créée par les gouvernements béninois et nigérian et actuellement encore en fonction. *Ibidem*, p. 475.

<sup>137</sup> M. Degka Aouagow, *Le rôle de la communication dans le développement du Port Autonome de Cotonou (PAC)*, Mémoire de fin d'études du 1<sup>er</sup> cycle, UNB/ENA, Abomey-Calavi 1999, p. 4.

construit et ouvert au trafic, entre 1933 et 1935, le premier aéroport avec piste en briques, et sont inaugurés quelques liaisons internationales : la première ville touchée est toujours Niamey, tandis qu'après la deuxième guerre mondiale on établit des liaisons régulières avec Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal) et d'autres centres de l'Afrique occidentale. Vingt ans après, le transport aérien se développera à un rythme très élevé : dans les cinq années entre 1953 et 1958, par exemple, le volume des passagers subit un accroissement de 150%, et le volume des marchandises augmente de 500%<sup>138</sup>.

Malgré les moyens de transport ne rentrent pas directement dans le sujet d'étude que nous nous sommes donné (les médias), il nous semble important de donner ici un bref aperçu de leurs premiers développements, puisque dans cette phase historique particulière le transport de marchandises et d'êtres humains est, avec les télécommunications, parmi le principaux vecteurs d'une première intensification de l'intégration du Bénin dans la nouvelle économie mondiale née de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme nous avons remarqué plus haut<sup>139</sup>, pendant la domination coloniale française sont en effet installées les premières industries, et d'un point de vue économique le pays s'oriente (ou pour mieux dire, *est orienté*) toujours davantage vers l'exportation de biens et de personnes (il vaut la peine de rappeler que cette période est aussi celle du Dahomey "Quartier Latin d'Afrique", cf. § 2.1.2). L'expérience coloniale béninoise correspond en somme au moment d'un premier accrochement du pays au processus de globalisation capitaliste de l'économie mis en œuvre par la révolution industrielle, un processus auquel la pose des premiers réseaux de communication modernes a contribué de manière essentielle<sup>140</sup>.

### 3.1.2 Médias de masse

#### Le développement de la presse

Comme en d'autres pays francophones de l'Afrique Occidentale, au Dahomey la presse ne trouve diffusion qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en retard de quelques décennies par rapport aux pays voisins de langue anglaise tels que Ghana et Nigeria<sup>141</sup>. Dans ce cas aussi l'initiative est apanage de l'administration

---

<sup>138</sup> *Ibidem*, p. 479.

<sup>139</sup> Cf. § 2.1.2.

<sup>140</sup> Sur l'importance des transports pour le développement de la nouvelle économie industrielle capitaliste, et sur les conséquences économiques des temps "d'accrochement" au nouveau système économique (inévitables remarquer que dans le cas de nombreux pays du Sud cela a coïncidé avec l'expérience de la domination coloniale), cf. P.-N. Giraud, *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996, respectivement pp. 114-115 et pp. 129-137.

<sup>141</sup> Les raisons de cet écart temporel dans la diffusion de la presse entre pays anglophones et francophones sont bien illustrées par A.-J. Tudesq dans *Les médias en Afrique*, Ellipses, Paris 1999, pp. 3-4. L'auteur fait découler cette différence d'une part au rôle particulier des missionnaires protestants dans les pays à domination anglaise et d'autre part à l'influence afro-

française qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1890, publie le premier numéro du *Journal Officiel des Etablissements et des Protectorats Français du Golfe du Bénin*, voulu par le gouverneur Ballot et réalisé avec la collaboration des typographes Vallez et Crescent, également d'origine française<sup>142</sup>.

Pendant toute la période coloniale la publication de périodiques au Dahomey est généralement réglée, comme dans les autres colonies de l'Hexagone, par la loi française sur la liberté de presse promulguée par le gouvernement parisien le 29 juillet 1881. Cette loi (de genre particulièrement libéral)<sup>143</sup> soumet la publication de tout périodique à une simple notification auprès du tribunal d'État local (avec dépôt, avant la distribution, d'un certain nombre d'exemplaires du journal signés par le directeur): aucune autorisation préliminaire de la part des autorités n'est donc nécessaire. En même temps, cette loi défère tous les crimes pouvant concerner les activités d'information à des tribunaux à statut particulier par rapport aux tribunaux ordinaires, en assurant ainsi aux opérateurs de la presse un régime judiciaire spécifique alternatif par rapport aux délits communs<sup>144</sup>.

Autre condition principale pour la publication d'un périodique est toutefois l'indication au tribunal d'un directeur responsable, personne qui doit nécessairement être de nationalité française. Cette obligation de nationalité n'a évidemment pas été utile au développement, dans les colonies, d'une presse locale: malgré cela, dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle sont publiés au Dahomey - pendant de courtes périodes - différents journaux d'opposition au régime français, dont le premier (*L'Echo du Dahomey*) paraît en 1905 avec l'appui des mêmes typographes qui avaient imprimé par le passé le *Journal administratif*<sup>145</sup>. L'expérience ne dure que peu de mois, principalement à cause du retour en Europe des deux typographes français, et les tentatives successives de publier journaux et pamphlets anti-français ne s'accomplissent que dans l'incertitude et la clandestinité. Jusqu'à la première guerre mondiale, les seuls périodiques officiels diffusés dans le Dahomey sont les journaux coloniaux de langue française réalisée en territoire métropolitain, comme les *Annales Coloniales* et *France d'Outre-Mer*<sup>146</sup>.

---

américaine dans des nations telles que Libéria et Sierra Leone, politiquement liées aux États Unis.

<sup>142</sup> Intéressant à remarquer que Ballot était arrivé au Dahomey le 30.11.1889, donc un mois à peine avant la publication du *Journal*, ce qui fait penser que l'introduction de la presse était probablement parmi les priorités du programme de gestion des protectorats du nouveau gouverneur. Cf. R.E. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982, p. 100.

<sup>143</sup> Pour une analyse du contexte particulier de politique interne française où naît la loi, et de façon spécifique concernant l'influence de ce contexte sur le caractère libéral de cette norme, cf. J.-N. Jeanneney, *Storia dei media*, ed. Riuniti, Roma 1996, pp. 100-102.

<sup>144</sup> P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit. pp. 189-190.

<sup>145</sup> R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 100.

<sup>146</sup> Ibidem.

La fin de la première guerre mondiale marque un moment de plus grande effervescence pour la presse en Afrique occidentale, dû selon certains au contact des soldats africains envoyés en Europe combattre pour les puissances coloniales avec des idées nouvelles et avec une presse plus libre que la presse africaine<sup>147</sup>. En ce qui concerne le Dahomey, dans l'immédiat après-guerre l'expatrié d'origine béninoise Louis Hunkakrin commence à publier à Paris *Le Messenger Dahoméen*, nouveau bulletin ouvertement anti-colonial, tandis qu'en 1920 paraît *Le Guide du Dahomey*, autre journal d'opposition<sup>148</sup>.

Peu de temps après la situation change considérablement, car le gouvernement français étend à tous les territoires de l'AOF une version de la loi de 1881 modifiée par des décrets particuliers<sup>149</sup> en faveur des citoyens d'outremer, en premier le décret qui abolit l'obligation de la nationalité française pour le directeur responsable<sup>150</sup>.

Au Dahomey cette mesure donne rapidement ses effets, et au cours des années '30 sont publiés différents journaux confessionnels, syndicaux et politiques: ces derniers fréquemment voués à l'opposition anti-colonialiste, à tel point que l'administration française se voit obligée, le 10.4.1935, à promulguer un décret visant à limiter les attaques à l'AOF parus dans la presse locale<sup>151</sup>. Le décret, de nature plus d'exhortation que constrictive, ne change pas beaucoup la situation, et la presse continue à se développer, soit celle de propriété française que celle aux mains béninoises<sup>152</sup>.

En rapport aux objectifs de notre recherche, nous nous limiterons ici à prendre note de la naissance dans cette même période du quotidien d'orientation philo-française *France-Dahomey* (destiné à devenir par la suite quotidien du gouvernement du Dahomey indépendant)<sup>153</sup> et du périodique catholique *La Croix*, seule publication destinée à survivre à tous les changements d'ordre politique et économique survenus dans le pays entre les années '60 et '90 en conservant plus ou moins intactes ses structures<sup>154</sup>.

Parmi les héritages de la période coloniale qui marqueront le développement de l'information au Dahomey indépendant avant, et au Bénin révolutionnaire

---

<sup>147</sup> Cf. A.-J. Tudesq dans *Les médias en Afrique* op. cit., p. 4.

<sup>148</sup> R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 101.

<sup>149</sup> Cf. R. Biauou, *Les moyens de communication et la politique d'information en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979, p. 108.

<sup>150</sup> R.E. BEWA, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 101.

<sup>151</sup> *Ibidem*, p. 103.

<sup>152</sup> *Ibidem*, p. 106.

<sup>153</sup> *Ibidem*, p. 107.

<sup>154</sup> Cf. U. Saxer, R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 35. Les auteurs témoignent entre autre un tirage du bimensuel catholique béninois contenu entre les cinq mille et les neuf mille exemplaires pour l'année 1982, c'est-à-dire dans une phase avancée de la République Populaire, le passage peut-être le plus difficile pour les différentes confessions du pays et pour la liberté de presse en général (cf. § 3.3.4).

ensuite, figurent de plus *les principes fondateurs de la loi française sur la liberté de presse de 1881*, destinée, nous le verrons, à servir de modèle pour les nouvelles lois en matière de liberté éditoriale promulguées par l'État indépendant béninois.

## **L'introduction de la radiophonie**

L'introduction de la radio dans l'Afrique sub-saharienne suit le même écart géographique et temporel remarqué à propos de la presse, avec une diffusion systématique d'abord dans les pays d'aire anglophone et ensuite dans les colonies sous la domination française.

Si dans les années '30 (de toute façon en retard d'une décennie sur la BBC anglaise) les Français acheminent leurs premières stations radiophoniques en Madagascar, Congo et Sénégal<sup>155</sup>, il faudra attendre le deuxième après-guerre pour voir le gouvernement métropolitain inaugurer une politique active de diffusion de la radiophonie dans les pays d'outremer.

Au mois de février 1950 Paris crée une commission interministérielle pour analyser la question<sup>156</sup> et 5 ans plus tard, à la suite des recommandations de la commission<sup>157</sup>, le gouvernement français crée, avec décret du 20 janvier 1955, la *Société de Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer* (SORAFOM), organisme spécifiquement dédié à l'introduction et à la diffusion de la radiophonie francophone dans les territoires de l'outremer français. La SORAFOM entre officiellement en fonction le 18 janvier 1956, donc déjà dans l'époque coloniale avancée.

L'introduction de la radio au Dahomey a lieu dans ce climat politique. Accueillie au début dans un petit local au sein du siège central des PTT, la station *Radio Cotonou* entreprend ses émissions le 7 mars 1953, deux ans avant la création de la SORAFOM. L'organisme français s'occupera par la suite du développement des structures de la station par la réalisation en 1957 de la *Maison de la Radio*, un ensemble de studios et bureaux aptes à contenir un personnel de 40 unités<sup>158</sup>.

Dans le secteur de la production et de la distribution radiophonique la politique de gestion adoptée au début par les Français par rapport au territoire métropolitain a été de type "mixte": à la suite des premières expériences de transmission européennes, le gouvernement modifie en 1923 la loi de 1851 sur

---

<sup>155</sup> A.J. Tudeq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 5.

<sup>156</sup> C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB*, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1980, p. 7.

<sup>157</sup> Et à la suite aussi de la mission en Afrique, en 1954, du musicien et expert de radiophonie Pierre Schaeffer. Cf. A.-J. Tudesq, *Les médias en Afrique*, p. 6.

<sup>158</sup> D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion voulons-nous en République Populaire du Bénin?*, Mémoire de fin de stage AR3 80, INA, BRY-SUR-mARNE 1982, P. 14.

le monopole de la télégraphie<sup>159</sup>, en amplifiant le secteur à l'émission de "signaux radioélectriques de n'importe quelle nature", donc également à la radiophonie<sup>160</sup>. Un an après la France relâche toutefois temporairement ce monopole, en concédant la licence de transmission à quelques sociétés privées afin de favoriser l'économie nationale, pour bloquer enfin définitivement la concession de nouvelles licences à partir de 1926<sup>161</sup>.

L'extension de la norme de 1923 aux territoires des colonies date du 10 mars 1930<sup>162</sup>, et ne prévoit pas ce régime temporaire de concession aux privés. Dans cette forme, la loi décrète de fait (et avec une large anticipation par rapport à l'installation des premières stations francophones africaines)<sup>163</sup> le *monopole d'État* comme condition générale pour le développement de la radiophonie dans les pays d'outremer.

*Radio Cotonou* naît donc aussi comme radio d'État, en diffusant à ses débuts soixante cinq minutes par jour de programmes de production française, principalement destinés aux citoyens métropolitains résidant à Cotonou et alentours<sup>164</sup>. Avec l'avènement de la SORAFOM, le *target*<sup>165</sup> de l'émetteur est étendu à toute la population du Dahomey, dans la tentative déclarée de transmettre les principes de la civilisation francophone à la société béninoise. C'est ainsi qu'en 1958, cinq ans après l'inauguration de *Radio Cotonou*, le directeur de la station Jean Rafaelli déclare qu'il n'est plus possible de transmettre exclusivement pour les citoyens métropolitains, et qu'il faudrait communiquer vers le "vaste arrière-pays", soit le "Dahomey longtemps isolé", oublié par la civilisation<sup>166</sup>.

Atteindre l'arrière-pays avec la parole française et avec la civilisation qu'elle implique est, d'après Rafaelli, la raison d'être de la nouvelle radio béninoise<sup>167</sup> et, nous ajoutons, de toute l'oeuvre de la SORAFOM, à relier au projet plus ample de diffusion de la culture et de la civilisation francophone que, avec la radiophonie d'État et avec des organismes spécifiquement voués à la coopération technique et culturelle ensuite (nous le verrons par la suite), la France poursuivra tout au long de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans les zones sous son influence politique et culturelle.

---

<sup>159</sup> Cf. § 3.1.1.

<sup>160</sup> P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 35.

<sup>161</sup> J.-N. Jeanneney, *Storia dei media* op. cit., pp. 136-137.

<sup>162</sup> P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 35.

<sup>163</sup> Nous rappelons que la première radio francophone d'Afrique a été Radio Madagascar, ouverte en 1931. Cf. A.-J. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 5.

<sup>164</sup> D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion voulons-nous* op. cit., p. 14.

<sup>165</sup> Le terme *target* (anglais pour "cible") définit dans le champ des médias "l'objectif, le public qu'on veut atteindre" à travers un canal donné de communication. Cf. *Dizionario dei mass media*, aux soins de Luigi Allori, Mondadori, Milan 1992.

<sup>166</sup> Cf. C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 8.

<sup>167</sup> Ibidem.

A conclusion de cette brève analyse des premiers développements de son système médiatique, nous considérons intéressant remarquer que les acquisitions principales du Bénin en matière de médias de masse pendant la domination française consistent d'une part en la naissance et le développement graduel d'une presse nationale relativement libre et gérée en régime privé, et d'autre part en l'affirmation du principe opposé du monopole d'État en ce qui concerne d'autres moyens de communication tels que les réseaux téléphoniques, télégraphiques et la radiophonie. Dans les deux cas cela a eu lieu à travers *l'extension à la colonie du Dahomey de lois et principes constitutifs de l'État français*: une opération qui a comporté le *transfert* et l'*intégration* dans le système national de communication naissant de certaines *orientations générales en matière de politique des communications* adoptés par le gouvernement de l'Hexagone dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Au cours de ces années le système des médias subit donc une première — et sous certains aspects fondamentale — *empreinte exogène*, née du régime colonial. La mesure du poids de cette empreinte se fera plus claire en poursuivant l'analyse historique que nous nous sommes fixés de faire et qui vise à évaluer quelles ont été, historiquement et dans leur ensemble, les différentes impulsions endogènes et les facteurs exogènes qui ont influé sur le développement du système médiatique béninois à partir de l'indépendance, héritage colonial inclus.

## 3.2 Les médias après l'indépendance

### 3.2.1 Les politiques des médias de la République du Dahomey

La République du Dahomey, proclamée le 4 décembre 1959, se dote dès le début de lois et de règlements visant au contrôle des activités d'information et de télécommunication dans le pays. Parallèlement à ce qui se passe à propos de la première Constitution républicaine du pays, les fondements de ces lois sont inspirés par les traditions législatives françaises en matière, qui au Dahomey deviennent objet, avec le temps, de certaines adaptations liées à la particularité de la situation politique nationale immédiatement après l'indépendance.

#### **Liberté d'information**

La première Constitution de 1959 (dans son ensemble très semblable à la Constitution française de 1958)<sup>168</sup> garantit au deuxième article la liberté d'opinion, d'expression et d'association pour tous les citoyens du Dahomey. Mais ce principe disparaît dans la Constitution de 1960, pour réapparaître définitivement dans les textes constitutionnels successifs, de 1964, (art. 7), de 1966 (art. 3), de 1968 (art. 17), de 1969 (art. 3) et de 1970 (art. 3)<sup>169</sup>. La même chose arrive pour le droit au "secret de la correspondance", un concept qui est

---

<sup>168</sup> Cf. § 2.2.

<sup>169</sup> J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions* op. cit.

étendu par la première Constitution aussi aux communications télégraphiques et téléphoniques<sup>170</sup>, et qui n'est absent que dans la Constitution de 1960.

Certains éléments suggèrent que l'absence dans la deuxième Constitution du Dahomey de garanties fondamentales en matière de liberté d'expression n'est pas due à un oubli (d'ailleurs plutôt improbable) des rédacteurs du texte, mais qu'elle signale l'attention particulière que le gouvernement du Dahomey a eu dans les premières années '60 pour les questions liées à la communication et notamment à la communication de l'information.

Dans une étude comparative de 1982 sur la liberté de presse au Togo et au Bénin, René Bewa remarque que "si l'on s'en tient à la multiplicité de dénominations successives prises par l'institution chargée de l'information au Bénin, on pourrait affirmer que l'information a toujours bénéficié d'une attention particulière de la part des autorités politiques béninoises"<sup>171</sup>.

Dans les premières années '60 cette attention spécifique se traduit en l'adoption de la part du gouvernement béninois d'une orientation relativement restrictive en matière de liberté d'information. L'origine de cette orientation peut être mise en relation avec le projet plus général d'unification nationale entrepris en ces années par les autorités du Dahomey, un projet où le maintien de la cohésion sociale et la construction d'une identité commune à tous les citoyens béninois étaient considérés conditions essentielles.

Le 30 juin 1960 le Dahomey se dote d'une propre loi sur la liberté de presse<sup>172</sup> qui, bien que largement inspirée à la loi française du 29 juillet 1881<sup>173</sup>, en diffère pour un détail important: l'introduction à l'article 8 d'un terme anticipé pour la remise des copies de contrôle des publications au ministère de l'Intérieur avant leur diffusion<sup>174</sup>. Alors que la loi française permettait la distribution immédiate des journaux une fois les copies remises au tribunal d'État, le gouvernement du Dahomey établit un écart obligatoire de deux heures entre la réception du journal et l'*imprimatur* de l'autorité compétente, en se réservant ainsi la possibilité de censurer préalablement une publication si considéré nécessaire<sup>175</sup>.

---

<sup>170</sup> *Ibidem*, p. 18.

<sup>171</sup> R.E. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 129. L'auteur compte en effet cinq dénominations différentes prises par le ministère compétent pour l'information entre 1960 et 1982, compétence associée tour à tour à différents domaines de la chose publique (la *communication*, le *tourisme*, l'*orientation nationale* et, dans la République Populaire, la *propagande*).

<sup>172</sup> La loi 60-12, publiée en *JORD*, année 71, n. 18, 15.07.1960.

<sup>173</sup> R. Biaou, *Les moyens de communication en RPB* op. cit., p. 109.

<sup>174</sup> Autre détail important est que la remise des copies ne se fait pas auprès d'un tribunal de l'État comme dans la loi française, mais justement auprès du ministère chargé des affaires internes.

<sup>175</sup> R. Biaou, *Les moyens de communication en RPB* op. cit., p. 109. En même temps le ministère de l'Intérieur évoque à soi également la possibilité de censurer la diffusion et la réalisation de pellicules cinématographiques sur le territoire du Dahomey, en établissant avec

C'est cependant avec le tournant présidentialiste survenu dans la deuxième moitié de 1960<sup>176</sup> que le gouvernement béninois affirme la nécessité d'un contrôle plus serré de l'information circulant dans le pays, afin d'en développer l'unité nationale encore fragile. Le 4 novembre 1960 (trois semaines avant la promulgation de la Constitution béninoise déjà mentionnée, la seule qui ne contient aucun article sur la liberté d'expression) le chef d'État Hubert Maga dote le bureau de la présidence d'un *Commissariat pour l'Information*, dont la tâche est de surveiller et coordonner pour le compte du président toutes les activités de l'information qui se déroulent dans le pays<sup>177</sup>. Parmi les différentes institutions que le commissariat se trouve à coordonner figurent aussi la Direction de l'Information et de la Presse, et la Direction de la Radiodiffusion, dont dépendent respectivement le quotidien du gouvernement *L'Aube Nouvelle*<sup>178</sup> (né sur les cendres de *France-Dahomey*<sup>179</sup> et plus tard rebaptisé *Daho-Express*<sup>180</sup>), et l'émetteur *Radio Cotonou*, alors encore de propriété française mais géré à partir de l'indépendance par les autorités du Dahomey. Les missions principales du commissariat (à la tête duquel est nommé le jeune professeur de Lycée Albert Tevoédjré<sup>181</sup>) étaient de contrecarrer l'opposition envers le gouvernement et de mobiliser la population vers un projet de développement commun<sup>182</sup>.

Les effets de cette politique ne tardent pas à se faire jour : le 1<sup>er</sup> avril 1961 est suspendu par exemple le *Daho-Matin*, journal d'opposition de l'UDD de Ahomadegbé<sup>183</sup>, une action qui prélude à la mise hors la loi, peu après, du parti même<sup>184</sup>. Le mois suivant le commissariat est transformé en *Secrétariat d'État*, à la tête duquel reste toujours Albert Tevoédjré<sup>185</sup>. La même édition du bulletin officiel qui annonce ce changement rend compte de la suspension du quotidien *Cotonou-Matin* et de la dissolution d'un syndicat<sup>186</sup>.

---

la loi 60-15 du 30 juin 1960 (le même jour de l'émanation de la loi sur la presse) l'obligation d'un visa de la part du ministère pour tous les films projetés ou tournés dans le pays.

<sup>176</sup> Cf. § 2.2.

<sup>177</sup> *JORD*, année 71, n. 28, 15.11.1960.

<sup>178</sup> Le choix du nom du titre est prise de l'hymne national du Dahomey indépendant, dont le titre est justement *L'Aube Nouvelle*.

<sup>179</sup> Cf. § 3.1.

<sup>180</sup> R. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 107.

<sup>181</sup> Homme destiné par la suite à une brillante carrière académique et politique au Bénin et à l'étranger, d'abord comme professeur universitaire dans quelques universités françaises, ensuite comme vice-directeur général de l'OIL à Genève et enfin comme personnage de premier plan dans les vicissitudes politiques béninoises de la période démocratique, à partir de son engagement en qualité de porte-parole officiel de la Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990.

<sup>182</sup> Cité d'un entretien personnel eu avec Albert Tevoédjré le 10.06.2000. Cf. Appendice 1.

<sup>183</sup> *JORD*, année 72, n. 12, 01.05.1961.

<sup>184</sup> R. Cornevin, *La République du Bénin* op. cit., p. 515.

<sup>185</sup> *JORD*, année 72, n. 12, 01.05.1961.

<sup>186</sup> *Ibidem*.

L'orientation vers la censure du gouvernement Maga-Apithy est confirmée par la suite, avec la création le 20 juillet 1962 du *Conseil de Rédaction des Services de Presse et de l'Information*, un directoire composé de ministres et directeurs d'organes de presse chargé d'imprimer une ligne rédactionnelle unitaire aux services d'information de la nation<sup>187</sup>. Parmi les instruments à disposition de ce "conseil de rédaction" figure aussi une *Agence Dahoméenne de Presse* (ADP) de récente constitution, créée par décret un an auparavant dans le but de collecter, produire et diffuser dans la patrie et à l'étranger des nouvelles sur le Dahomey considérées importantes pour les intérêts de la nation<sup>188</sup>.

Avec ces premiers développements du système d'information du Dahomey est inaugurée dans le pays une tradition de politique médiatique orientée au contrôle centralisé de la communication, souvent exercé avec l'objectif officiel de favoriser le développement économique et social de la nation, à travers le maintien de la cohésion sociale. Cette tendance est renforcée, nous le verrons, par la survivance des monopoles d'héritage français dans le domaine de la radiophonie et des télécommunications<sup>189</sup>. La loi sur la presse, déjà "viciée" par l'introduction du terme de dépôt<sup>190</sup>, sera presque toujours accompagnée par la suite de différentes mesures visant à en limiter la portée libérale<sup>191</sup>. Le coup d'état de 1963 comporte une restriction ultérieure : un mois après l'avènement de Christophe Soglo au pouvoir<sup>192</sup>, le colonel institue un comité de censure préalable de tous les organes d'information nationaux, présidé par René Dossa<sup>193</sup>. Les restrictions à la liberté de la presse sont par la suite aggravées ou réduites selon les fréquents changements de régime, mais la turbulence continue de la politique béninoise des années '60 paraît ne pas permettre à aucun des gouvernants du pays le temps et la sérénité nécessaires pour relâcher largement et pour de longues périodes ces restrictions<sup>194</sup>.

---

<sup>187</sup> R. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., pp. 134-135.

<sup>188</sup> *JORD*, année 72, n. 18, 01.08.1961.

<sup>189</sup> Cf. § 3.1.

<sup>190</sup> Déjà au mois de février 1961 le gouvernement met la main à cet article pour le rendre encore plus élastique, en décrétant la possibilité de modifier le terme de dépôt à la discrétion des autorités. La mesure est accompagnée de règles sévères sur l'indication d'une personne physique précise en qualité de directeur responsable. Cf. R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 110.

<sup>191</sup> Et elle résistera, nous le verrons, même pendant la période de la République Populaire.

<sup>192</sup> Facteur temporel qui confirme que l'information a été souvent considérée comme une priorité par le gouvernants du Bénin, ainsi que l'affirme René Bewa (v. note 48). Dans ce cas, le conseil Soglo se penche sur la question informationnelle encore avant de rédiger et promulguer une nouvelle Constitution (celle du 11 janvier 1964).

<sup>193</sup> R. Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 136.

<sup>194</sup> Le changement avec le temps du terme de dépôt des publications représente dans ce cas un exemple intéressant pour illustrer ce genre de dynamiques: le laps de deux heures est porté, en vertu de la modification de 1961, à quatre heures le 3 avril 1969, dans la période où Zinsou gouverne le pays sous la menace des trois chefs historiques (dont il a le soutien, cf. § 2.2), pour être réduit ensuite à 1 heure seulement le 12 septembre 1970, quelques mois après l'instauration du "triumvirat", donc du retour des chefs historiques dans le pays, un passage qui

Le contenu politique de cette attitude restrictive générale envers les médias de masse est efficacement résumé par une phrase d'Albert Tevoédjré :

Au Bénin, c'est difficile de maîtriser la parole<sup>195</sup>.

Les tentatives de contrôler la parole représentent, nous le verrons, un élément important de continuité dans la politique médiatique béninoise après l'indépendance : la nécessité de tenir sous contrôle le discours public se manifesterait au gouvernement aussi en des situations politiquement très différentes de celles des premières années '60, et notamment pendant la République Populaire. Il est assez évident que cette recherche du contrôle de la parole s'inscrit plus généralement dans le processus contemporain d'expansion et de recherche d'un plus grand espace d'action de la part de l'État de récente constitution. Sous cet aspect, la politique médiatique de ces premières années dahoméennes signale de manière assez explicite la dimension de la fracture temporelle qui a eu lieu avec la conquête de l'indépendance: le nouveau gouvernement républicain instaure en effet après peu de temps des dispositifs spécifiques de contrôle de l'information, fondamentalement loin de la tradition française de la liberté de presse qui avait régi le secteur jusqu'à ce moment. Nous nous trouvons en somme face à une *continuité* (l'exigence de la part de l'État d'un contrôle serré sur l'information) engendrée par une *cassure* forte et fondante, constituée par l'accès du pays à l'indépendance.

### **Les monopoles**

Une des plus importants héritages coloniaux du système médiatique béninois a été, nous l'avons mentionné plus haut, l'institution du monopole d'État en différents secteurs des services de communication.

En ce qui concerne la *radiophonie*, la savante camerounaise Nomo Zibi-Moulango affirme que à partir des années '60 les responsables des pays francophones d'Afrique ne font que «copier» les différents systèmes mis en œuvre dans l'ancienne puissance coloniale française<sup>196</sup>.

Le cas du Bénin le confirme. Le règlement français sur le monopole de la transmission des signaux radioélectriques reste en effet également en vigueur

---

reporte le pays à une condition de calme relatif. Les dates de modification des termes se trouvent dans R. Biau, *Les moyens de communication* op. cit., p. 111.

<sup>195</sup> Entretien personnel avec A. Tevoédjré, Juin 2000. A notre avis on peut identifier dans cette affirmation une double signification très intéressante: d'une part difficulté à *contrôler la parole d'autrui* de la part de l'État, et d'autre part les difficultés de la part de la presse de *contrôler sa propre parole*, motivation historiquement alléguée par le gouvernement béninois comme justification de sa conduite lors de la prise de certaines mesures restrictives envers la presse.

<sup>196</sup> P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 349.

après l'indépendance<sup>197</sup> : *Radio Cotonou* (plus tard *Radiodiffusion du Dahomey*) reste ainsi pour une longue période la seule radio béninoise, en passant de mains françaises à mains béninoises sans solution de continuité, soit pour ce qui concerne le cadre législatif qui en règle les activités, soit pour le caractère de sa programmation<sup>198</sup>. Le gouvernement français ferme la SORAFOM le 31 décembre 1965<sup>199</sup> et remet les structures de l'émetteur dahoméen au nouveau gouvernement indépendant avec un accord de coopération signé le 14 juin 1966. Le même accord établit un rapport de collaboration entre le gouvernement béninois et la OCORA (*Organisation de Coopération en matière de Radiodiffusion*) de récente constitution, créée par les Français en 1962<sup>200</sup> pour remplacer la SORAFOM dans le maintien stratégique des rapports avec les médias d'outremer. Le contrat prévoit l'envoi de contenus et de formateurs au Dahomey de la part de la France et l'échange de matériel pour les transmissions entre les deux pays<sup>201</sup>, inaugurant ainsi une tradition de coopération dans le domaine des communications sur laquelle nous nous arrêterons par la suite. Le 21 mars 1967 le gouvernement du Dahomey déclare la radiophonie un *service d'État*, attribuant officiellement à la station d'origine coloniale la tâche de l'accomplir<sup>202</sup>.

En ce qui concerne les *télécommunications* aussi le gouvernement du Dahomey garde le monopole instauré par les Français, en instituant le 9 décembre 1959 l'*Office des Postes et des Télécommunications* (OPT). Né des cendres des PTT coloniales, l'OPT en répète la logique et les structures, en s'imposant comme seul acteur autorisé à diffuser et appliquer les technologies de télécommunication dans le pays. Cette situation est formalisée avec une ordonnance du 7 janvier 1971, qui déclare le service postal, télégraphique et téléphonique "monopole d'État"<sup>203</sup>. Le monopole béninois des télécommunications s'étend bien au-delà du contrôle des structures de base des réseaux de transmission, car il inclut également les appareillages légers nécessaires à communication: l'importation de téléphones, télécriteurs et pièces de rechange destinés à la clientèle privée passe donc nécessairement par l'OPT<sup>204</sup>, qui se présente ainsi également comme acteur unique du commerce des moyens de télécommunication au Bénin.

---

<sup>197</sup> La fin de l'impérialisme n'a pas comporté automatiquement pour le Dahomey l'abrogation de toute la législation coloniale française. A titre d'exemple, au temps dans lequel nous avons visité le Bénin (2001), la formation d'une association était encore régie par la Loi des Associations françaises qui remonte à 1901.

<sup>198</sup> En 1982 Delphine Léontine Biaye décrit la radio béninoise des années '60 "une réédition de la radiodiffusion française", principalement à cause de la prépondérance, dans son palimpseste, de programmes produits à Paris et réalisés exclusivement en langue française.

<sup>199</sup> P. Noudjenoume, D.Y. Sindete, *Les traités et les accords de coopération entre le Bénin et la France 1851-1883*, Imprimerie Nationale du Bénin, Cotonou 1996, Accord du 14.06. 1066.

<sup>200</sup> C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 9.

<sup>201</sup> P. Noudjenoume, D.Y. Sindete, *Les traités et les accords* op. cit., Accord du 14.06.1966.

<sup>202</sup> C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 9.

<sup>203</sup> G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et Télécommunications* op. cit., p. 4.

<sup>204</sup> *Ibidem*, p. 24.

La conservation des monopoles d'origine française dans le domaine de la communication paraît être fonctionnelle à la recherche contemporaine de la part de l'État d'un plus grand contrôle sur le système médiatique national, au sein d'une politique médiatique orientée — nous l'avons vu — au contrôle étendu de la parole et des moyens qui la diffusent. Nous nous trouvons dans le cas présent face à une *continuité* qui, tout en étant — ainsi que celle de l'exigence du contrôle de la parole — à remarquer au cours de la phase entière d'expansion de l'État béninois<sup>205</sup>, paraît trouver son origine — différemment de la continuité citée auparavant — non pas dans la cassure représentée par l'accès du pays à l'indépendance, mais *dans la cassure historique qui la précède*, représentée par l'entrée dans les territoires du Dahomey du pouvoir colonial à la fin du XXe siècle.

### **L'avènement de la coopération internationale**

De manière analogue à de nombreuses autres nations africaines nées dans le deuxième après-guerre, le Dahomey indépendant établit dès les premières années '60 de rapports précis de collaboration avec différentes agences internationales de coopération au développement, dans la perspective de garantir au pays le flux d'aides et d'investissements tant à la suite de la décolonisation<sup>206</sup> et nécessaire au contraire pour en relancer l'économie nationale.

D'importante particulière se révèlent dans ce cadre les projets de *coopération technique*, visant à favoriser le développement économique du pays à travers l'introduction et la diffusion sur le territoire de nouvelles technologies (notamment de techniques de la production) et/ou l'amélioration des infrastructures technologiques existantes.

Parmi les secteurs où se concentre dès le début l'intervention de la coopération technique figure aussi celui des technologies de la communication, dont le développement est considéré de plusieurs parts une des composantes essentielles pour la réussite du "processus de modernisation" que les organismes de coopération souhaitent pour les pays dits "arriérés".

---

<sup>205</sup> Comme nous le verrons, les monopoles sont en effet, et assez à l'évidence, conservés également pendant la période de la République Populaire (cf. § 3.3).

<sup>206</sup> Tandis que de 1902 à 1946 les colonies de l'AOF avaient dû être autonomes du point de vue financier, avec la fin de la deuxième guerre mondiale elles deviennent en effet objet d'assistance économique de la part du gouvernement métropolitain, à travers le FIDES (*Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social*). Cf. C.C. Kougniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin* op. cit., pp. 139-140.

C'est en effet justement dans le contexte de la forte influence exercée par le *paradigme de la modernisation*<sup>207</sup> sur les théories du développement de ces années qu'il faut mesurer l'importance acquise par les technologies de la communication par rapport à la théorie et à la pratique de la coopération contemporaines.

Comme l'affirme Armand Mattelart, dans la vision positiviste d'un processus de développement par étapes (du simple au complexe, du traditionnel au moderne) qui caractérise la théorie de la modernisation<sup>208</sup>, la communication et ses techniques sont appelées à occuper un avant-poste<sup>209</sup>, et ce pour différentes raisons.

En premier lieu, l'amélioration des infrastructures de télécommunication d'une nation est généralement considérée une condition fondamentale pour le développement en un sens moderne de son système d'échanges commerciaux, évolution qui représente une des conditions de base pour la constitution du marché des consommations de masse qui scellerait l'accomplissement de la "modernisation" de la société.

En deuxième lieu, à travers un emploi avisé des médias de masse un gouvernement peut (ainsi que tâche de faire en effet l'État béninois au cours des trente premières années de son histoire) s'assurer la possibilité de contrôler

---

<sup>207</sup> Pour un développement approfondi et ponctuel de l'histoire de ce paradigme nous renvoyons à B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., chap. II.3. Selon Hettne les principes fondamentaux du *paradigme de la modernisation* sont les suivants :

- le développement est un processus spontané et irréversible intrinsèque à chaque société individuelle
- le développement comporte la différenciation structurelle et la spécialisation fonctionnelle
- le processus de développement peut être subdivisé en différents stades qui montrent le niveau de développement atteint par chaque société
- le développement peut être stimulé par la compétition externe ou par une menace militaire et par des mesures internes soutenant les secteurs modernes et modernisant les secteurs traditionnelles.

Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., pp. 81-82.

<sup>208</sup> Nous nous limitons à rappeler ici les cinq stades du développement économique selon Walt Rostow, principal théoricien de la modernisation :

1. la société traditionnelle
2. le stade qui précède le décollage (élimination de la plupart des caractéristiques traditionnelles de la société)
3. le décollage
4. le chemin vers la maturité (élimination des résidus de tradition)
5. la société des consommations de masse.

Cf. B. Hettne, *Le teorie dello sviluppo* op. cit., p. 84.

<sup>209</sup> A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit..

et de ciseler l'opinion publique afin de créer le consentement vers les politiques de développement mises en œuvre par les autorités nationales<sup>210</sup>.

En troisième lieu, dans la perspective évolutionniste d'un passage linéaire de la société traditionnelle à la société moderne les moyens de communication sont considérés des *agents de développement*, en tant que producteurs de comportements modernes<sup>211</sup> susceptibles de remplacer les habitudes productives et de consommation liées à la tradition, vues par les modernisateurs comme un frein au processus de développement d'une société.

La thèse modernisatrice s'accompagne en effet de la *théorie diffusionniste de l'innovation technologique*, selon laquelle le développement est un type de changement social où de nouvelles idées sont introduites dans un système social afin de produire un accroissement du revenu pro capite et des niveaux de vie à travers des méthodes de production plus modernes et une organisation sociale améliorée<sup>212</sup>.

Dans cette perspective la communication de masse représente un moyen extrêmement efficace pour l'introduction et la diffusion des "nouvelles idées" au sein de la population : on confie en somme aux médias le rôle d'inoculer<sup>213</sup> dans la société de nouveaux styles de production et de consommation, afin d'en favoriser l'évolution en sens moderne à travers l'élimination des attitudes définies "traditionnelles"<sup>214</sup>.

Au cours des années '60 l'effort diffusionniste de nombreux organismes de coopération au développement s'oriente vers les secteurs de l'agriculture et de la démographie, avec des projets tels que la "révolution verte" et les campagnes de promotion du contrôle des naissances<sup>215</sup>. Autre application envisagée pour les médias de masse en cette période est l'alphabétisation de la population à travers la diffusion de programmes radio-télévisuels spécifiques,

---

<sup>210</sup> A ce propos Mattelart affirme que "il est essentiellement impossible de comprendre la théorie de la modernisation sans son côté répressif, en rapport étroit avec les doctrines de la contre-insurrection et de la sûreté nationale". *Ibidem*.

<sup>211</sup> *Ibidem*.

<sup>212</sup> E.M. Rogers, *Diffusion of Innovation*, The Free Press of Glencoe, New York 1962, cit. dans A. Mattelart, *La Communication Monde* op.cit..

<sup>213</sup> Ce n'est pas un hasard que les théories de la communication qui, au cours des années '30, attribuaient aux médias la capacité d'exercer une forte influence directe sur la population sont plus tard définies *théories hypodermiques*. Cf. M. Wolf, *Gli effetti sociali dei media* op. cit., p. 31 et suiv.

<sup>214</sup> Les pionniers du diffusionnisme soulignaient d'ailleurs déjà au début du siècle passé la capacité des moyens de communication modernes de (ré)organiser le rapport entre l'homme et son habitat : notamment Friedrich Ratzel, "inventeur" de la géopolitique de fin '800, qui fut, selon Mattelart, une des rares personnes qui comprenaient le rôle structurant des nouveaux réseaux de télécommunication. Cf. A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

<sup>215</sup> Sur ces deux aspects de la pratique de la coopération modernisatrice cf. encore A. Mattelart, *La Communication Monde* op. cit.

une opération également considérée nécessaire pour l'élimination des "résidus traditionnels" d'une société<sup>216</sup>.

C'est au sein de ce contexte théorique que sont aussi mis en chantier les premiers projets importants de coopération internationale dans le domaine des télécommunications, adressés souvent à l'ensemble des pays en voie de développement : en 1965 l'UIT (*Union Internationale des Télécommunications*, avec siège à Genève) établit par exemple un rapport de collaboration avec le programme PNUD de l'ONU pour favoriser "la création, le développement et le perfectionnement d'installations et de réseaux [de télécommunications] dans les pays nouveaux ou en voie de développement"<sup>217</sup>. Ce projet emmène, dans les années suivantes, l'installation de nouveaux réseaux de télécommunication dans les pays défavorisés et à l'organisation de cours de formation pour le personnel du secteur. Et déjà en 1960 l'UIT même, l'OUA (*Organisation pour l'Unité Africaine*) et la CEA (*Conférence Economique Africaine*, organisme travaillant au sein de l'ONU) combinaient télécommunication et panafricanisme dans l'étude préliminaire de PANAFTEL, un projet d'harmonisation des systèmes de télécommunication des pays africains afin de favoriser les échanges internes à la région<sup>218</sup>.

Dans le domaine des médias de masse, au cours de ces mêmes années les grandes puissances occidentales inaugurent des politiques spécifiques de coopération bilatérale avec les pays africains : la France se dote par exemple de la OCORA déjà mentionnée<sup>219</sup>, suivie sous cet aspect par l'Allemagne Occidentale, qui crée en 1965 TRANSTEL, une société chargée de la diffusion des produits audiovisuels allemands à l'étranger et destinée à épauler l'émetteur radiophonique international *Deutsche Welle*<sup>220</sup>.

En général, différentes institutions de la coopération internationale se configurent dans cette période comme nouveaux acteurs de poids dans le secteur de l'introduction et de la diffusion des moyens de communication dans les pays en voie de développement, ce qui est particulièrement vrai en ce qui concerne le développement des médias au Bénin, soit dans la période qui nous intéresse que dans celle qui suit. Ce développement, nous le verrons, sera ponctué dans la plupart des cas par des interventions spécifiques en la matière de la part de quelques uns des organismes de coopération internationale actifs dans le pays. Avec les infrastructures, seront souvent également importées au Bénin les *logiques d'utilisation* des moyens indiqués comme souhaitables par

---

<sup>216</sup> *Ibidem*.

<sup>217</sup> Art. 4 de la Convention Internationale des Télécommunications de Montreux, 1965, cité dans A. Comlan, *L'UIT et la coopération technique en Afrique*, Mémoire de maîtrise es science juridiques, UNB/FASJEP, 1980, pp. 21-23.

<sup>218</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>219</sup> Cf. § 3.2.1.

<sup>220</sup> Cf. P. Nomo Zibi-Moulango, *Le statut de l'audiovisuel* op. cit., p. 299. Nous ne citons ici que les expériences françaises et allemandes puisque, nous le verrons, ces deux Nations sont celles qui vont coopérer avec le Bénin en matière de radiodiffusion-télévision.

ces agences de coopération, un facteur qui déterminera une forte influence externe soit sur le développement technique de ces moyens que sur la formulation et la diffusion des différentes manières sociales d'utilisation des médias au sein de la nation. Cette influence se montrera en quelques cas en contraste fondamental par rapport à la recherche contemporaine de la part de l'État d'une plus grande capacité d'intervention sur le développement de son système médial, comme nous pourrons le voir par la suite.

### 3.2.2 Infrastructures de communication<sup>221</sup>

#### Radiophonie

C'est dans le secteur de la radiophonie que les pratiques coopératives des années '60, inspirées au paradigme de la modernisation, exercent pour la première fois leurs effets sur le développement du système médial du Dahomey.

Comme déjà signalé, le 14 juin 1966 le gouvernement béninois relève de la SORAFOM la station *Radio Cotonou*, seul émetteur radiophonique du pays : à cette occasion est signé un accord de coopération entre le gouvernement et l'OCORA, qui engage la société française à fournir des contenus à la *Radiodiffusion du Dahomey* et à l'assister dans la formation du personnel<sup>222</sup>. Dans les premières années les faibles capacités productives de l'émetteur font que l'apport de contenus d'origine française vont couvrir une bonne partie de son palimpseste, ce qui pousse une chercheuse béninoise à la définir plus tard "une réédition de la radiodiffusion française"<sup>223</sup>. Dans cette période la coopération française exerce en somme principalement la fonction d'assurer la consistance de la programmation de l'émetteur dahoméen, en la portant en un certain sens en continuité directe avec la radio de l'AOF.

C'est par contre avec la coopération de la République Fédérale Allemande qu'en les années '60 *Radio Cotonou* voit s'accroître ses infrastructures, grâce à un projet spécifiquement conçu au sein du paradigme de la modernisation. En

---

<sup>221</sup> Le lecteur remarquera l'absence de toute indication sur le développement et la diffusion de la presse dans l'analyse qui suit concernant le développement des infrastructures de communication pendant la République du Dahomey. Cela n'est pas dû à un choix délibéré mais au fait que malheureusement pendant notre visite au Bénin nous n'avons pas réussi à collecter des données significatives concernant cet aspect de l'histoire des médias dans le pays. Les bibliothèques et les archives d'État béninois que nous avons visité présentent en effet de grandes lacunes au sujet de l'histoire de l'information dans cette période, lacunes que la brièveté de notre visite nous a empêché de remplir différemment à travers la consultation de source orales ou d'autres documents éventuellement disponibles auprès de privés et d'associations culturelles.

<sup>222</sup> P. Noudjenoume, *Les traités et les accords de coopération* op. cit., Accord du 14.06.66.

<sup>223</sup> D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit. p. 15.

1968 le gouvernement du Dahomey signe avec le gouvernement de Bonn un accord qui envisage, avec le soutien de la FAO, l'envoi dans le pays africain, pour deux ans, d'un conseil expert en radiophonie rurale afin de diffuser parmi la population certaines innovations allemandes en matière d'agronomie, considérées utiles aussi pour l'agriculture béninoise : à l'article 10 du protocole, daté 13.11.1968, on affirme spécifiquement que le gouvernement du Dahomey donne son accord à l'emploi de l'expérience de l'Aide Agricole Allemande dans le cadre de la radiophonie rurale<sup>224</sup>. L'accord envisage aussi, significativement, le don de la part de l'Allemagne des appareillages pour la construction de 100 postes d'écoute collectives en milieu rural, ainsi que d'autre matériel nécessaire à la production radiophonique. Se concrétise ainsi un projet que la RFA avait mis en chantier déjà en 1961, avec un premier accord de principe sur la collaboration en matière d'information entre le gouvernement européen et le gouvernement africain<sup>225</sup>. Le projet FAO-RFA<sup>226</sup> s'intègre de manière exemplaire dans la perspective modernisatrice de la coopération en matière de communications : il s'agit d'un transfert de savoir technologique moderne (dans ce cas le know-how agronomique allemand) à travers le développement du moyen destiné à le diffuser (la radio). La technologie de communication arrive, en somme, accompagnée de logiques d'emploi spécifiques, qui vont en influencer le développement et la diffusion : le matériel livré sert par exemple à construire des postes d'écoute collectives en milieu rural, modalité de fruition en partie déjà diffusée, et propre à la formation d'un grand nombre de paysans, plutôt que - par exemple - à satisfaire les exigences d'éducation en milieu urbain, ou les exigences individuelles en matière de délasserment et d'information de la part de l'élite urbaine aisée du pays. Les nécessités formative mêmes font que dans cette période la radiophonie béninoise cesse d'être exclusivement francophone, puisqu'à travers le projet de radiophonie rurale est introduite un programmation en cinq langues nationales, principalement destinée à la population des campagnes du Sud du pays<sup>227</sup>. La parole de la modernité arrive ainsi au secteur "traditionnel" de la société formulée dans les langues locales, capables, à travers la radio, d'une pénétration plus profonde par rapport au "moderne" français...

Le 3 juin 1970 la coopération allemande fournit à *Radio Cotonou* une série d'infrastructures lourdes (un transmetteur à 50 kW, antennes et groupes électrogènes) destinées à élargir la couverture géographique de l'émetteur<sup>228</sup>, en confirmant ainsi un engagement constant, à côté de la coopération française, dans le développement de la radiophonie au Bénin. Objectif principal de la

---

<sup>224</sup> P. Noudjenoume, *Les accords de coopération entre le Bénin et l'Allemagne 1960-1995*, ENA/Fondation Hanns Seidel, Cotonou 1995, p. 210.

<sup>225</sup> *Ibidem*, p. 16. Accord du 19.06.1961.

<sup>226</sup> Projet FAO/DAH/68/6. De République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD par le Gouvernement Dahoméen pour la période 1973-1976*, Cotonou, 07.1972, p. 48.

<sup>227</sup> *Ibidem*.

<sup>228</sup> Couverture qui de toute façon n'arrive pas à dépasser dans cette période le rayon de 200 kilomètres autour de Cotonou, en excluant de fait le Nord rural du pays. Cf. D.L. Adebaiye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 16.

coopération RFA est officiellement la “promotion de la radio éducative”, un projet dans lequel sont investis, au cours des années ’60, 21,2 millions de marks allemands<sup>229</sup>.

En général, au cours de ces années les conditions économiques de l’État du Dahomey ne permettent pas à l’administration d’avoir à disposition des ressources nécessaires à un développement autonome de ses infrastructures radiophoniques : pour améliorer ses moyens dans ce secteur le gouvernement est donc contraint à recourir constamment à l’apport technique et économique de la coopération internationale, un facteur qui tend à accentuer le caractère exogène du développement du moyen radiophonique, dont il associe le déroulement à une série de conditions et d’instructions d’emploi exprimées par des institutions politiques pour la plupart étrangères à la nation, et portant une vision des choses non nécessairement en accord avec celle du gouvernement et/ou du peuple. Dans le cas spécifique, l’entrée de la coopération dans le domaine de la radiophonie béninoise au cours des années ’60 contribue à véhiculer au sein de ce secteur professionnel et politique certains principes de la réflexion occidentale contemporaine concernant l’utilisation des médias dans une perspective de *modernisation* (il suffit de penser au projet RFA-FAO cité ci-dessus).

La contribution de la coopération française et allemande dans ce domaine poursuit encore après cette phase républicaine, et va former un des traits constitutifs du développement de la radiophonie au Bénin dans la période au centre de notre analyse.

## **Télécommunications**

Le Dahomey hérite de l’AOF des infrastructures de télécommunication relativement peu développées<sup>230</sup>, qui restent conservées à peu près sans changements jusqu’aux années ’70.

Au cours des années ’60 le développement de la téléphonie est en effet plutôt lent : à partir de l’indépendance le nombre limité d’abonnés compté par l’administration française (900 en 1957)<sup>231</sup> emploie six bonnes années seulement pour doubler, en passant à 1800 en 1963<sup>232</sup>. En 1962 est inaugurée à

---

<sup>229</sup> E.C.O. Guedegbe, La coopération bénino-allemande. Coopération pour le développement économique et social, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP 1986, p. 50.

<sup>230</sup> La rubrique “transmissions” ne représente d’ailleurs qu’environ 3% du bilan global des deux programmes FIDES que la France a destiné à la colonie du Dahomey en 1948 et en 1953. Cf. C.C. Koudniazoude, *La politique de coopération technique au Bénin* op. cit., p. 235.

<sup>231</sup> *Ptt Dahomey*, Cotonou 1958 (brochure au public).

<sup>232</sup> République du Dahomey, Service d’Information, *La République du Dahomey*, Porto Novo 1963, p. 43. La longueur du réseau non téléphonique également ne progresse pas de beaucoup, en passant de 2300 km en 1957 à 2875 en 1963.

Cotonou la première centrale automatique du pays<sup>233</sup>, à même de relier la ville à Porto Novo, la capitale politique proche, avec 24 lignes automatiques en simultané<sup>234</sup>. Le Dahomey adhère dans cette période à certains organismes de coopération régionale en matière de télécommunications, tels que la CAPTEAO (*Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications*), l'UAPT (*Union Africaine des Postes et Télécommunications*) et l'UPAT (*Union Panafricaine des Télécommunications*, constituée au sein de l'OUA), afin d'harmoniser son système de télécommunications avec les systèmes des pays voisins<sup>235</sup>. Les premiers fruits de ces politiques ne se verront toutefois qu'à partir des années '80, avec la réalisation des infrastructures initiales prévues par le projet PANAFTEL déjà mentionné.

En 1963 est introduit de toute façon le service telex qui, ainsi que les autres services de transmission, est administré en conditions de monopole de la part de l'OPT. La gestion des liaisons internationales est confiée à la compagnie française *France Câbles et Radio*, chargée d'assurer également la connexion internationale pour la téléphonie<sup>236</sup>. Est ainsi confirmé le schéma de connexion avec l'étranger utilisé pendant l'AOF, en vertu duquel les télécommunications internationales du et vers le Dahomey passent nécessairement par des structures d'interconnexion françaises, ce qui représente nettement un facteur de dépendance de l'ex-puissance coloniale.

Comme dans la radiophonie, dans le champ des télécommunications également la République du Dahomey ne paraît malheureusement pas avoir la capacité de développer de manière autonome de nouvelles infrastructures. Un rapport de 1972 sur les demandes d'assistance au PNUD de la part du gouvernement béninois pour les années à venir souligne en effet qu'en matière de télécommunications, le Dahomey n'est pas en condition de faire face au coût, démesuré en rapport à ses ressources, de la création de l'infrastructure moderne indispensable à leur développement, soit pour ce qui concerne les investissements au sens propre que pour la formation du personnel et des cadres techniques<sup>237</sup>.

Quelques mois auparavant le PNUD avait établi avec Cotonou un programme d'assistance justement dans le secteur des télécommunications, dont la première étape consistait en un projet de restructuration de l'OPT de la durée de deux ans<sup>238</sup>.

---

<sup>233</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada dans les télécommunications en RPB*, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1988, p. 2.

<sup>234</sup> République du Dahomey, Service de l'Information, *La République du Dahomey* op. cit., p. 43.

<sup>235</sup> E. Epaminondas, Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* op. cit., p. 3.

<sup>236</sup> *Ibidem*, p. 66.

<sup>237</sup> République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD* op. cit., p. 44.

<sup>238</sup> *Ibidem*, p. 46. La durée de l'accord, établi en février 1972, est définie dans le rapport comme trop courte pour satisfaire les besoins importants de modernisation des appareillages.

Au cours des années '60 l'apport de la coopération au secteur téléphonique et télégraphique se montre encore assez réduit, surtout si comparé à l'apport qu'on peut voir dans les années qui suivent, et notamment pendant la République Populaire (cf. § 3.3.4). Dans cette période sont toutefois établies les bases pour la coopération à venir, avec la rédaction des premiers accords officiels en la matière (premier entre tous l'accord pour le projet PANAFTEL).

### 3.2.3 Bilan

Sur la base de l'analyse historique effectuée jusqu'ici, nous croyons pouvoir tirer quelques premières et partielles conclusions concernant le type de dynamique de développement des médias instaurée au Bénin à partir de l'indépendance.

Le développement des moyens de communication dans la République du Dahomey est en effet soumis dès le début à l'influence d'une combinaison particulière de *impulsions endogènes* et de *facteurs exogènes*, qui interagissent de différentes manières dans la mise en place des fondements du système médial béninois moderne.

Dans ces premières années d'indépendance, la seule *impulsion endogène* qui paraît avoir influé de manière importante sur la dynamique de développement des médias est celle liée à la mise en œuvre, de la part des autorités nationales, de politiques toujours plus restrictives de contrôle et d'orientation de l'information (la recherche du "contrôle de la parole"). La mesure du caractère surtout endogène de cet aspect de la politique médiale béninoise est à trouver, à notre avis, dans le déplacement progressif de la loi qui règle la presse (et en partie aussi des principes constitutionnels qui règlent la liberté d'expression) du modèle démocratique d'inspiration française adopté au début par le gouvernement indépendant vers un "modèle béninois" toujours plus spécifique de gestion de l'information, de caractère fondamentalement autoritaire. Les gouvernements du Dahomey expriment en ce sens des exigences très spécifiques, qui portent à la création de nouvelles structures bureaucratiques régissant la réglementation du secteur médial (secrétariats, commissions, ministères), et la subordination des activités d'information à l'approbation des autorités nationales. Cela fait que les courants d'information du pays se trouvent à être assujettis à un contrôle serré de la part de l'État, qui conquiert ainsi un premier espace d'action au sein du système médial. Au delà de la tentative (réussie) de s'approprier des courants d'information nationaux, au

---

Déjà dans cette période on dénonce l'absence d'un engagement à long terme de la part de la coopération dans les projets d'innovation technologique, une constante qui, nous le verrons, caractérisera les projets de développement des médias dans les années à venir.

cours de cette période l'État dahoméen ne paraît toutefois pas planifier ou mettre en œuvre aucune autre politique médiale d'importance de caractère autonome, se limitant à adopter des principes et des orientations de formulation externe à la spécificité de la nation, tels que ceux d'origine coloniale ou ceux provenant des tendances contemporaines de la théorie du développement, véhiculés au Bénin par les institutions de la coopération internationale.

D'origine coloniale est par exemple le principe du monopole d'État en matière de télécommunications et de radiophonie que le Dahomey "hérite", nous l'avons vu, de l'administration française. Différemment de ce qui arrive avec la liberté d'expression, dans ce cas le nouvel État ne s'écarte en rien du modèle législatif de l'Hexagone, le considérant évidemment fonctionnel à ses exigences de contrôle et de gestion des moyens d'information du pays. Pendant cette période se consolide ainsi dans le développement du système des médias béninois un élément *exogène* important : le principe de la centralité de l'État dans la gestion, technique aussi, des activités de communication et de transmission du pays, principe qui est emprunté aux politiques françaises passées et présentes en la matière, et qui est re-affirmé — sans solution de continuité — par tous les gouvernements dahoméens. A cet égard c'est intéressant de remarquer qu'aucun des exécutifs qui se sont succédés au cours de la première décennie d'indépendance ne s'est jamais préoccupé de formuler des lois spécifiques en la matière, se limitant à conserver la validité des règlements en vigueur pendant la domination coloniale française. La première mesure béninoise concernant le monopole des communications date en effet, nous l'avons vu, de 1971<sup>239</sup>, et a la valeur, à notre avis, de parapher de manière explicite l'introjection qui s'est produite, de la part des institutions béninoises, d'une façon de gérer les moyens de communication conçue à l'origine dans un contexte très différent du contexte africain : la France et l'Europe du début du vingtième siècle.

Mais les *influences externes* plus importantes exercées sur le développement des médias dans cette phase de l'histoire du pays sont celles qui ont trait à l'œuvre des institutions de la coopération internationale. Ainsi que nous l'avons vu, les difficultés financières dont souffre l'administration dahoméenne (elles aussi conséquence, en partie au moins, de facteurs exogènes qui peuvent être reliés à la domination coloniale française passée)<sup>240</sup> ne permettent pas au

---

<sup>239</sup> Année où est affirmé le monopole d'État sur le service de postes, téléphones et télégraphe. Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et télécommunications* op. cit., p. 4. Précédemment, l'État s'était limité à définir la radiophonie un *service d'État* (1967), principalement dans le but de régulariser officiellement la gestion de *Radio Cotonou* de la part de l'administration nationale. Cf. § 3.2.1, *Les monopoles*.

<sup>240</sup> L'analyse des conséquences historiques en termes économiques et financiers de l'expérience coloniale pour ceux qui deviendront les "pays en voie de développement" n'est naturellement pas parmi les objectifs de cette étude. Pour un point de vue articulé en la matière nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'intéressant essai de P.-N. Giraud *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996, où, à propos des effets du colonialisme sur les économies du

gouvernement de faire face de manière autonome à la forte dépense nécessaire pour développer de façon adéquate ses infrastructures médiales. Le Bénin est alors obligé à recourir, dans ce domaine ainsi que dans d'autres, à l'apport de la coopération internationale, donnant cours à la "politique de la main constamment tendue" qui, de l'avis de certains, a caractérisé tout le premier rapport de ce pays avec la coopération technique<sup>241</sup>. Ce faisant, l'État béninois ouvre le chemin à une nouvelle série d'influences exogènes dans le domaine du développement de ses médias, qui tirent leur origine principalement de la nature hétéronome et conditionnée d'un grand nombre des accords d'assistance que le gouvernement se trouve à établir avec les institutions et les organisations étrangères de la coopération au développement, chacune desquelles est porteuse de certaines convictions en matière politique et économique. Dans cette période, la ratio dominante des théories du développement converge autour de ce qu'on appelle le *paradigme de la modernisation*, que nous avons décrit plus haut. Il arrive alors non seulement que — à cause du manque constant de fonds béninois — le développement technique des médias suit sans faute et aveuglément les étapes principales de l'intervention coopérative en la matière, mais également que ce développement se trouve à être inspiré et modelé par des principes et des logiques d'emploi en puissance étrangères aux concepts du gouvernement, et dans certains cas même en contraste avec le projet d'expansion et de consolidation institutionnelle entrepris dans telle période.

Le développement contemporain de la radiophonie en est à notre avis un exemple assez clair : une pénurie chronique de fonds et d'infrastructures fait en effet qu'à ses débuts la nouveau-née *Radiodiffusion du Dahomey* transmette principalement des programmes produits à Paris et exclusivement en langue française, comme résultat des accords de coopération avec l'OCORA. Pendant les années '60 le gouvernement du Dahomey se trouve ainsi à avoir affaire, en l'absence de ressources endogènes propres, à une "réédition de la radiodiffusion française"<sup>242</sup> de toute évidence peu adéquate, pour des raisons linguistiques et de contenu, à se faire voix autonome et influente du gouvernement et à arriver aux masses populaires pour les coaliser autour de l'action de l'État, à leur tour facteurs d'importance primaire dans la tentative d'affermissement des institutions du pays. Les seuls et rares programmes radiophoniques produits localement par le Bénin dans cette période — et réalisés dans des langues nationales différentes du français — sont les programmes qui ont tiré leur origine du projet RFA-FAO, par définition conditionnés de manière analogue au niveau de contenus : il s'agit en effet, nous l'avons vu, d'un projet destiné principalement à favoriser la modernisation du secteur agricole béninois, qui donne lieu à des productions ayant un contenu essentiellement de formation visant les paysans du Sud. Au

---

Sud, l'auteur parle de *blocage des capitalismes locaux*, et notamment du blocage du développement industriel.

<sup>241</sup> C.C. Kougniazoude, La politique de coopération technique au Bénin op. cit., p. 172.

<sup>242</sup> D.L. Adebaye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 15.

sein de la production locale aussi, déjà pauvre, le gouvernement n'est donc pas à même de choisir librement au niveau de thèmes et de contenus, devant nécessairement les négocier avec les émissaires des pays et des organismes qui financent et soutiennent le projet, dans cette période fervents défenseurs de la stratégie de modernisation. La préoccupation modernisatrice de la RFA est de même à la base des différentes mesures techniques destinées à améliorer la couverture géographique de la radio : on tâche alors d'augmenter la couverture parmi les populations rurales (cible privilégiée des messages de nouveauté et de changement), plutôt que de s'adresser vers l'audience urbaine de chefs-lieux éloignés tels que Abomey ou Parakou (encore que centres très peuplés, et d'intérêt électoral certain pour le gouvernement). Les ressources techniques importées par la coopération allemande suggèrent aussi, comme nous l'avons vu, le renforcement de certaines pratiques de jouissance du moyen radiophonique, tel que l'écoute collective, à effectuer dans les postes spéciaux installés surtout dans le milieu rural.

Dans le domaine de la radiophonie on assiste enfin pendant la période dahoméenne à ce qu'on peut définir un développement amené principalement de l'extérieur, c'est-à-dire à un *développement exogène*, aussi embryonnaire que l'est l'intervention de la coopération en la matière<sup>243</sup>, et virtuellement en contradiction avec l'exigence exprimée pour l'État de pouvoir contrôler de manière autonome le système de communication du pays.

En ligne générale, on peut remarquer que dès les premières années '60 s'annoncent les conditions pour une forte dépendance du pays de l'étranger dans le cadre de l'introduction et de la diffusion des technologies de communication modernes. La "politique de la main constamment tendue" béninoise est en effet une politique qui admet par définition d'importantes ingérences externes dans le processus de construction des infrastructures techniques de la nation ainsi que dans la manière dont celles-ci sont ensuite gérées, et qui présente, au moins à court et moyen terme, une cession problématique de souveraineté de la part de l'État. Nous croyons que cela vaut également, nous l'avons vu, en ce qui concerne le développement des communications.

Au cours de ces années se développe donc dans le Bénin une dynamique de diffusion des technologies de communication surtout *hétéronome*, destinée, nous le verrons, à marquer aussi les phases successives de l'évolution des médias du pays.

---

<sup>243</sup> Surtout si comparé au développement qu'on peut observer dans les années à venir, cf. § 3.3.2.

## 3.3 La République Populaire

### 3.3.1 La politique des médias du Bénin révolutionnaire

Le coup d'État de 1972 marque un changement important dans la politique des communications du Bénin : la décision du nouveau gouvernement révolutionnaire d'opter pour l'autosuffisance (*self-reliance*) et pour la modernisation du système économique du pays<sup>244</sup> détermine en effet la mise en chantier de sa part de nouvelles et importantes tentatives de planification du système de communication national, d'une portée plus grande et différente par rapport aux tentatives précédentes.

D'après l'expert suisse Ulrich Saxer, dans le cadre de la stratégie révolutionnaire de ces années

le gouvernement [béninois] accorde un espace important à la planification et au contrôle des médias, dans le but de se servir du système médial en vue du processus de développement<sup>245</sup>.

En effet dans cette période le gouvernement va bien au delà de l'intention de contrôler strictement les courants d'information du pays, en son temps déjà exprimée par les gouvernements de l'époque dahoméenne : les médias sont ici explicitement appelés à tenir un rôle actif et spécial dans la poursuite des objectifs révolutionnaires du nouveau conseil, et pour la première fois dans l'histoire du Bénin l'État formule des politiques médiales articulées et précises, visant à reformer profondément le système de communication du pays.

Dans la tentative de planification du système des médias poursuivie par le gouvernement de Kérékou on peut déceler, à notre avis, soit des éléments de continuité, soit des éléments de rupture par rapport au passé, que nous allons indiquer ci-de suite.

#### Continuité

Le conseil révolutionnaire dirigé par le général du Nord se distingue en premier lieu par la tentative de réformer profondément le système des médias béninois dans la direction d'une plus grande pénétration au sein de la société, notamment des masses rurales. Parmi les priorités de la nouvelle politique rurale se trouvent en effet en premier lieu la création des conditions pour un accès généralisé aux médias de la part des citoyens béninois :

---

<sup>244</sup> Cf. § 2.3.1.

<sup>245</sup> U. Saxer, *Mass media e società*, Armando Dadò, Locarno 2000, p. 153 (traduction de l'auteur).

Jusqu'ici, l'information s'est toujours adressée aux élites du pays. Il faut rompre avec cette pratique. (...) Pour changer les mentalités dans les villes et dans les campagnes, pour éduquer nos larges masses populaires, il est indispensable que l'information soit mise à leur service. (...) L'information peut faire participer la masse populaire aux décisions concernant le développement en lui donnant la possibilité de prendre part effectivement aux réformes décidées, de les accélérer et d'en faciliter l'application<sup>246</sup>.

Ainsi dit un document politique concernant l'information en date du 20 février 1973, qui dénonce clairement que l'accès du peuple aux médias signifie en réalité pour le gouvernement également l'*accès des médias au peuple* : c'est-à-dire la recherche des moyens utiles à "changer la mentalité" des citoyens pour les préparer et les former au nouveau projet révolutionnaire<sup>247</sup>.

En ce sens, la fonction attribuée aux moyens d'information de la part du gouvernement de Kérékou ne s'écarte pas beaucoup de celle qui caractérise le projet modernisateur établi dans la théorie du développement des années '60. Aux médias est confiée la tâche de véhiculer des contenus capables en premier lieu d'entraîner la population hors des impasses de la tradition, en créant ainsi les conditions pour la modernisation de la société, en ce cas dans le sens socialiste<sup>248</sup>. Dans les mots du document du gouvernement de 1973 déjà mentionné, il faut

informer ces populations et les sortir de leur isolement traditionnel en les faisant participer à la vie du reste du pays (...) les former en leur inculquant des notions élémentaire de civisme, d'instruction, d'hygiène (...) <sup>249</sup>.

Cette orientation se fait plus organique avec le discours que Kérékou tient à l'occasion du premier anniversaire de la révolution, le 26 octobre 1973. Dans ce discours Kérékou affirme que le rôle de la radiodiffusion nationale et de la presse écrite dans le nouveau contexte révolutionnaire consiste en:

- mettre en lumière tous les problèmes sociaux des masses rurales
- dénoncer le régionalisme, les favoritismes, les malversations, la corruption et les comportements anti-révolutionnaires

---

<sup>246</sup> Tiré du document du gouvernement *Politique générale de l'Information du GMR* du 20.2.1973, cité dans U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias au service du développement* op. cit., p. 9.

<sup>247</sup> L'article 6 de l'Ordonnance qui règle à partir de 1974 le nouvel ordre de l'État assigne d'ailleurs au Conseil National de la Révolution, déjà chargé de la création des nouvelles institutions révolutionnaires, la tâche d'"éduquer, former et armer politiquement les masses de manière à les rendre aptes et prêtes à défendre la révolution et à assurer leurs responsabilités politiques". J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin* op. cit., p. 161.

<sup>248</sup> Nous rappelons ici la définition de B. Hettne du projet de développement marxiste comme d'une tentative de *transition à la modernité socialiste*. Cf. § 2.3.1.

<sup>249</sup> *Politique générale de l'Information u GMR* op. cit., en Saxer-Grossenbacher, *Les médias* op. cit., pp. 11-12.

- analyser, divulguer et défendre l'orientation politique tracée par le Discours-Programme du 30 novembre 1972
- renforcer la conscience révolutionnaire du peuple à travers une campagne de communication systématique<sup>250</sup>.

Si d'une part dans ce discours on met l'accent sur la condition des masses rurales (aspect qui peut se relier à la nouveauté du régime socialiste), d'autre part on affirme de nouveau la nécessité d'employer les médias pour soutenir l'action du gouvernement, et l'intention de déraciner les "mauvaises habitudes" du passé, qui freineraient un développement en sens moderne de la société. Sous ces aspects, la politique de Kérékou se meut encore dans le cadre du paradigme de la modernisation.

Autre élément de continuité avec le passé est représenté par la tentative constante de la part des autorités de l'État d'exercer un contrôle central rigide sur l'information circulant dans le pays, toujours dans le but de soutenir et de faciliter les projets de développement gouvernementaux. Le caractère autoritaire du régime instauré par Kérékou ne fait que rendre encore plus strict le contrôle sur les médias déjà exercé par le gouvernement dans la période dahoméenne. D'après les constitutionnalistes Toudonou et Kpenonhoun, à partir de 1974

la mobilisation et la pénétration de la société sont systématiquement organisées par le biais la monopolisation étatique des moyens d'information et d'éducation du citoyen. (...) Les moyens de communication sont contrôlés par l'État<sup>251</sup>.

La continuité du contrôle sur les médias exercé par Kérékou par rapport aux gouvernements passés est remarquable - entre autres choses - dans la survivance, pendant le régime marxiste-léniniste, de la loi sur la presse déjà en vigueur dans la République du Dahomey : le gouvernement révolutionnaire ne se dote en effet d'une normative nouvelle sur la liberté d'information, se limitant, comme les gouvernements précédents, à réduire la portée libérale de la loi de 1960 à travers l'émanation de décrets particuliers. Une première décision, du 21 août 1973, restreint par exemple la possibilité d'exercer la profession de journaliste aux seuls fonctionnaires de l'État, qui doivent être nécessairement employés à plein temps et impliqués idéologiquement dans le projet révolutionnaire<sup>252</sup>. Puis, une disposition de 1975 subordonne à une autorisation explicite de la part du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale (dont le nom suggère assez clairement la fonction assignée pendant ces années aux médias de la part des autorités

<sup>250</sup> Voir le discours tenu par Kérékou le 26 octobre 1973, à l'occasion du premier anniversaire de la révolution béninoise. Cité dans R. Bewa, *La liberté de presse en Afrique* op. cit., p. 128.

<sup>251</sup> J.A. Toudonou et C. Kpenonhoun, *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin* op. cit., p. 157.

<sup>252</sup> Il s'agit de la décision n. 7/MIT/CAB du 21.08.1973, reportée en R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 112. Selon la même décision est en outre défendu aux journalistes d'écrire pour des moyens d'information étrangers (art. 6).

révolutionnaires) la publication de tout “écrit politique”<sup>253</sup>. La loi béninoise sur la presse continue toutefois à soutenir l’existence de la liberté de la presse ...

Toujours en 1975 est re-confirmé le monopole d’État sur la radiophonie, étendu pour l’occasion à la télévision également<sup>254</sup> et confié à l’ORTB (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin*), nouvel organisme d’État créé dans le but de réaliser une programmation de radio-télévision nationale répondant aux objectifs politiques, économiques et sociaux fixés par le gouvernement<sup>255</sup>.

Au cours de ses premières années le gouvernement de Kérékou se dote enfin de nouveaux instruments efficaces pour contrôler l’information, mais en tirant les caractéristiques saillantes de structures préexistantes au coup d’État. Ceci détermine une situation de continuité essentielle avec les aspects principaux de la politique médiale des régimes précédents, malgré le caractère révolutionnaire du nouveau projet politique béninois.

## Rupture

A côté des éléments de continuité qu’on vient d’indiquer, il existe certains aspects de la politique médiale révolutionnaire qui en dénoncent par contre l’originalité par rapport aux politiques précédentes.

Comme nous l’avons déjà mentionné, une des préoccupations principales du nouveau conseil marxiste est d’atteindre à travers les médias la totalité des masses populaires, en assurant à tous les citoyens un accès équitable aux moyens de communication. A ce propos, en analysant les documents concernant la planification béninoise des médias entre 1972 et 1982, Saxer et Grossenbacher remarquent que:

Comme principe général supérieur, on reconnaît celui de la participation équilibrée qui se retrouve avec une certaine conséquence dans chaque objectif. Effectivement, on découvre comme objectif commun de toutes les stratégies la *suppression des inégalités existantes*. Qu’il s’agisse de la propagation de nouvelles technologies ou de contenus des médias, de la transmission de connaissances scolaires ou techniques, l’intention de pourvoir équitablement tous les groupes de la population et les groupes linguistiques est au premier plan<sup>256</sup>.

---

<sup>253</sup> L’article 2 de la disposition définit *écrit politique* sur la Révolution tout article, éditorial, commentaire ou autre type de publication dont le contenu tire ses arguments de la politique, de l’idéologie et de l’orientation nationale. Cf. R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 112.

<sup>254</sup> C’est en effet en ces années que, nous le verrons, la télévision est introduite au Bénin.

<sup>255</sup> Art. 2 de l’Ordonnance 75-43 du 21.07.1976 sur la création de l’ORTB. Le texte en est partiellement reporté dans R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 114.

<sup>256</sup> U. Saxer, R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 8.

Dans la planification des infrastructures de communication la question de *l'équité de couverture* de la population prend donc une importance particulière, étant considérée une priorité par les autorités révolutionnaires. Encore Saxer et Grossenbacher remarquent que :

l'exigence d'une couverture communicationnelle égale du pays, ou bien l'exigence d'une diminution des privilèges de communication existants est commune à tous les communiqués analysés<sup>257</sup>.

Dans cette direction le gouvernement de Kérékou soutient des efforts particuliers, ainsi qu'un engagement extraordinaire dans le cadre de la radiophonie, de la téléphonie et de la presse rurale, au détriment par exemple (et de manière assez éclatante, comme on verra) du développement de la télévision.

Sur ce point, la politique des communications du gouvernement révolutionnaire béninois tend à s'insérer aussi dans la ligne de la nouvelle politiques culturelle pan-africaine qui s'est développée à cheval entre les années '60 et '70, fondée entre autres choses sur la tentative de réaliser une appropriation des moyens de communication de la part des masses en vue d'un développement culturel autonome des pays d'Afrique. Le Manifeste Culturel Panafricain adopté pendant le premier Festival Culturel Panafricain d'Alger de 1969 propose par exemple de développer les moyens culturels qui permettent d'accéder aux masses de la manière plus directe (cinéma, théâtre, radio, télévision)<sup>258</sup>.

L'intention de "compter sur se propres forces" qui caractérise la stratégie de la *self-reliance*, associée aux exigences d'une plus grande couverture du pays, détermine par la suite une nette orientation du système des médias béninois vers la production et la diffusion de *contenus nationaux*, c'est-à-dire le plus possible produits à son propre compte, et destinés à tous les niveaux sociaux du pays. Dans cette perspective est conçue par exemple, au cours des années '70, une grille de programmation radiophonique en bien 19 langues nationales, afin d'intéresser également le populations des zones linguistiques éloignées, à travers la diffusion en différents idiomes de contenus concernant la condition des paysans et la technique agricole<sup>259</sup>. En l'espace de quelques années la proportion de productions nationales diffusées par *Radio Cotonou* atteint un remarquable 98% du palimpseste global<sup>260</sup>. A côté de la radiophonie, les projets pour l'alphabétisation de la paysannerie portent à des investissements majeurs dans une presse rurale multilingue orientée vers les populations des campagnes, significativement coordonnée par une institution différente de celle

---

<sup>257</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>258</sup> Le document est cité dal l'*Avant propos* de Basile Kossou à *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, p. 11.

<sup>259</sup> R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 98.

<sup>260</sup> Pourcentage relevé en 1982 par U. Saxer et R. Grossembacher. Cf. *Les médias et la communication* op. cit., p. 64.

chargée de la gestion du reste de l'information du pays<sup>261</sup>. On assiste en somme au cours des années '70 à une tentative importante d'appropriation des technologies de communication de la part de l'État, dans le but de satisfaire ceux qui sont considérés les besoins basilaire (« basic needs ») de la nation et de son peuple en matière d'information et d'instruction, et en direction d'une plus grande adaptation du système médial à la réalité sociale du pays. L'approche égalitaire des *basic needs* anime d'ailleurs toute la discussion des années '70 sur la possibilité d'un "développement différent", discussion que Kérékou paraît suivre de près : si dans le *Discours-Programme* de 1972 le président soulignait en effet — en accord avec les thèses de la *self reliance* — la nécessité de « compter sur nos forces, sur nos ressources »<sup>262</sup>, en 1978 il rend publique l'intention du gouvernement de "satisfaire les besoins fondamentaux" de la population, donnant preuve d'une certaine sensibilité envers les orientations courantes de la théorie du développement de ces années<sup>263</sup>. La protection et le soutien des capacités d'information nationales à travers la suppression, dans les médias, des contenus de provenance étrangère, se présente d'ailleurs également comme une tentative de rééquilibrer les courants internationaux de la communication comme le souhaitaient les pays non alignés et l'UNESCO, dans la discussion sur le Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC) qui eut lieu entre 1975 et 1985<sup>264</sup>. Au cours de ces années est mis en chantier et réalisé par les pays non-alignés mêmes, au nom du NOMIC, un pool d'agences de presse nationales du Sud, afin de contrecarrer le pouvoir d'information exorbitant des agences des grandes puissances : le bras africain du pool est la PANA (*Pan African News Agency*), mise en service en 1983 et à laquelle le Bénin aussi prend part, à travers son ABP (*Agence Bénin Presse*, ex-ADP)<sup>265</sup>. En 1985, époque désormais avancée de la discussion sur le NOMIC, les actes d'un séminaire national sur l'information au Bénin organisé par le Ministère de l'Information et par l'UNESCO soutiennent encore la nécessité d'agir pour "le triomphe du

---

<sup>261</sup> Tandis que radiophonie, télévision et presse nationale sont réglées d'abord par le Ministère de l'Information et l'Orientatation Nationale (MION) et ensuite, à partir de 1981, par le Ministère de l'Information et la Propagande (MIP), la *presse rurale* est sous la compétence du MACP (Ministère pour l'Alphabétisation et le Culture Populaire). Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 32.

<sup>262</sup> République Populaire du Bénin, PRPB, *Dans la voie de l'édification du socialisme. Recueil des discours de notre grand camarade de lutte Le Président Kérékou*, Direction de l'Information et de la Propagande, 1987, p. 9. Le concept de *self reliance* est maintenu, comme nous avons dit, dans la Loi Fondamentale de 1977 (cf. §2.3.1).

<sup>263</sup> Avec celle de la *self-reliance*, l'approche aux besoins fondamentaux représente en effet un des principaux éléments d'orientation des théories pour un "développement différent" courantes pendant les années '70, ainsi que le remarque Hettne dans *Le teorie dello sviluppo* op. cit., pp. 214-228.

<sup>264</sup> Pour la généalogie et le succès théorique du concept de Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication cf. A. Mattelart, *La communication monde* op. cit.

<sup>265</sup> R. Bewa, *La liberté de presse en Afrique* op. cit., p. 61.

Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication", toujours et de toute façon au sein du projet révolutionnaire socialiste<sup>266</sup>.

La recherche de la part de l'État d'une *self-reliance* avancée en milieu médiatique, et la forte nationalisation des contenus qui en découle, représentent — avec la tentative de garantir à la population un accès le plus possible égalitaire au système des médias — les principaux éléments de distinction de la politique des communications de Kérékou, qui en font ressortir la discontinuité par rapport aux politiques passées. Ces éléments semblent découler aussi, comme nous l'avons vu, du développement antagoniste de ces années, et contribuent à déterminer au Bénin une plus importante appropriation des moyens de communication nationaux, à travers la formulation et la mise en œuvre de la part de l'État d'une politique des médias à caractère fort et autonome.

L'exercice d'une politique de ce type implique des conséquences particulières sur les dynamiques de diffusion des technologies de communication dans le pays, que le gouvernement, nous allons le voir, veut diriger en s'inspirant à des critères d'équité, de socialité et de propriété populaire des moyens et des contenus.

### 3.3.2 La transformation de la radiophonie

La radio représente le moyen privilégié par Kérékou pour atteindre et mobiliser les masses populaires pendant la révolution. Ce choix caractérise d'ailleurs les politiques de communication d'une grande partie des nouveaux États de l'Afrique sub-saharienne, où — comme l'affirme M.M Diabate — la radiophonie est une arme au service de l'idéologie, puisqu'en grande partie l'Afrique noire a une civilisation orale. Selon Diabate, la parole transmise par la radio prend une importance particulière dans les villages, qui sont constamment à l'écoute des centres urbains. La radio est donc le meilleur moyen pour transmettre les mots d'ordre du gouvernement, au point qu'écouter la radio devient un "devoir civique"<sup>267</sup>.

L'intention du nouveau conseil marxiste béninois est de faire de la radio un moyen de formation politique et culturelle qui soutient la révolution. Pour atteindre la totalité de la population,

priorité sera donnée aux transmissions en langue vernaculaires afin que toutes les couches sociales puissent arriver à prendre position sur les questions d'attitude et de comportement dans tous les domaines (...). L'orientation de la

---

<sup>266</sup> République Populaire du Bénin, Ministère des Enseignements Moyens et Supérieurs, Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO, *Séminaire National sur l'Information en République Populaire du Bénin, 1-5 mai 1985*, Bulletin d'information n. 4, Cotonou 10/1985.

<sup>267</sup> M.M. Diabate, *Corrélation entre communication traditionnelle et moderne*, dans *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, p. 23.

*Voix de la Révolution* doit donner la possibilité à chaque auditeur de s'instruire en dehors de l'école, des familles et de la communauté (...) <sup>268</sup>.

Le même document qui contient ces paroles souhaite aussi, comme mesure concrète de cette politique, l'introduction dans la programmation radiophonique d'un rapport en pourcentage de 40% des transmissions en français contre 60% de productions dans les autres langues nationales.

Les infrastructures principales dont le Bénin révolutionnaire se trouve initialement avoir à disposition dans le secteur de la radiophonie sont d'une part l'émetteur national historique *Radio Cotonou* (rebaptisée pour l'occasion *La Voix de la Révolution*) et d'autre part les structures de production et d'écoute créées par la coopération dans le cadre de la radiophonie rurale à partir des années '60. Avec ces structures, Kérékou se trouve toutefois à hériter également les projets de coopération en matière de radiophonie commencés par les gouvernements précédents, desquels la transformation de la radiodiffusion béninoise de simple répétition de la radio coloniale française à "voix de la révolution" tire un élan essentiel.

Les projets de radiophonie rurale RTF-FAO continuent en effet également après le tournant révolutionnaire, et permettent au gouvernement de réaliser au moins en partie le projet d'une plus ample couverture des masses populaires du pays : en 1974 se comptent au Bénin 1200 *radio clubs*, postes d'écoute collectives où les paysans se réunissent pour écouter des transmissions agricoles et pour en discuter <sup>269</sup>. Des équipes techniques sont envoyées dans les régions éloignées pour réaliser des transmissions sur des thèmes ruraux, avec la participation de la population <sup>270</sup>.

Au cours de ces années la coopération bilatérale allemande aussi maintient constant son engagement au bénéfice de la radiophonie au Bénin, se confirmant le principal partenaire du pays pour le développement de ce moyen. L'intervention allemande suit les traces de celle des années '60, avec la fourniture en 1975 de deux nouveaux transmetteurs de 20 et 50 kW, destinés à assurer à l'émetteur national la couverture des régions centrales et septentrionales du pays <sup>271</sup>. En 1976 la coopération RFA livre à la radiodiffusion béninoise une nouvelle *Maison de la Radio*, un ensemble de studios qui s'ajoute à l'ensemble construit par le passé par l'administration française <sup>272</sup>.

L'exigence de couvrir de manière adéquate le Nord rural du pays pousse par la suite le gouvernement Kérékou à doter *La Voix de la Révolution* d'un

---

<sup>268</sup> *Politique générale de l'Information du GMR* op. cit., dans Saxer-Grossenbacher, *Les médias* op. cit., p. 11.

<sup>269</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 23.

<sup>270</sup> *Ibidem*.

<sup>271</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>272</sup> *Ibidem*, p. 21.

deuxième canal, conçu comme moyen de communication régionale : naît ainsi *Radio Parakou*, ayant sa base dans le chef-lieu septentrional homonyme et également construit grâce à l'intervention de la coopération allemande occidentale. L'émetteur commence à transmettre en 1983 (six ans après la décision de sa création)<sup>273</sup>, et avec son démarrage se termine la coopération technique RTF-Bénin en matière de radiophonie: à partir de ce moment le rapport entre les deux pays se réduit en effet à un simple accord inter-institutionnel entre un émetteur régional allemand et l'ORTB pour la fourniture de pièces de rechange, et des accords de caractère général pour la formation du personnel radiophonique (secteur qui voit d'autre part également la collaboration constante de la coopération française)<sup>274</sup>.

En l'espace de dix ans le nouveau Bénin se trouve à posséder deux émetteurs radiophoniques nationaux, des structures de jouissance collective consistant en *radio clubs*, et de personnel virtuellement en gré de réaliser une programmation radiophonique en 19 des langues nationales du pays, avec une spécialisation en radiophonie rurale.

Les exigences primaires du gouvernement d'augmenter la couverture et la pénétration de la radio sont donc en partie satisfaites, grâce aussi à l'intervention importante de la coopération internationale. De plus, l'importation au Bénin à partir des premières années '80 de modèles économiques de transistor produits au Japon contribue à élargir encore davantage la couverture radiophonique<sup>275</sup>.

Malgré cela il existe encore dans le cadre de la radiophonie certaines carences structurelles qui, ajoutées à l'absence d'une planification stratégique précise du développement des médias particuliers<sup>276</sup> contribuent à empêcher la pleine réussite du projet de mobilisation poursuivis par le conseil révolutionnaire de Kérékou.

En 1983 Saxer et Grossenbacher constatent encore de fortes déficiences du point de vue du personnel, due aussi en partie à la naissance de *Radio Parakou*, qui absorbe une partie du personnel de *Radio Cotonou*<sup>277</sup>. Ces mêmes auteurs notent également que les structures destinées à la programmation rurale sont rapidement devenues inadéquates par rapport aux objectifs qui leur sont confiés : la fleur de la coopération RFA-FAO se réduit déjà dans les premières années '80 à "un service uniquement administratif"<sup>278</sup>, sans les moyens nécessaires pour accomplir ses fonctions.

---

<sup>273</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>274</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>275</sup> D.L. Adebaiye, *Quel type de radiodiffusion* op. cit., p. 12.

<sup>276</sup> Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit. p. 13.

<sup>277</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>278</sup> *Ibidem*, p. 24.

Cette situation de carence de contenus et de personnel fait que *Radio Parakou* ne devienne pas une plate-forme de la radio rurale pour le Nord comme les autorités le souhaitaient, mais une radio de distraction et d'information générale, sur le modèle des émetteurs commerciaux étrangers tels que *Africa N° 1* (radio internationale du Gabon en ce temps déjà reçue au Bénin sur les ondes courtes)<sup>279</sup>.

Si d'une part pendant les premières années de la République Populaire la stratégie radiophonique de Kérékou paraît en somme sortir des effets positifs soit en termes de nationalisation des contenus qu'en termes de pénétration des masses populaires<sup>280</sup>, d'autre part elle présente différentes contradictions, qui, à long terme, — sommées à l'effet de la pénurie chronique d'infrastructures et de ressources endogènes — tendent à en compromettre les résultats. D'après Ulrich Saxer, par exemple, au début des années '80

des contradictions parmi les objectifs et une absence de valeur opérationnelle font que l'allocation des moyens insuffisants destinés au secteur des médias s'accomplisse arbitrairement ou selon des intérêts du pouvoir<sup>281</sup>.

Cela s'avère particulièrement vrai pour la radio, qui avec le temps se trouve à accomplir toujours davantage une fonction de passe-temps/distraction et toujours moins une fonction d'éducation et de mobilisation de la société, et cela conformément aux exigences d'un public urbain désormais nombreux (ainsi que le prouve l'orientation prise par *Radio Parakou*). Des motivations d'ordre financier poussent ensuite les autorités béninoises à permettre la diffusion à travers la radio de messages publicitaires de différents types qui, selon un étudiant béninois de cette période, contredisent totalement d'autres parties de la programmation, conçues dans l'esprit du service public<sup>282</sup>.

Parmi les objectifs établis par le gouvernement pour la radiophonie, dans le long terme sont donc réalisés (et là aussi seulement en partie) ceux de la couverture du pays<sup>283</sup> et du plurilinguisme de la programmation. Ces deux objectifs sont approchés grâce aussi à la forte injection de fonds, de technologie et de ressources humaines de la coopération allemande. Le déclin

---

<sup>279</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>280</sup> Un des conseillers du premier ministre Nicephore Soglo pendant les premières années '90 remarquait dans un entretien que la stratégie de communication choisie par Kérékou avait bien marché, puisque pendant les visites dans les zones rurales réalisées dans le cadre de la campagne pour les présidentielles de 1996 les experts de communication de Soglo avaient noté un fort éloignement de la part des paysans envers le nouveau gouvernement démocratique. Les paysans déclaraient de s'être sentis bien plus engagés avec le régime de Kérékou, qui leur adressait une programmation spécifique et sensible envers leurs problèmes (entretien personnel, Mai 2000).

<sup>281</sup> U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 154.

<sup>282</sup> C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., pp. 86-87. L'auteur se réfère par exemple la diffusion de la publicité sur les cigarettes pendant la semaine anti-tabac de 1980.

<sup>283</sup> En 1986 un chercheur béninois remarque que les transmetteurs de la *Voix de la Révolution* ne couvrent pas encore entièrement la zone de Cotonou, et qu'ils subissent souvent des pannes. Cf. E.C.O. Guedegbe, *La coopération bénino-allemande* op. cit., p. 51.

relatif du caractère progressiste et militant de la radiophonie béninoise qui s'est vérifié à la suite de la conclusion des rapports de coopération établis dans ce cadre avec la RFA paraît être de ce point de vue une démonstration de l'impossibilité constante pour l'État africain de pourvoir de manière autonome à ceux qui sont identifiés comme les besoins primaires en matière de radiodiffusion, et ce malgré les progrès accomplis au cours de la République Populaire. Encore une fois, enfin, le rôle de la coopération se révèle déterminant pour le développement des médias dans le pays, et l'histoire de la radiophonie le prouve.

### 3.3.3 L'introduction de la télévision

Dans presque tous les pays africains la télévision est introduite après la conquête de l'indépendance. L'expert des médias de masse André Tudesq identifie trois différentes phases historiques de la diffusion de la TV dans le continent, correspondant à trois différentes attitudes prises par les États africains envers le nouveau moyen :

- à partir des années '60, une attitude "de pionnier" pousse certains nouveaux États indépendants à développer très tôt des structures télévisuelles nationales (par exemple la Nigéria, qui se dote d'un émetteur avant même l'indépendance, en 1959)<sup>284</sup>;
- on assiste ensuite à un comportement défini "de réaction", qui voit au cours des années '70 différents pays introduire la télévision pour rester au même niveau des voisins "pionniers" et/ou pour en contrecarrer les activités d'information avec une production nationale propre;
- il y a enfin une attitude "réfractaire" à l'introduction de la TV, caractéristique des nations qui ne se dotent d'un nouveau moyen qu'à partir des années '80, contraints par une situation de concurrence de l'étranger devenue désormais insoutenable<sup>285</sup>.

Pour une série de raisons que nous allons analyser ci-de suite, il nous paraît que le cas du Bénin se situe à la limite entre la deuxième et la troisième des attitudes indiquées par Tudesq.

L'histoire de l'introduction de la télévision dans l'ex-Dahomey représente à notre avis une exemplification assez claire des principes qui caractérisent la politiques de Kérékou en matière de communication et de *self-reliance*, et des dynamiques de développement des médias qui en découlent.

---

<sup>284</sup> A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., p. 6. Le Nigéria est l'un des deux seuls pays africains qui en 1961 disposent d'un émetteur télévisuel national. Ce nombre monte à 13 en 1965, à 20 en 1980 et à 37 en 1990. Cf. J.-A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Antropos-economica/INA, Paris 1992, p. 25.

<sup>285</sup> C'est le cas du Cameroun, par exemple. Cf. P. Nomo Zibi Moulango, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique* op. cit., œuvre dans laquelle l'auteur s'arrête longuement sur le cas du pays de l'Afrique centrale, d'où elle est originaire.

Au cours des années '60 la France discute avec les différents gouvernements dahoméens la possibilité d'introduire la télévision dans le pays: en 1964 sont pris, par exemple, certains accords pour la formation auprès de l'ORTF (Office de la Radiodiffusion-Télévision Française) de personnel technique provenant de Cotonou, et en 1969 le gouvernement met en chantier, avec la collaboration de la Loterie Nationale Béninoise et de la coopération française, un plan pour l'expérimentation de la télévision dit "mini-télévision", qui prévoit l'installation d'un bureau et d'une antenne auprès de la centrale de l'OPT de Ganhi à Cotonou: mais les turbulences politiques de cette période en empêchent la réalisation<sup>286</sup>.

Avec l'instauration en 1970 du "triumvirat" présidentiel, la situation politique du Dahomey redevient relativement stable, et le climat favorise la stipulation de nouveaux contrats de coopération entre le pays africain et la France. Et justement en prévision d'une visite au Dahomey du président français Pompidou, annoncée pour décembre 1972, l'Hexagone (toujours dans le cadre de ses projets de coopération au développement) fournit aux autorités béninoises les infrastructures nécessaires à la mise en fonction d'un émetteur télévisuel national<sup>287</sup>. Saxer et Grossenbacher citent comme raison de l'engagement français le désir de "mettre le Dahomey au même niveau que les autres ex-colonies ouest-africaines"<sup>288</sup>. En un certain sens le Dahomey prend ici une attitude "de réaction", selon la définition de Tudesq, même s'il n'est pas clair à quel point il s'agisse là précisément d'une attitude endogène au sens propre et à quel point par contre influencée par l'intervention de la coopération française en la matière.

Les infrastructures techniques de production et transmission TV sont livrées aux autorités du Dahomey peu de mois avant la visite du président français : pour l'occasion, le 20 octobre 1972 l'exécutif de Cotonou institue l'ORTD (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey*), dont elle emprunte structure et dénomination à l'ORTF français<sup>289</sup>. Le nouvel organisme est chargé d'assurer le service public en matière de radio et télévision au Dahomey.

Six jours après, le 26 octobre 1972, a lieu le coup d'État qui porte Kérékou au pouvoir. Cet événement marque le gel temporaire du processus d'introduction de la télévision dans le pays: le conseil militaire bloque en effet la mise en œuvre de l'émetteur, trouvant la TV un moyen peu conforme à l'orientation politique du nouveau Bénin révolutionnaire. Avec les expressions de Saxer et Grossenbacher,

---

<sup>286</sup> C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., pp. 11-12.

<sup>287</sup> *Les télévisions du monde*, dans Cinémaction, n. 12, deuxième trimestre 1995, ed. Cinémaction-Corlet, p. 317.

<sup>288</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

<sup>289</sup> La disposition qui sanctionne la création de l'ORTD est la loi 72-43 du 20.10.1972. Cf. C.R. Vetongnon, *Un office d'État: l'ORTB* op. cit., p. 10.

un média destiné aux privilégiés tel que la télévision n'était pas compatible avec [la] politique démocratique et populaire [de Kérékou] et ses idées de politique des médias et relatives. C'est pourquoi, la mise en service de la station a été repoussée en faveur du développement de la radio<sup>290</sup>.

Apparemment aucun document du gouvernement n'existe confirmant l'officialité de ces motivations ; toutefois d'autres sources aussi indiquent dans l'intention de garantir au peuple un accès égalitaire aux médias la raison principale du gel temporaire de la télévision de la part de Kérékou. C'est pour cette raison que Tudesq assigne par exemple le Bénin à la troisième des catégories ci-dessus mentionnées, celle des "réfractaires": selon Tudesq, les autorités révolutionnaires avaient renvoyé l'introduction de la télévision parce que précisément elles "voulait assurer en premier lieu la couverture radiophonique du pays"<sup>291</sup>.

Il faudra attendre jusqu'en 1978 pour que la station de télévision commence à transmettre les premiers programmes d'essai. Avant cette date le conseil de Kérékou transforme l'ORTD avorté en ORTB (*Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin*), et lui attribue les fonctions suivantes:

- l'étude et la réalisation de transmissions d'information générale et de programmes de radiodiffusion et de télévision répondant aux objectifs politiques, économiques et sociaux établis par le gouvernement
- l'accroissement de l'influence et du prestige de la République Populaire du Bénin à l'étranger
- la présentation et l'exécution de plans pour la fourniture du matériel et de la formation nécessaires pour la production, la réception et la transmission des programmes
- l'administration, la gestion et l'exploitation de la radiotélévision dans la République Populaire au Bénin<sup>292</sup>.

Président du conseil d'administration de l'ORTB est le Ministre de l'Information, tandis que le vice-président est le Ministre de la Jeunesse, de la

---

<sup>290</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

<sup>291</sup> A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Selon l'auteur, d'autres gouvernements africains aussi, tels que le Sénégal de Senghor, furent prudents au sujet de l'introduction de la télévision, justement parce que "conscients de son caractère élitaire". Tudesq mentionne parmi les raisons possibles de l'ajournement de la part de Kérékou en matière de télévision également sa volonté de s'affranchir de la France, qui l'aurait poussé à choisir le système de transmission allemand PAL au lieu du SECAM mis au point par les français. Au dire de l'auteur la coopération avec la RFA n'aurait toutefois pas marché, en provoquant d'ultérieurs retards techniques à l'introduction de la télévision dans le pays. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58.

<sup>292</sup> Ordonnance 75-43 du 21 juillet 1975 qui institue l'ORTB, citée dans R. Biaou, *Les moyens de communication* op. cit., p. 114.

Culture Populaire et du Sport<sup>293</sup>. Le nouvel organisme est donc placé sous le contrôle direct de l'exécutif révolutionnaire, qui veut l'utiliser au service du développement du pays.

La TV ne représentera toutefois pas une partie active de la stratégie médiale révolutionnaire béninoise. Le gouvernement de Kérékou n'est en effet pas intéressé, par exemple, au potentiel éducatif de la télévision, publicisé en cette période par différentes institutions de coopération (institutions américaines en premier)<sup>294</sup>, ce qui distingue le comportement du conseil révolutionnaire béninois du comportement d'autres pays, pour lesquels, selon Tudesq, le projet d'une TV éducative a fait fonction, au niveau national, d'argument pour éviter la reproche pour la création d'une dépense de luxe, et au niveau international pour obtenir l'appui financier de l'Unesco ou la coopération d'autres États<sup>295</sup>.

Kérékou paraît refuser cette logique. En ce sens, le général se sert largement du grand espace de manœuvre en matière médiale impliqué par la stratégie de la *self-reliance*<sup>296</sup>, mais non seulement: le nouveau cours révolutionnaire détermine aussi en effet une re-définition des rapports avec la coopération, comme nous l'avons vu plus haut<sup>297</sup>. Nous rappelons par exemple que dans le *Plan National* établi par le conseil en 1975, le gouvernement se réserve le droit de choisir les activités à financer à travers l'aide étrangère, de faire prévaloir ses propres options et de choisir les donateurs et les modalités d'emploi plus convenables pour l'activité en cours. Selon le *Plan* le gouvernement peut donc jouer un rôle d'arbitre entre les différentes possibilités d'aide, sur la base du plan de développement précédemment élaboré et de ses priorités<sup>298</sup>.

Dans le cas de la télévision, le gouvernement de Kérékou exerce pleinement ce rôle "arbitral", en freinant les projets de la coopération française en la matière et en re-définissant leurs modalités. La coopération continue en effet à travailler (le projet se termine comme prévu en 1982), mais elle se trouve à opérer dans un contexte de faible enthousiasme de la part du gouvernement, qui n'élabore aucun plan spécifique pour l'exploitation du nouveau moyen dans le cadre de son projet de formation de la population.

---

<sup>293</sup> *Ibidem*, p. 115.

<sup>294</sup> L'agence américaine USAID travaillait dans le domaine de la télé-éducation depuis longtemps déjà: son premier projet africain en la matière fut en effet entrepris au Nigéria en 1962. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique Noire et ses télévisions* op. cit., p. 162. Les États Unis s'engagèrent ensuite, au cours des années '70, en d'importants projets pour l'alphabétisation à travers la télévision par satellite, dans l'Inde et au Brésil: sur le succès décidément limité de ces expériences et sur leurs conséquences pour le système médial de ces pays cf. A. Mattelart, *La communication monde* op. cit.

<sup>295</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 163.

<sup>296</sup> Cf. § 3.1.1.

<sup>297</sup> Cf. § 2.3.1.

<sup>298</sup> République Populaire du Bénin, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Sociale, *Plan national du développement économique et social, 1975-1978 – Avant-projet*, Cotonou, février 1975, p. 17. La référence est tirée de F. Godin, *Bénin 1972-1982* op. cit., p. 34.

Un symptôme du désintéressement de l'exécutif envers la TV est représenté aussi par le fait qu'au début des transmissions, effectuées en voie expérimentale le 31.12.1978, une inauguration officielle de l'émetteur n'a jamais eu lieu<sup>299</sup>. La programmation, originellement composée principalement par des productions de l'*Institut National de l'Audiovisuel* (INA) français et de la société de distribution allemande Transtel<sup>300</sup>, n'est pas assujettie par la suite à aucune planification précise. Saxer et Grossenbacher remarquent que, dans le cadre d'un premier projet pour l'élargissement de la couverture et le développement de la télévision établi par le Bénin dans les premières années '80,

il n'existe pas d'idées concrètes en ce qui concerne les programmes. Il est seulement certain est que le média ne doit pas être employé spécialement pour l'éducation formelle: on en est vraiment dissuadés par les expériences faites par d'autres pays, par exemple le Niger. (...) Il ne reste des objectifs de politique des médias [du conseil Kérékou] que celui de l'égalité de couverture<sup>301</sup>

Le non-engagement du gouvernement révolutionnaire dans le développement de la télévision, joint aux difficultés représentées par les coûts élevés des productions audiovisuelles, fait que le pourcentage de contenus de l'émetteur béninois de production propre est dès le début bien inférieur par rapport à la radio. Saxer note en 1982 un pourcentage de 65% de productions nationales<sup>302</sup>. Sous ce chiffre se cache toutefois, remarque Tudesq, une forte proportion de programmes ayant caractère d'information (en premier lieu de longs *journaux télévisés* statiques), associée à une pauvreté quantitative générale du palimpseste<sup>303</sup>. Les spectacles de variétés et les long métrages transmis sont par contre presque exclusivement d'origine française<sup>304</sup>.

Dans les années à venir la situation ne change pas. L'engagement de la coopération française arrive donc à sa conclusion naturelle en 1982. L'émetteur béninois se trouve dans une situation de forte dépendance de l'étranger, surtout en termes de contenus: on établit ainsi avec différentes organisations de la coopération des rapports de collaboration pour la fourniture de programmes, destinés à obvier, du moins en partie, aux carences productives de la TV nationale. A titre d'exemple, en 1986 l'*Agence de Coopération Culturelle et Technique* (ACCT) des gouvernements francophones<sup>305</sup> fournit à l'ORTB une

---

<sup>299</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

<sup>300</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58.

<sup>301</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pp. 27-28.

<sup>302</sup> *Ibidem*, p. 69.

<sup>303</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 153. Le pourcentage des programmes d'information notée par Saxer en 1982 est d'environ 60%. Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 69.

<sup>304</sup> *Ibidem*.

<sup>305</sup> L'ACCT est instituée à Niamey (Niger) en 1970, à l'occasion du Premier Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays Francophones. Cf. *L'ACCT au Bénin. Bilan et perspectives*, dans *La Nation. Spécial VI<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie*, 12.1995, pp. 22-23.

quantité importante de productions réalisées par TF1 (la première chaîne de télévision française) et par Intermedia (société gérée par le Ministère de l'Étranger de l'Hexagone), et décide en outre l'envoi en mission au Bénin de quatre experts en matière de télévision<sup>306</sup>. Le pourcentage de productions nationale ne varie toutefois qu'à peine: environ 64% en 1987<sup>307</sup>, ce qui est dû principalement à l'intégration du nouveau matériel provenant de l'étranger au sein des programmes d'information de production propre<sup>308</sup>.

La dépendance de l'étranger en matière de télévision se manifeste aussi à propos des infrastructures: comme la plupart des pays en voie de développement, le Bénin n'est pas à même de se rendre autosuffisant en ce qui concerne des matériaux de technologie moyenne et haute tels que ceux qui sont nécessaires dans l'activité télévisuelle<sup>309</sup>. Dans ce cas également, les carences sont couvertes du moins en partie par l'intervention de la coopération: en 1983 la France assiste financièrement le Bénin pour l'agrandissement des structures de production de l'émetteur, cette fois à l'occasion de la visite du président François Mitterrand<sup>310</sup> (le début d'une production nationale en couleurs sera ensuite marquée par la visite ultérieure, en 1986, d'un autre chef d'État, le Pape Jean Paul II)<sup>311</sup>. Dans le cadre d'un projet plus général pour le développement des télécommunications le Bénin se dote ensuite, en 1984, d'une station de réception par satellite: l'antenne, peu éloignée de Cotonou, permet à l'ORTB la réception de programmes fournis par l'étranger de manière plus rapide et moins onéreuse, et à l'émetteur de capter et retransmettre aussi des événements sportifs internationaux en direct. La technique par satellite sera aussi le sujet d'un protocole de coopération entre le pays de l'UAPT (Union Africaine des Postes et des Télécommunications), pour la création du satellite régional AFSAT : le Bénin en ratifie les termes en 1985<sup>312</sup>, mais les premiers développements du projet ne se verront qu'en les années '90.

Ce n'est toutefois pas la dépendance de l'étranger qui est accentuée par l'introduction de la télévision au Bénin. Confirmant les craintes de Kérékou (mais en partie aussi à cause du soutien insuffisant de la part du gouvernement pour le nouveau moyen), la TV contribue également à approfondir les

---

L'ACCT se trouvera à jouer par la suite un rôle très important également pour l'introduction et la diffusion des technologies télématiques au Bénin.

<sup>306</sup> Ambassade de France, Mission ACCT de Cotonou, *L'aide publique française au Bénin 1986*, Cotonou, mars 1987.

<sup>307</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 153.

<sup>308</sup> Lors de notre visite au Bénin nous avons pu constater qu'aujourd'hui encore dans les journaux télévisés béninois les nouvelles de l'étranger, y compris celles concernant le continent africain, sont illustrées par des services réalisés par l'agence française CFI, retransmis directement sans passer par aucune manipulation de la part des journalistes du lieu. Mais dans le calcul des pourcentages le *journal télévisé* compte comme production nationale.

<sup>309</sup> Cette dépendance avait été déjà envisagée avant la conclusion du projet, ainsi que le note C.R. Vetongnon dans *Un office d'État : l'ORTB* op. cit., p. 12.

<sup>310</sup> *Les télévisions du monde* op. cit., p. 317.

<sup>311</sup> *Ibidem*.

<sup>312</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 210.

inégalités dans la jouissance des moyens de communication au niveau national. Déjà en 1983 Saxer et Grossenbacher remarquent par exemple que “la disparité ville/campagne [dans la diffusion des médias existant au Bénin] est (...) accentuée par la structure de distribution de la télévision”<sup>313</sup>. Dans l’ex Dahomey la TV reste longtemps encore apanage d’une élite ayant reçu une formation supérieure à la moyenne: d’une part, pendant toutes les années ’80 la couverture du seul émetteur national n’arriva pas au-delà de la zone côtière du pays, n’intéressant que le Sud urbain<sup>314</sup>; d’autre part, le coût des appareils de réception est prohibitif pour une bonne partie de la population<sup>315</sup>, et seulement la création de postes de fruição collective pallie en quelque sorte les carences de la majorité en termes de pouvoir d’achat<sup>316</sup>. Le public de la TV est donc en premier lieu un public aisé et de formation supérieure<sup>317</sup>, un facteur qui contribue à augmenter la teneur relativement “occidentale” de la programmation, certainement non conforme aux propos de Kérékou en matière de politique des médias. La nécessité de contrebalancer les émetteurs étrangers des pays voisins comme le Togo et le Niger, qui sont captés dans certaines zones du Bénin, ne fait qu’accélérer cette dynamique :

la dure concurrence oblige les responsables des programmes du Bénin d’adapter leurs émissions dans une direction plus divertissante, c’est-à-dire de reprendre plus de productions étrangères<sup>318</sup>.

En somme, la télévision ne se révèle pas assez maniable pour être employée dans le cadre d’une politique médiatique rigoureuse telle que celle de Kérékou. Cela est dû principalement à l’absence objective dans le Bénin révolutionnaire des ressources techniques, financières et humaines nécessaires pour un emploi stratégique et à large spectre du nouveau moyen: le potentiel éventuel de “modernisation” de la TV reste ainsi constamment en dehors des capacités d’action du pays. De plus, l’intervention de la coopération (qui, en accord avec

<sup>313</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 39.

<sup>314</sup> L’expert de communication béninois Pascal Gandaho rappelle que la conclusion du premier projet de coopération avec la France représenta un coup dur pour la télévision béninoise : les transmetteurs ne couvraient encore que Cotonou et alentours, tandis que pour le reste du pays on devait utiliser des liaisons radio de l’OPT déjà surchargées. L’ORTB ne disposait pas d’un réseau de distribution à soi du signal TV, en dehors du signal qui desservait la capitale [entretien personnel, Mai 2000].

<sup>315</sup> En 1982 une TV noir et blanc coûte au Bénin de 60.000 à 135.000 francs CFA. Un téléviseur couleurs en coûte par contre de 175.000 à 250.000. Les salaires annuels béninois varient dans cette période de 18.000 à 200.000 francs CFA, Le salaire indicatif d’un cadre moyen est de 80.000 francs CFA. De R. Bewa, *Liberté de presse en Afrique* op. cit., p. 145.

<sup>316</sup> Saxer évalue à 15.000 le nombre de téléviseurs présents au Bénin en 1982. Ce chiffre prend cinq bonnes années pour doubler, arrivant à 30.000 en 1987. Sources : U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pour les données de 1982 ; A. Tudesq, *L’Afrique noire et ses télévisions* op. cit., pour celles de 1987.

<sup>317</sup> Encore en 1989 le public de l’édition du soir du journal télévisé *Télé-Info* se compose pour 30% de personnes aisées, un pourcentage qui passe à 41% avec les programmes de distraction qui suivent le bulletin d’information de 20h 30. A. Tudesq, *L’Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 192.

<sup>318</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 27.

les principes à la base de l'action de l'ORTB, devrait assister le Bénin dans la construction d'un espace audiovisuel national autonome) est largement composé de la fourniture de programmes produits dans les pays industrialisés, un facteur qui contribue à une appropriation toujours plus réduite du moyen de la part des autorités du gouvernement en termes de contenus.

A ce propos Tudesq remarque que, malgré l'existence du monopole d'État en la matière, les effets de la télévision échappent à la volonté politique, parce que l'appropriation (en ce cas de toute façon imparfaite) de l'instrument n'implique pas l'appropriation de ses utilisations<sup>319</sup>.

Pour en revenir au schéma proposé au début du paragraphe, il apparaît clairement qu'au Bénin la rupture historique représentée par l'avènement au pouvoir du conseil marxiste-léniniste comporte, par rapport à l'introduction de la télévision, le passage du comportement de *réaction* pris par les gouvernements du Dahomey (dans un certain sens "provoqué" par la coopération française) au comportement *réfractaire* de Kérékou, qui ne développe la télévision que sur la base de fortes impulsions externes telles que les sollicitations de la coopération et la concurrence étrangères. La télévision représente en somme l'anneau plus faible de la politique des médias dans le Bénin révolutionnaire: cela contribue à déterminer un développement lent et inégal, qui marquera le panorama de la télévision au niveau national dans les années à venir aussi.

### 3.3.4 Le développement des télécommunications

Aussi dans le cadre des télécommunications (et notamment de la téléphonie) le Bénin marxiste hérite des gouvernements précédents certains accords avec la coopération internationale pour le développement des infrastructures techniques.

Comme précédemment mentionné<sup>320</sup>, au cours des premières années '70 un protocole avait été signé entre le gouvernement du Dahomey et le PNUD, qui envisageait comme première étape la restructuration de l'OPT. Parmi les effets de cette restructuration, continuée aussi après l'avènement de Kérékou au pouvoir, il y a la prise en charge de la part de l'administration béninoise en décembre 1974 de la connexion internationale télégraphique et téléphonique du pays, géré jusqu'alors par la compagnie française *France Câbles et Radio*<sup>321</sup>: une prise de responsabilité qui se trouve certainement dans la ligne de la recherche d'une plus grande autonomie dans le secteur médial de la part du

---

<sup>319</sup> A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 73.

<sup>320</sup> Cf. § 3.2.2.

<sup>321</sup> E. Epaminondas et Y. Kedowide, *Les activités de l'OPT* op. cit., p. 66. La dénomination complète de la compagnie (d'origine coloniale) est *Compagnie Française des Câbles Sous-marins et Radios*.

nouveau gouvernement révolutionnaire, mais dont l'origine est probablement à retrouver en des accords pris avant le coup d'État. Toujours au cours de ces années sont réalisées, grâce à la coopération, différentes liaisons radio pour agrandir la couverture téléphonique du pays: en 1974 onze chefs-lieux sont réciproquement interconnectés de cette manière<sup>322</sup>. Entre 1973 et 1975 entrent en service quatre nouvelles centrales téléphoniques automatisées, qui vont s'ajouter aux deux créées à Cotonou et Parakou pendant les années '60. Une seule de ces nouvelles centrales est toutefois située au Nord du pays (à Natitingou)<sup>323</sup>: le développement du téléphone a lieu surtout au Sud<sup>324</sup>.

Aux accords de coopération déjà existant s'ajoutent dans les premières années de la République Populaire des nouveaux protocoles, bi- et multilatéraux, pour le développement des connexions internes et étrangères du pays.

Le développement du réseau téléphonique interne voit l'engagement en premier lieu de la France et de l'Algérie, qui entre 1980 et 1983 fournissent au Bénin l'assistance nécessaire à la réalisation de nouvelles centrales de district et à l'amélioration du réseau urbain de Cotonou<sup>325</sup>. Cette impulsion de la coopération bilatérale porte le nombre de centrales automatiques du pays à quatorze, dont sept situées dans le département de l'*Atlantique* (la zone de Cotonou)<sup>326</sup>. Les abonnés téléphoniques passent de 5313 en 1975 à 9409 en 1981: le pourcentage d'abonnés de l'*Atlantique* reste toutefois toujours au-dessus de 60% du total<sup>327</sup>, perpétuant les inégalités en termes de couverture déjà remarquées à propos d'autres médias.

Pendant la République Populaire ce sont toutefois surtout les connexions internationales à vivre une saison de fort développement, avec la mise en marche dans les premières années '80 d'importants projets de collaboration multilatérale.

Le gouvernement ratifie notamment, en 1976, un accord pour la participation du pays au projet PANAFTEL déjà mentionné<sup>328</sup>, coordonné par UIT, OUA et CEA<sup>329</sup>: le but du projet est de construire un réseau de télécommunications

---

<sup>322</sup> F.B. Sourou, *Contribution des télécommunications au développement socio-économique du Bénin*, Mémoire de maîtrise es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1986, p. 15.

<sup>323</sup> *Ibidem*, pp. 13-14.

<sup>324</sup> Les nouvelles centrales servent à compléter l'automatisation du trafic téléphonique des six chefs-lieux de département du pays: la répartition régionale reflète donc également une disparité entre Nord et Sud, avec une plus grande densité de capitales régionales au Sud par rapport à la partie septentrionale du territoire (divisée en les deux grands départements de l'*Atakora* et du *Borgou*). Cf. G. Tokpanou, *Les monopoles des Postes et des télécommunications* op. cit., p. 31.

<sup>325</sup> *Ibidem*, p. 44.

<sup>326</sup> C.S. Kora, L'assistance technique du Canada op. cit., p. 9.

<sup>327</sup> Source: OPT, Plan Directeur National des Télécommunications, Cotonou 1981.

<sup>328</sup> Cf. § 3.2.2.

<sup>329</sup> C.S. Kora, L'assistance technique du Canada op. cit., p. 5.

interne au continent africain, à travers l'installation de liaisons radio et canaux par satellite entre différents pays de la région. Au Bénin, les travaux de PANAFTEL commencent en 1981, avec la pose de trois nouvelles liaisons radio-téléphoniques vers le Nigeria, le Togo et le Nord du pays<sup>330</sup>.

Au mois de mars 1984 est inaugurée la station par satellite mentionnée de Abomey-Calavi, destinée à accueillir et gérer une bonne partie du trafic téléphonique international du pays, outre à permettre, comme nous l'avons vu, la réception et la transmission de programmes radio-télévisuels<sup>331</sup>. Cette structure représente peut-être une des rares entreprises réalisées de manière presque totalement autonome par le gouvernement révolutionnaire béninois dans le domaine des télécommunications: le projet est géré et réalisé en effet entièrement par l'OPT, avec une combinaison de fonds propres, d'emprunts de l'étranger et de donations de la coopération<sup>332</sup>.

Avec l'introduction de la technologie par satellite le Bénin renforce de manière permanente ses capacités de télécommunication avec l'étranger, déjà accrues avec la mise en fonction à Cotonou, le 18 juillet 1983, d'une centrale de commutation téléphonique internationale complètement automatisée, réalisée avec l'aide de la coopération canadienne<sup>333</sup>.

La coopération canadienne se présente en effet, à partir des années '80, comme le partenaire principal du Bénin dans le développement des télécommunications<sup>334</sup>. C'est par exemple le pays Nord-américain qui réalisera une bonne partie des liaisons radio destinées à compléter le tracé béninois du projet PANAFTEL: en 1984 le Canada établit à cette intention des accords avec le gouvernement de Kérékou qui, outre la pose des nouvelles infrastructures, envisagent également l'offre d'assistance à l'OPT pour la gestion et l'administration de la partie béninoise du nouveau réseau régional<sup>335</sup>. Grâce à cette entente est complété en 1985 l'axe Nord-Sud des télécommunications, avec débouché à Koté, au Niger. Plusieurs chefs-lieux du Bénin voient ainsi s'améliorer également leurs capacités de connexion internes, puisque à la construction des nouvelles liaisons radio s'accompagne l'installation de différentes centrales de commutation automatique locales<sup>336</sup>. A

---

<sup>330</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>331</sup> R. Bewa, *La liberté de la presse* op. cit., p. 142.

<sup>332</sup> Le sujet le plus impliqué dans le financement de la nouvelle station est le FAC (*Fonds d'Aide et de Coopération*), émanation du gouvernement français, qui entre 1982 et 1983 verse à la Direction des Télécommunications de l'OPT 12 millions de francs français à titre de donation. Cf. G.B. Sourou, *Contribution des télécommunications* op. cit., p. 44.

<sup>333</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* it., p. 23. La contribution du pays Nord-américain à ce projet est quantifiée par l'auteur en 17,8 millions de dollar canadiens.

<sup>334</sup> Dans cette période les autres sujets engagés dans la coopération pour le développement de la téléphonie sont la France et l'Algérie, déjà mentionnées, la RFA, la Banque Mondiale et l'PNUD. *Ibidem*, p. 5.

<sup>335</sup> *Ibidem*, p. 24. L'accord prévoit par exemple la formation de techniciens et l'introduction de modèles efficaces de gestion du stock.

<sup>336</sup> *Ibidem*, p. 28.

la fin des années '80 les Canadiens soumettent à l'essai leurs connaissances en matière de téléphonie pour les zones éloignées avec un projet de développement de la téléphonie rurale dans le Nord du Bénin. Le Canada avait dû affronter par le passé la question de la couverture téléphonique des agglomérations septentrionales de son territoire, disséminées et éloignées les unes des autres, et avait développé des infrastructures légères à même d'assurer des liaisons téléphoniques en utilisant l'énergie solaire: une technologie de valeur particulière pour un pays en voie de développement tel que le Bénin, où l'électrification n'a pas couvert jusqu'à présent la totalité du territoire national. En 1988 débute l'expérimentation de ces systèmes dans le département béninois de l'*Atakora*, à l'extrême Nord du pays<sup>337</sup>: au cours des années '90 le projet sera élargi à d'autres régions.

Pendant la République Populaire le système de télécommunication du Bénin continue donc à se développer en suivant une dynamique similaire à celle instaurée au cours des années passées, marquée par la présence forte et structurante de la coopération internationale. La nature des projets réalisés pendant cette période semble indiquer qu'aussi dans le secteur des télécommunications la préoccupation principale du gouvernement de Kérékou a été celle d'une couverture égalitaire et uniforme du pays. La construction de réseaux de communication stables au niveau soit interne que vers l'étranger représentait d'ailleurs une étape nécessaire du processus d'industrialisation de la nation, du moins dans une perspective de modernisation telle que celle du général marxiste-léniniste. Les télécommunications ne semblent toutefois pas être objet de planifications politiques particulières de la part du conseil révolutionnaire: à part la perpétuation du monopole instauré par les gouvernements des années '60, le gouvernement de Kérékou ne se distingue pas pour l'adoption de stratégies et d'objectifs spécifiques en matière de téléphonie ou de télégraphie, se limitant en un certain sens à seconder la tendance générale visant à construire et/ou consolider les réseaux des pays en voie de développement qui a animé l'action de différentes réalités de la coopération internationale déjà à partir des années '60<sup>338</sup>.

La persistance au cours de ces années d'une dynamique fortement exogène de développement des télécommunications détermine de précises conséquences sur la *qualité* de ce développement. La Conférence de l'UIT sur le Développement des Télécommunications en Afrique, tenue à Tunis en décembre 1987, remarquait

d'un côté, une explosion du parc des équipements au cours de ces dix dernières années, mais de l'autre une certaine inadaptation de ces équipements au milieu africain, une relative sous-utilisation des infrastructures réalisées, ainsi que leur usure rapide. Cette situation a un impact négatif non seulement

---

<sup>337</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>338</sup> Cf. § 3.2.2.

sur la situation financière des administrations, mais aussi sur toute l'activité de développement des télécommunications<sup>339</sup>.

Ce problème est souligné au Bénin par l'administration de l'État déjà en 1983: dans le deuxième *Plan d'État pour le Développement Économique et Social* on remarque par exemple que les nouvelles centrales automatiques de Cotonou-Cadjehoun et de Cotonou-Akpakpa (mises en fonction avec l'aide de France et Algérie entre 1980 et 1983) "ne seront exploitées que tardivement faute d'une réorganisation et d'une extension des réseaux urbains de câbles souterrains en temps opportun"<sup>340</sup>. Ce même rapport indique que d'autre part la centrale principale de Cotonou-Ganhi affrontait déjà depuis longtemps des problèmes de surcharge et de saturation des lignes<sup>341</sup>. De plus, l'avènement de la coopération canadienne contribue, d'après Chabi Seké Kora, à accroître encore la dépendance du Bénin de l'étranger en termes d'infrastructures téléphoniques, avec des effets négatifs additionnels et assez évidents sur le système téléphonique national. Notamment, en ce que Kora définit "l'après-Canada", l'OPT se trouve face à d'importants problèmes concernant l'entretien des équipements: pour être réparées ou remplacées, presque toutes les pièces doivent en effet être envoyées au pays Nord-américain à travers un procédure longue et coûteuse, qui peut prendre jusqu'à trois mois<sup>342</sup>. Au niveau administratif, le *Plan d'État* de 1983 affirme que l'organisation de l'OPT est inadéquate au développement de l'entreprise, et qu'il faut en décentrer et déconcentrer le fonctionnement, "tout en évitant l'émiettement de l'autorité"<sup>343</sup>.

Au cours de ces années le Bénin paraît se trouver en un certain sens à courir après - en termes administratifs mais pratiques aussi (pensons par à l'entretien des équipements) - l'important développement des infrastructures de télécommunication nationales imprimé au pays par l'apport de la coopération étrangère: ce développement paraît en effet échapper aux capacités de planification de l'État et de l'OPT, en faisant ressortir dans le long terme différentes incohérences. L'objectif de base d'un accroissement de la couverture téléphonique du pays, par exemple, n'en paraît pas favorisé: le long des années '80 la télé-densité au Bénin augmente d'un pourcentage dérisoire (de 0,28 lignes les 100 habitants en 1981 à 0,3 en 1990), et elle est toujours plus grande dans les zones urbaines du Sud qu'en d'autres zones du pays. Le fort accroissement des capacités de télécommunication du Bénin entre 1980 et 1983 (dû surtout aux nouvelles centrales de Cotonou) détermine ensuite, au cours des mêmes années, un croissance très rapide de la valeur ajoutée créée par le secteur: le chiffre d'affaires de l'OPT augmente par exemple de 18,7%

---

<sup>339</sup> Op. cit. dans C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 6.

<sup>340</sup> République Populaire du Bénin, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Économique, *Deuxième Plan d'État de Développement Économique et Social 1983-1987. Projet de Rapport du Secteur des Services*, Cotonou 1983, p. 36.

<sup>341</sup> *Ibidem*, p. 40.

<sup>342</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 44.

<sup>343</sup> République Populaire du Bénin, *Deuxième Plan d'État* op. cit., pp. 36-37.

en 1980 et de 46,14% en 1981. Entre 1980 et 1983 la croissance moyenne annuelle du secteur est de 19,12%, confrontée à un PNB prévu en croissance moyenne par an de 5,3%. En 1983 toutefois la croissance du chiffre d'affaires de l'OPT se réduit déjà à 0,47% par an, et dans cette période, de toute façon, l'apport en pourcentage des télécommunications au PNB ne dépasse jamais 1%<sup>344</sup>. La contribution des activités de télécommunication à la balance commerciale nationale est constamment de signe négatif: tous les appareillages sont en effet importés, un facteur qui est cause d'une incidence négative moyenne de 1,63% du secteur télécom sur le déficit total de la balance<sup>345</sup>. Seuls les services de télécommunication internationale permettent de contrecarrer du moins en partie ces facteurs négatifs: en ces années, la contribution de la téléphonie internationale à la balance nationale des services est en effet à 35% du total de ses actifs<sup>346</sup>.

Enfin, au cours de son existence l'État révolutionnaire béninois ne paraît pas se révéler capable de contrôler et faire rapporter au mieux les acquisitions importantes en termes d'infrastructures de télécommunication réalisées au cours des années '80 grâce à l'aide de la coopération. Une fois celle-ci abandonnée ou presque, la téléphonie se développe de manière inégale et incohérente, en contribuant très peu au développement économique du pays, et en augmentant au contraire sa dépendance de l'étranger en termes de matériaux et appareillages.

### 3.3.5 La presse écrite et l'alphabétisation des masses

#### La presse nationale

Nous avons déjà remarqué qu'en matière de liberté de presse le conseil de Kérékou promulgue dès les premières années '70 différentes directives visant à réduire la portée libérale du règlement émis dix ans auparavant par le gouvernement du Dahomey, au lieu de l'abolir complètement et d'en formuler un nouveau (cf. § 3.3.1). Ces modifications portent de toute façon à une forte réduction de la liberté de publier et diffuser des périodiques sur le territoire béninois, qui fait de la communication à travers le papier imprimé une prérogative presque exclusivement de l'État<sup>347</sup>.

---

<sup>344</sup> M.G. Sourou, *Contribution des télécommunications* op. cit., pp. 30-32.

<sup>345</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>346</sup> *Ibidem*, p. 40.

<sup>347</sup> Les rares périodiques béninois qui ne dépendent pas directement de l'État pendant la République Populaire (mais qui en sont de toute façon strictement contrôlés) sont souvent à reconduire à l'Église chrétienne, catholique ou protestante. Il existe aussi une revue d'économie et politique, *Eco-Magazine*, éditée par une entreprise privée de Cotonou mais destinée surtout à un public panafricain, notamment aux étrangers francophones résidant dans le continent. Cf. U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 35.

Pendant la République Populaire le panorama du papier imprimé se réduit donc essentiellement à un ensemble de publications d'origine gouvernementale, dont la principale est *Ehuzu*, seul quotidien à diffusion nationale du Bénin révolutionnaire. *Ehuzu* signifie "ça a changé", en langue fon<sup>348</sup>: un élément qui rend compte du profond changement de direction que le gouvernement veut donner au pays, du point de vue soit politique soit linguistique. Le nouveau journal naît le 27 octobre 1975 sur les cendres du quotidien du gouvernement *Daho-Express*<sup>349</sup>. Malgré le nom, *Ehuzu* continue à être publié en langue française, seule langue nationale "neutre" du point de vue régional<sup>350</sup> et compréhensible à différents groupes de la population.

La diffusion du quotidien reflète de toute façon la différence de couverture entre Nord et Sud déjà remarquée à propos d'autres médias: Saxer et Grossenbacher notent que des 1400 abonnés au quotidien en 1982, 1100 résident dans le département méridional de l'*Atlantique*, dont 800 dans la seule ville de Cotonou<sup>351</sup>. La diffusion en vente libre de *Ehuzu* hors de la capitale est qualifiée par les deux auteurs comme "insignifiante": seulement 30% du total des copies disponibles est effectivement vendu, et ces ventes sont réalisées principalement dans la capitale<sup>352</sup>.

Enfin, le problème se pose pour Kérékou d'atteindre de manière efficace aussi les populations des zones éloignées, avec un moyen approprié pour leurs exigences et qui assure en même temps la poursuite des objectifs généraux du gouvernement en matière politique et culturelle. Outre la radiophonie, cette tâche est confiée par le conseil marxiste à un nouveau moyen, la *presse rurale*.

### **Presse rurale et alphabétisation**

L'avènement de Kérékou au pouvoir donne lieu pour la première fois au Bénin à la formulation de la part de l'État d'une politique égalitaire et d'ampleur nationale dans le cadre éducatif et culturel. Parmi les objectifs de base de cette politique figurent l'alphabétisation des masses populaires et la défense du plurilinguisme du pays, considérés des éléments-clé pour obtenir une *self-reliance* (autosuffisance) de type culturel au niveau national. Dans le *Discours-Programme* de 1972, le nouveau gouvernement révolutionnaire remarque que

Jusqu'ici l'enseignement, l'éducation et la culture ont été au service de la domination et de l'exploitation étrangères. Ici également s'impose une politique nouvelle d'indépendance nationale qui rompt avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'école traditionnelle.

---

<sup>348</sup> R.Bewa, *La liberté de la presse en Afrique* op. cit., p. 107.

<sup>349</sup> Cf. § 3.2.1.

<sup>350</sup> Dans le sens qu'elle ne se rapporte à aucun des groupes de pouvoir définis sur base régionale et ethnique présents dans l'histoire béninoise.

<sup>351</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 40.

<sup>352</sup> *Ibidem*, pp. 40 et 29.

Dans cette optique, il est impérieux d'installer un système d'éducation démocratique et patriotique qui permette l'enseignement d'une science et d'une technique moderne au service des intérêts du peuple. (...) Il faudra assurer le développement de la culture populaire, en organisant dans les langues nationales, l'alphabétisation des masses, facteur essentiel de notre développement<sup>353</sup>.

Pour poursuivre ces objectifs le conseil révolutionnaire met en œuvre dès les premières années '70 différentes stratégies, dont la plus remarquable est la pénétration de la part de l'État du système scolaire national: les institutions privées, qui représentaient en 1960 50% des écoles du pays, sont réduites de moitié déjà en 1973. En 1976 l'État coopte les restantes écoles chrétiennes et musulmanes: en cette année 4,7% seulement des écoles du cycle primaire et 12,2% des écoles secondaires se trouvent ainsi à opérer hors du système scolaire d'État<sup>354</sup>. Au cours de ces années on peut observer une véritable pointe du taux de scolarisation de la population en âge de formation, qui passe de 25% en 1960 à 42,6% en l'année 1976-77 et à un maximum de 47,8% en 1977-78<sup>355</sup>. Comme dans le secteur des médias, dans le secteur de l'école aussi le gouvernement révolutionnaire applique enfin en premier lieu une politique visant à assurer un accès équitable et démocratique de la part de la population aux services de base, parmi lesquels justement les services de l'éducation et de la formation.

L'*École Nouvelle* de Kérékou a l'objectif d'introduire l'enseignement dans les différentes langues nationales béninoises à partir du cycle primaire et, plus généralement, l'alphabétisation en langue vernaculaire de la population d'âge scolaire. Elle est également accompagnée dès les premières années '70 d'institutions et structures chargées de promouvoir l'*alphabétisation de la population adulte*, surtout dans le cadre rural. Le gouvernement confie l'alphabétisation des masses paysannes à une structure spécifiquement créée à cette intention, la *Direction de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale* (DAPR), réalisée en 1975<sup>356</sup>. Tâche de la DAPR est d'élaborer une stratégie globale d'alphabétisation du pays, au moyen de cours, de campagnes et d'événements publics de formation<sup>357</sup>. La DAPR se dote bientôt d'une structure administrative capillaire qui permet aux programmes d'alphabétisation de pénétrer de manière efficace dans la réalité rurale du pays: naissent des bureaux de coordination au niveau des départements et des districts, et on organise au niveau municipal les *Brigades de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale*, qui coordonnent le travail des alphabétisateurs individuels (presque tous volontaires)<sup>358</sup> dans les différents quartiers du territoire municipal. Les cours d'alphabétisation se déroulent en plusieurs

---

<sup>353</sup> Op. cit. dans U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., pp. 13-14 [cursive de l'auteur].

<sup>354</sup> R. Cornevin, *La République Populaire du Bénin* op. cit., pp. 490 et 519.

<sup>355</sup> *Ibidem*, p. 520.

<sup>356</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 14.

<sup>357</sup> *Ibidem*.

<sup>358</sup> *Ibidem*, p. 84.

stades, qui vont de l'alphabétisation numérique et mathématique nécessaire pour la production agricole (poids, mesures et principes de commerce des cultures à haut rendement, dites *cash crops*) jusqu'à l'alphabétisation véritable, dans l'une des langues nationales, suivie d'initiatives particulières visant à maintenir en vie les capacités linguistiques des citoyens, telles que la création des "clubs de post-alphabétisation", destinés à réunir les nouveaux alphabétisés en activités de lecture et d'écriture collectives<sup>359</sup>. Saxer et Grossenbacher remarquent que "cette structuration de l'organisation de la DAPR, parallèle à celle de l'administration politique, révèle à quel point l'alphabétisation et la presse rurale sont des préoccupations politiques"<sup>360</sup> pour le gouvernement de Kérékou.

La presse est en effet appelée dès le début en appui du grand effort accompli par le gouvernement marxiste pour la formation culturelle du peuple: formation considérée un moyen essentiel pour la consolidation du plurilinguisme et de l'alphabétisation du pays. La dénomination de l'institution déléguée à l'organisation de l'alphabétisation dénonce d'ailleurs clairement l'importance attribuée par le conseil révolutionnaire au moyen papier imprimé pour le développement culturel de la nation, et notamment à un type de presse précis, c'est-à-dire rural et populaire.

En 1981, un article sur le quotidien gouvernemental national *Ehuzu* définit ainsi les fonctions de la presse rurale :

Le journal c'est est l'instrument par lequel on essaie de véhiculer (...) sous forme écrite, donc plus cohérente et plus réfléchie, les réalité du monde moderne. (...) Le rôle traditionnel de la presse est d'informer, de former et de distraire ses lecteurs :

- informer, (...) c'est faire du lecteur un citoyen conscient des problèmes de son milieu (...)
- former, (...) il s'agit de faire du lecteur un individu apte à mieux résoudre ses problèmes sans avoir systématiquement recours à l'assistance d'autrui
- distraire, la presse rurale peut offrir à ses lecteurs différents types de jeux capables de les distraire et de les instruire à la fois<sup>361</sup>.

La presse rurale peut accomplir enfin également des fonctions spécifiques de support à l'action des alphabétisateurs béninois: d'une part elle leur fournit du matériel didactique et les informations nécessaires pour rester au courant et formés; d'autre part elle permet aux personnes d'alphabétisation récente de conserver et d'exercer leurs capacités, se révélant ainsi un instrument essentiel pour consolider ce qu'on définit la post-alphabétisation<sup>362</sup>.

---

<sup>359</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>360</sup> *Ibidem*, p. 33.

<sup>361</sup> M. Ahohounkpanzon, *Presse Rurale et Post-Alphabétisation*, dans *Ehuzu*, 16.07.1981. Je tire cette référence bibliographique de U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 11.

<sup>362</sup> *Ibidem*.

A côté du quotidien national *Ehuzu* fleurit une surabondance de publications de portée et d'inspiration départementale et municipale, écrites en différentes langues régionales et dépendantes directement de la DAPR. Nous considérons important remarquer à ce propos que les organes de la presse rurale sont les seuls moyens béninois à ne pas dépendre de la *Direction de l'Information* du Ministère de l'Information et de la Propagande<sup>363</sup>. La DAPR est en effet une émanation du MACP, le Ministère pour l'Alphabétisation et la Culture Populaire<sup>364</sup>, chargé de favoriser le développement culturel du pays.

Au niveau central, la publication de périodiques dans les langues régionales est organisée par le *Service de la Presse Rurale* (SPR) de la DAPR, qui s'occupe également de la production d'une partie du matériel didactique nécessaire aux cours d'alphabétisation et aux activités de post-alphabétisation<sup>365</sup>. Les organes de la presse rurale se divisent en *journaux des départements* et *journaux de village*. Les premiers sont produits directement par le personnel régional de la DAPR: ils publient des nouvelles d'importance nationale et locale, et des articles sur des thèmes de la tradition culturelle et de son rapport avec l'innovation sociale souhaitée par le gouvernement de Cotonou<sup>366</sup>. Les journaux de village sont produits par contre dans le cadre des clubs de post-alphabétisation créés dans les villages où les cours de la DAPR ont eu lieu. Saxer et Grossenbacher décrivent ainsi le fonctionnement et les objectifs de ces feuilles locales :

les alphabétisés les plus avancés et conscientisés d'un village doivent produire mensuellement un petit journal, qui permet à toutes les personnes alphabétisées d'un village d'apporter des articles personnels. Le journal villageois doit contribuer à maintenir la capacité d'écrire des paysans alphabétisés. En même, on aimerait qu'avec le journal naisse un débat public sur les plus importants problèmes du village (...). Théoriquement, des exercices de lecture communs devraient avoir lieu dans les clubs, mais aucun des membres du groupe n'a jamais observé rien de tel. Les activités du club se limitent donc pratiquement à la production du journal<sup>367</sup>.

Parmi les thèmes plus traités par les journaux de village figure le thème de la *tradition*, suivi par celui de l'innovation, produit principalement sous la forme de "instructions" aux paysans. En ce sens, soit les journaux de département que les journaux de village accomplissent, d'après Saxer et Grossenbacher, une fonction complémentaire à *Ehuzu* et aux autres médias de portée nationale, où les thèmes liés à la tradition ne paraissent pratiquement jamais<sup>368</sup>.

---

<sup>363</sup> La DI est l'organisme chargé du contrôle et de l'orientation politique des rédactions de tous les médias nationaux: périodiques, stations radio et TV et l'agence de presse ABP.

<sup>364</sup> C'est la dénomination officielle prise par le Ministère de la Culture à partir de 1981.

<sup>365</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 32.

<sup>366</sup> Tiré de l'étude des contenus des médias béninois réalisé en 1982 par Saxer et Grossenbacher dans le cadre de *Les médias et la communication*, pp. 62-76.

<sup>367</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>368</sup> *Ibidem*, p. 88.

Dans le cadre de la politique médiatique de Kérékou, la presse rurale se trouve ainsi à accompagner les médias nationaux du gouvernement dans la tentative de construire un système des médias indépendant et proche des exigences de la population: c'est à elle qu'est confiée la tâche de favoriser et soutenir la tentative d'alphabétisation des masses; de la réussite de cette tentative dépendent d'ailleurs aussi le succès et la survivance de la presse même, et notamment aussi de la presse nationale.

Mais la stratégie d'alphabétisation populaire du gouvernement du général ne produit pas les effets souhaités, surtout dans le long terme. Les manières dont les programmes d'alphabétisation béninois sont conçus et réalisés —encore que représentant un cas très positif par rapport à ceux d'autres pays de la région — présentent en effet quelques lacunes essentielles, qui tendent à en compromettre le succès. Reste en premier lieu le problème de l'intégration des différentes langues nationales comme langues écrites au sein du système économique et politique du pays: malgré les efforts faits, au niveau de la presse rurale aussi, le choix politique de promouvoir le plurilinguisme béninois s'affronte au fait que le français continue de toute façon à être l'idiome plus important à tous les niveaux (il est et restera longtemps encore la seule langue de l'enseignement gratuit obligatoire, par exemple, malgré les intentions à la base du projet de l'*École Nouvelle*). Ceux qui sont alphabétisés en une langue différente du français ne sont donc pas destinés à avoir les mêmes avantages virtuels de ceux qui sont (aussi) francophones, ce qui fait que les programmes d'alphabétisation en langues différentes de la langue coloniale ne trouvent pas un intérêt particulier de la part de la population, surtout parmi les groupes moins favorisés de la société, qui désirent avancer au niveau salarial et social. Au moyen et long terme, enfin, les possibilités d'avancement professionnel préconisées pour les alphabétisés récents se révèlent plutôt limitées. A ce propos, Saxer et Grossenbacher remarquent que "au début, l'alphabétisation avait du succès, parce que certains postes, ayant du prestige, furent confiés à des neo-alphabétisés. Mais aujourd'hui [1982, N.d.R.] ces postes sont occupés"<sup>369</sup>. Dans le long terme donc arrivent à manquer plusieurs des objectifs susceptibles de rapprocher la population au programme d'alphabétisation<sup>370</sup>, et se crée une situation de désintéressement et de scepticisme généralisé envers l'ensemble des projets du gouvernement en ce secteur<sup>371</sup>. Des problèmes objectifs de type organisationnel, administratifs et financier dans la gestion des programmes de la part de la DAPR vont s'y ajouter, qui contribuent à compromettre ultérieurement la stratégie d'alphabétisation du gouvernement.

---

<sup>369</sup> *Ibidem*, p. 89.

<sup>370</sup> Après quelque temps sont supprimés aussi les cours d'alphabétisation de type A, dont l'argument (la commercialisation des biens agricoles) était source d'intérêt particulier dans le Nord rural. *Ibidem*, p. 90.

<sup>371</sup> Une enquête faite par Saxer et Grossenbacher dans un village rural en 1982 remarquait par exemple que bien la moitié des analphabètes interviewés considérait "d'aucune utilité" une éventuelle leur alphabétisation. Même les alphabétisés mêmes du même village répondaient d'ailleurs souvent à cette question par quelques paroles d'ordre du régime, telles que "conscientisation" et "accroissement de la production". *Ibidem*, p. 86.

Parmi les carences notées par les deux auteurs suisses en ce sens, figurent en premier lieu les carences concernant les ressources humaines : la formation moyenne relativement faible et discontinue des alphabétisateurs<sup>372</sup> et leur non rémunération<sup>373</sup> influaient par exemple de manière directe soit sur la qualité globale des cours que même sur les possibilités effectives de leur déroulement<sup>374</sup>. Autre lacune remarquable a été enfin l'absence de coordination et de communication entre les services d'alphabétisation et le monde de l'éducation et de l'école gratuite obligatoire<sup>375</sup>, qui a empêché aux secteurs respectifs d'échanger entre eux savoirs et expériences précieuses accumulées avec le temps. Des problèmes d'ordre financier et au niveau d'infrastructures compromettaient enfin fortement les activités de post-alphabétisation, indispensables pour consolider et améliorer la formation des alphabétisés récents. Souvent manquaient notamment les supports imprimés nécessaires au développement des activités successives à l'alphabétisation : l'*Office National d'Édition, de Presse et d'Imprimerie* (ONEPI)<sup>376</sup>, qui s'occupait de la production et de la distribution de la grande majorité des imprimés du gouvernement (donc de presque toutes les publications présentes sur le territoire), se trouvait en effet constamment en de mauvaises passes (principalement à cause des pertes financières qui pouvaient être attribuées au quotidien national *Ehuzu*)<sup>377</sup>, et avait du mal à satisfaire la demande en termes d'information didactique (livres, journaux) de la part de la foule d'alphabétisés récents. Bibliothèques et débits de journaux étaient d'ailleurs de toute façon un bien plutôt rare dans les régions rurales, où même la distribution de *Ehuzu* était souvent irrégulière et assez aléatoire<sup>378</sup>. La presse rurale produite directement par la DAPR, de son côté, n'était pas arrivée à pénétrer de façon efficace et à s'intégrer dans le système de communication des communautés locales. Les journaux étaient souvent lus presque exclusivement par le même cercle restreint de personnes qui les réalisaient et par un nombre limité d'autres citoyens, qui avaient dans bien des cas bénéficié aussi d'une éducation scolaire: ce fait représentait, d'après les deux experts suisses, une tendance préoccupante, si on considère que le *target* originaire de la presse rurale était au contraire principalement justement la population rurale alphabétisée mais

<sup>372</sup> *Ibidem*. Dont quelques uns n'avaient même pas fréquenté les écoles gratuites obligatoires, et avaient suivi un simple cours supplémentaire de préparation de quatorze jours une fois alphabétisés. *Ibidem*, p. 84.

<sup>373</sup> *Ibidem*. Dans le projet originaire ils auraient dû être volontaires, mais la difficulté de trouver des candidats avait porté plusieurs administrations locales à élargir une rétribution à ceux qui prêtaient leur collaboration. Il va de soi que les régions plus pauvres du pays ne pouvaient pas se le permettre.

<sup>374</sup> Saxer et Grossenbacher remarquent avec un élégant *understatement* que "de nombreux alphabétisateurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche, eux-mêmes sachant à peine lire et écrire. Leur travail ne donne par conséquent aucun résultat particulièrement positif". *Ibidem*.

<sup>375</sup> *Ibidem*, p. 35.

<sup>376</sup> Créé par le gouvernement révolutionnaire avec l'Ordonnance 75-42 du 21 juillet 1975, cf. *JORD*, année 86, n. 23, 1.10.1975.

<sup>377</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 28.

<sup>378</sup> Dans certaines régions le quotidien arrivait avec un mois de retard, ou pas du tout, et il ne pouvait être trouvé qu'aux bureaux administratifs du lieu.

sans formation scolaire qui, à travers les journaux, aurait dû s'informer sur les nouveautés dans le domaine agronomique et être intéressée au projet révolutionnaire<sup>379</sup>. Dans certains cas les alphabétisateurs mêmes ne connaissaient pas non plus les journaux de leur propre département ni les journaux de village produits par les clubs de post-alphabétisation<sup>380</sup>. Ces publications se réduisaient ainsi à un simple exercice pour les alphabétisés récents:

Si l'on tient compte de la portée et de l'usage des journaux villageois, ceux-ci doivent être considérés comme un véritable échec. Ils sont tout au plus une possibilité d'exercer pour néoalphabétisés. Comme media de communication locale, ils sont tout aussi inutilisables qu'en tant que moyen de motivation pour les personnes intéressées par l'alphabétisation<sup>381</sup>.

La performance de la presse rurale en termes de pénétration des masses et d'accompagnement à l'action d'alphabétisation s'est enfin révélée très inférieure aux attentes et aux souhaits du gouvernement, reflétant d'autre part aussi l'impasse dans laquelle se trouvait la stratégie d'alphabétisation même après les premières années de succès relatif. Saxer et Grossenbacher remarquent en effet qu'à partir des années '80 s'instaure même une tendance *rétrograde* dans le processus d'alphabétisation au Bénin : le nombre annuel de nouveaux alphabétisés passe d'une remarquable moyenne de 11850 personnes par an entre 1975 et 1980 à 6045 en 1981 et en 1982 à 3870 personnes seulement<sup>382</sup>. Le pourcentage de succès des candidats à la fin des cours diminue enfin jusqu'à un peu honorable 40% en 1982, à témoigner aussi le faible engagement des participants envers les programmes d'alphabétisation de l'État<sup>383</sup>.

L'apport spécifique de la coopération internationale non plus n'a permis aux autorités béninoises d'améliorer cette situation. Il est intéressant d'observer qu'en cette période les partenaires coopératifs plus importants du Bénin en matière de presse et d'édition sont principalement les pays d'inspiration socialiste, en témoignage du nouveau cours des relations internationales entrepris par le gouvernement de Kérékou à la suite du tournant de 1972. Dans les premières années '80 ce sera par exemple la Corée du Nord à livrer aux autorités béninoises une nouvelle *Maison de la Presse*, destinée à accueillir (toujours à Cotonou) la rédaction et les structures de production de *Ehuzu* et des autres feuilles d'information et didactiques nationales<sup>384</sup>. La République Populaire Chinoise et la République Démocratique Allemande se distinguent

---

<sup>379</sup> Le cas du journal *Kparo*, publié dans le département septentrional et paysan du Borgou, est plutôt significatif. D'après l'enquête menée par Saxer et Grossenbacher, la grande majorité des lecteurs du journal étaient des personnes bénéficiant de quatre ans ou plus de formation scolaire, donc une élite restreinte de personnes. *Ibidem*, p. 95.

<sup>380</sup> *Ibidem*, p. 90.

<sup>381</sup> *Ibidem*, p. 103.

<sup>382</sup> Données DAPR, *ibidem*, p. 45.

<sup>383</sup> *Ibidem*, p. 86.

<sup>384</sup> *Ibidem*, p. 28.

enfin pour leur soutien financier et au niveau d'infrastructures dans le cadre spécifique de la presse rurale, en livrant souvent les fonds et le matériel nécessaire à tenir en vie les journaux de département et de village<sup>385</sup>.

Malgré ces formes d'aide de l'étranger la presse rurale ne décolle pas, tandis que la presse nationale continue à être apanage d'une élite instruite et résidant principalement dans le Sud urbanisé, ce qui confirme les difficultés rencontrées par le Bénin dans la constitution d'un système national de communication indépendant et moderne, à même de satisfaire d'un côté une partie des exigences formatives et culturelles du peuple, de l'autre la demande d'un ensemble de moyens de propagande efficaces et efficients de la part de l'État.

### 3.3.6 Bilan

La période de la République Populaire a été une période d'importance fondamentale pour l'histoire des médias béninois. Pendant l'expérience révolutionnaire on assiste en effet pour la première fois à l'élaboration et à la réalisation de la part de l'État de stratégies médiales précises et spécifiques qui — bien que ne descendant pas d'une politique des médias globale et cohérente — contribuent à changer de manière essentielle le panorama des moyens de communication du pays. En ces années le système des médias du Bénin est en somme soumis pour la première fois à une importante et complexe impulsion *endogène*, qui peut se relier à la recherche contemporaine, de la part de l'État, de la *self-reliance* et d'une plus grande autonomie nationale<sup>386</sup>. Cette impulsion endogène est contrebalancée par différentes *forces exogènes*, de caractère historique, économique et politique, qui tendent, nous le verrons, à accomplir une fonction de modulation et d'émoussement de l'autonomie, du radicalisme et de l'efficacité du projet de Kérékou.

#### Une politique des médias ambitieuse

En termes généraux, Saxer et Grossenbacher remarquent que

[pendant la République Populaire, N.d.R.] une politique des médias qui définit des normes et des principes précis, sur la base desquels opèrent tous les médias du Bénin, les nationaux de l'État, les régionaux de l'État, de même que les peu de médias privés *n'est pas formulée explicitement*<sup>387</sup>.

A la base des nombreuses et diverses stratégies médiales mises en œuvre par le gouvernement de la République Populaire sont toutefois à reconnaître, d'après les deux auteurs suisses, trois éléments de fond :

---

<sup>385</sup> Entretien avec un administrateur du palais présidentiel, Juin 2000.

<sup>386</sup> Cf. § 2.3.1.

<sup>387</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 12 [cursive personnelle].

- **contrôle** : l'État revendique un contrôle étendu des médias d'information;
- **égalité de couverture** : l'exigence d'une couverture communicationnelle égale du pays, ou bien d'une diminution des privilèges de communication existants, est commune à tous les communiqués analysés ;
- **fonctions** : les médias doivent fournir un grand nombre de résultats, mais parmi la direction d'un objectif principal, mobiliser les masses pour les buts de développement définis par l'État<sup>388</sup>.

Ces trois principes sont les *bases* de la politique des médias du Bénin révolutionnaire, que Saxer résume ainsi de manière efficace :

le système médial national [béninois] devrait contribuer à atteindre trois *buts fondamentaux* [les fonctions, N.d.R.], c'est-à-dire stimuler dans la population des innovations matérielles et non-matérielles, intégrer les individus dans le système politique sur-ordonné et consolider l'identité culturelle. En ce sens le gouvernement part de la prémisse que ces situations souhaitables de public se raient assurées au mieux par un système médial at tentivement *contrôlé* au niveau central, qui devrait servir et influencer de manière assez équilibrée le pays entier selon le principe d'une *distribution équitable*<sup>389</sup>.

Ce que Kérékou et ses hommes ont entrepris est en somme une imposante tentative de *planification du système médial*, analogue à celles mises en œuvre dans la même période dans le domaine économique et social<sup>390</sup>. En tant que telle, il s'agit d'une tentative audacieuse et complexe, comme tous les projets de ce genre. Nous rappelons en effet que, quant à ceux qu'il définit projets de "instrumentalisation de la communication médiale", Saxer remarque que

il s'agit de systèmes extrêmement complexes, et donc aussi d'un cas vraiment ardu de planification et, éventuellement, de contrôle du système. Les perspectives de succès au niveau national ou même international des tentatives de réglementation politico-médiale sont incertaines (...) <sup>391</sup>.

Dans le cas du Bénin révolutionnaire, la difficulté d'un contrôle total et d'une planification précise des médias nationaux de la part de l'État paraît avoir été engendrée, nous le verrons sous peu, d'une part par certaines *contradictions de base* concernant les politiques médiales du gouvernement (facteurs endogènes donc, du moins en partie), et d'autre part par les *conditions historiques* dans lesquelles ce projet politique a été conçu et mis en œuvre, conditions qui ont, à notre avis, objectivement contribué à ouvrir (ou à maintenir ouverte) la voie à une série d'influences externes susceptibles de diluer, ou même de

---

<sup>388</sup> *Ibidem*, p. 13.

<sup>389</sup> U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 154 (cursives personnelles, qui soulignent la présence, dans la successive formulation de Saxer, de tous trois ces éléments de base).

<sup>390</sup> Cf. § 2.3.1.

<sup>391</sup> *Ibidem*, pp. 149-150. Saxer, partisan de la théorie des systèmes, affirme en outre que "ces systèmes de planification et de contrôle doivent présenter une complexité telle à réduire l'hyper-complexité de systèmes médiaux entiers dans le sens d'objectifs précis, du moment que leur capacité fonctionnelle court de graves risques dès le début".

contrecarrer, le caractère radical des réformes voulues par Kérékou dans le domaine des médias.

Il nous paraît de toute façon important remarquer qu'en cette phase historique on peut reconnaître la volonté, de la part de l'exécutif béninois, de créer les conditions pour un *développement endogène* du système médial national, à travers une profonde réforme de ses structures.

### **Contradictions internes**

Les stratégies médiales de Kérékou sont minées dès le début par quelques contradictions de fond, qui en ont affaibli dès le départ les possibilités de succès.

L'exigence d'un fort *contrôle* de l'État sur les médias, par exemple, porte en effet souvent à une bureaucratisation excessive de leurs structures, et par conséquent à une rigidité particulière des processus décisionnels et productifs qui en règlent les activités (outre une tendance inévitable au partage du pouvoir sur la base de favoritismes). A ce propos, est plutôt exemplaire le cas de la DAPR (cf. § 3.3.5) :

l'organisation parallèle compliquée destinée à réaliser l'alphabétisation des masses et développée de manière indépendante en même temps que l'organisation politique [division en districts, départements, etc., N.d.R.] manque de flexibilité, puisque la première dépend encore fortement de l'autre. Comme il arrive souvent dans la politique de la communication des régimes autoritaires ou totalitaires, *les attentes concernant les performances et l'intention de contrôle s'entravent réciproquement*<sup>392</sup>.

Plus loin, Saxer remarque qu'en général

(...) ce système médial national, contrôlé au niveau central de manière encore relativement peu complexe, pose (...) des exigences excessives à la bureaucratie politique indigène, en empêchant en même temps son déploiement fonctionnel. En cas d'incertitude, ce sont le maintien du pouvoir de la part de l'élite politique (...) ou encore la satisfaction des exigences de la base électorale urbaine, si importante pour la conservation du pouvoir, (...) à avoir la priorité sur les autres attentes concernant les performances et sur le principe d'une distribution équitable de l'information<sup>393</sup>.

L'introduction (bien que retardée) de la télévision, ou la dérive vers la distraction pure de la deuxième chaîne radiophonique nationale *Radio Parakou*, et en général l'offre radiophonique pendant les années '80 (cf. § 3.3.2), sont - à notre avis - une démonstration plutôt évidente de ce que Saxer affirme à la fin du paragraphe, puisqu'il s'agit de tendance en pleine contradiction avec les déclarations et les intentions du gouvernement sur les

---

<sup>392</sup> *Ibidem*, p. 154 [cursive personnelle].

<sup>393</sup> *Ibidem*.

fonctions généralement attribuées au moyens de communication. L'exigence de conserver le contrôle du système des médias (et du pouvoir qui en procède) entre en ce cas en conflit avec un autre objectif fondamental de la politique de Kérékou, l'objectif d'une *couverture* médiatique accrue de la population finalisée à son éducation et à son développement.

Saxer remarque en outre que, en ce qui concerne le projet de *self-reliance* culturelle entrepris par le conseil marxiste,

la reconnaissance de la culture autochtone implique incontestablement également une reconnaissance des valeurs traditionnelles, en contraste éclatant avec le programme d'innovation et intégration<sup>394</sup>.

On peut parler dans ce cas d'une opposition évidente entre deux des principaux éléments de la stratégie générale de développement du gouvernement de Kérékou : la recherche de l'autosuffisance au niveau culturel d'une part (qui pousse à valoriser les composantes indigènes de la culture nationale) et la poursuite d'autre part d'un objectif de *modernisation* économique et sociale du pays (qui souhaite l'élimination des éléments traditionnels du panorama social et culturel de la nation, considérés une entrave à son développement en sens moderne). Cette tension est observable aussi au niveau de politique linguistique : d'une part en effet le gouvernement veut valoriser les différentes langues nationales, surtout à travers les programmes d'alphabétisation; d'autre part il demande indirectement à ses citoyens de savoir parler surtout le français, langue d'origine coloniale qui permet néanmoins d'opérer les échanges de communications essentiels pour le fonctionnement de l'administration de l'État et pour le développement de rapports économiques et politiques profitables entre l'État béninois et l'étranger.

### **Facteurs exogènes**

La réalisation d'un projet ambitieux de planification et de contrôle des médias tel que le gouvernement de Kérékou a mis en œuvre comporte nécessairement, c'est assez évident, le déploiement de la part de l'État d'une quantité importante de ressources techniques, financières et humaines, ressources dont le Bénin, nous l'avons vu, ne dispose pas pleinement en cette période, pour une série de raisons de caractère historique, politique et économique qui découlent soit du passé colonial du pays, soit de la période de chaos institutionnel et économique suivi à la conquête de l'indépendance.

L'incapacité de faire face de manière autonome aux exigences de la population et de l'administration d'État en termes d'infrastructures de communication s'était d'ailleurs déjà présentée aussi, nous l'avons vu, dans les années

---

<sup>394</sup> Ibidem.

immédiatement après l'indépendance: dans cette période les gouvernement du Dahomey avaient donc commencé à mettre en œuvre, également dans le domaine de la communication, la "politique de la main tendue" qui a marqué les rapports du pays avec l'étranger pendant les années '60, en rendant de fait le système des médias perméable à différentes influences externes, et contribuant à l'introduire à un développement essentiellement hétéronome (cf. § 3.2).

Avec l'avènement de Kérékou au gouvernement et la rédaction du nouveau programme révolutionnaire, l'écart entre les performances demandées au système des médias et l'ensemble des ressources endogènes dont le gouvernement dispose dans ce domaine s'élargit encore davantage, rendant l'imposant projet de planification et gestion des médias de la part du conseil marxiste une entreprise pratiquement impossible, sauf avoir recours, comme par le passé, à l'aide de l'étranger, principalement sous la forme de la coopération internationale technique et/ou financière. Ayant hérité des gouvernements précédents un système médiatique peu développé et fortement dépendant de contributions étrangères, et disposant de très peu de ressources endogènes, le Bénin révolutionnaire n'est en somme pas en gré, comme il le souhaiterait, de "compter sur ses propres forces" dans le cadre des systèmes de communication, et se voit sous la contrainte de permettre ou solliciter la présence (en plusieurs cas préalable) de différentes institutions de la coopération internationale sur la scène des médias, renonçant de fait à la prérogative d'être le seul acteur dans ce secteur. L'intention du gouvernement révolutionnaire béninois de présider de manière totalement autonome au développement de son système médiatique est ainsi en un certain sens *modulée* par la présence sur le champ d'autres forces, porteuses de points de vue différents par rapport à ceux du gouvernement béninois, et agissant sur la base de principes parfois plutôt éloignés de ceux du gouvernement, surtout dans le cas des coopérateurs du monde occidental.

Les conséquences de cet état de choses se font sentir à plusieurs niveaux.

En premier lieu, et à un niveau général, on peut remarquer une certaine *discontinuité* dans le développement des moyens de communication individuels du pays: dans certains secteurs le progrès technique procède en effet à de véritables bonds et est souvent incohérent, puisqu'il correspond aux différentes étapes de l'engagement de coopération dans le temps, toutes inévitablement basées également sur une composante *volontariste* de la part de l'organisme donateur en question<sup>395</sup> (c'est-à-dire sur une variable hors du

---

<sup>395</sup> D'après Yvonne Mignot-Lefebvre, l'histoire des médias dans les pays du Sud démontre en effet que, plutôt qu'à travers des relations économiques ordinaires, "(...) les premières technologies de communication sont entrées dans les pays du Tiers Monde en accord avec une vision volontariste véhiculée principalement par les Nations Unies. [Auparavant] elles étaient orientées vers la réalisation d'objectifs éducatifs culturels et sociaux. Progressivement leur utilisation est de plus en plus liée à des objectifs économiques". Y. Mignot-Lefebvre, *Les États Les cultures nationales et régionales face aux systèmes complexes d'information et de*

contrôle des autorités nationales, facteur qui empêche une planification à long terme comme celle que Kérékou souhaite). L'histoire de la radio, ou celle de la téléphonie, en sont une démonstration assez évidente: tout progrès technique en ces secteurs est lié à des accords de coopération, et le retrait ou la formulation de conditions de la part des pays donateurs contribue presque toujours à changer de manière essentielle l'opérativité du moyen concerné, en contraignant les autorités béninoises à s'adapter à des situations toujours nouvelles<sup>396</sup>. Le caractère discontinu du développement des médias dans la République Populaire exerce ses effets négatifs surtout sur la question fondamentale de la *couverture* de la population, empêchant une exploitation et une planification optimale dans le long terme des ressources, déjà limitées, à disposition.

Au niveau technique, la déjà forte *dépendance* du pays de l'étranger en matière de technologies de la communication se trouve enfin en certains cas à être même *aggravée* par l'apport de la coopération. A ce propos le cas déjà mentionné de l'intervention canadienne en matière de téléphonie est assez exemplaire<sup>397</sup>: il prend en effet la forme (d'ailleurs assez répandue) de l'*aide conditionnée*, sur la base de laquelle les fonds transférés vers le pays bénéficiaire doivent être nécessairement dépensés en achetant des biens produits dans le pays donateur. Se crée ainsi pour le pays bénéficiaire une situation de dépendance encore plus profonde, puisque au lieu d'être libre d'acquérir de la technologie sur le marché libre international (déjà assez coûteux) il est obligé de l'acheter à une seule source, à des prix non concurrentiels et à des conditions non nécessairement favorables. Dans le cas de la coopération canadienne au Bénin, par exemple, le matériel technique provenant du pays Nord-américain devait aussi et obligatoirement être exempté de droits au moment de l'importation, ce qui a poussé un chercheur béninois à décrire toute l'opération comme une "subvention aux exportations canadiennes payée par le Bénin"<sup>398</sup>: il s'agit en effet à bien voir de la création

---

*communication*, dans Revue Tiers-Monde, tome XXVIII, n. 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, PUF, Paris 1987, p. 498. Il va de soi que le pays virtuellement bénéficiaire d'un accord quelconque de coopération doit en toute occasion partager ces objectifs, et accepter les logiques d'emploi des médias qui y sont liées, s'il veut obtenir l'aide désirée.

<sup>396</sup> Nous pensons par exemple aux effets de la conclusion de la coopération entre Bénin et RFA en matière radiophonique (cf. § 3.3.2), ou à l'incohérence des différentes impulsions de développement données à la téléphonie entre les années '70 et '80 de la part de certains organismes de coopération, tels que la France, la Canada et l'Algérie, qui ont créé des situations d'incompatibilité temporaire entre les structures téléphoniques du pays (cf. § 3.3.4), mais également au gel transitoire des rapports de coopération en matière de télévision entre le Bénin et la France à la suite du coup d'État de 1972, qui a poussé les autorités béninoises à considérer pour une certaine période l'adoption du système de synthèse d'image PAL, de brevet allemand, plutôt que le SECAM français. Cf. A. Tudesq, *L'Afrique noire et ses télévisions* op. cit., p. 58 et § 3.3.3.

<sup>397</sup> Cf. § 3.3.4.

<sup>398</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43.

artificielle d'un marché, plutôt que d'une opération d'aide. A ce propos, le chercheur ghanéen S.T. Kwame Boafo remarque que dans les pays africains

les modes de transmission [des technologies] qui prévalent sont les aides, les dons liés à des contrats globaux avec les transnationales, qui fournissent et installent l'équipement, assurent les pièces détachées, dirigent elles-mêmes les opérations ou forment des ingénieurs et techniciens locaux pour le fonctionnement et la maintenance. Ces modes dominants assurent, en effet, l'entrée des nouvelles technologies dans les sociétés africaines, mais le transfert reste limité. Il est restreint à la formation pour l'utilisation et la gestion de l'équipement, à sa maintenance et à ses spécifications. Le manque de qualification permet de maintenir la région à l'état de *marché captif*, à cause des pièces détachées indispensables pour les services de maintenance et des contraintes liées au renouvellement de équipements<sup>399</sup>.

Dans le cas Bénin-Canada les experts du lieu formés par les Canadiens ne sont même pas payés, et souvent certains projets subissent des arrêts forcés à cause de forts retards dans la fourniture du matériel de la part des producteurs du pays Nord-américain<sup>400</sup>. Évidemment, une situation de ce type a du mal à se concilier avec l'orientation vers la *self-reliance* adoptée par Kérékou en matière de technologies de la communication, et empêche de toute façon une planification du développement des médias dans un sens endogène et basée exclusivement sur les exigences de la nation et de sa population dans le cadre communicatif, telle que celle que le Bénin voulait appliquer en cette période.

On peut remarquer en général qu'en cette période, malgré les tentatives du gouvernement de créer les conditions pour une autonomie nationale accrue dans le secteur des communications, plusieurs *facteurs hexogènes* continuent à influencer de manière importante, si non décisive, sur les modes d'introduction et de diffusion des technologies médiales au Bénin, empêchant celle qui peut être définie une dynamique de développement endogène de son système médial.

---

<sup>399</sup> S.T. Kwame Boafo, *Les transferts des nouvelles technologies en Afrique Subsaharienne*, dans *Revue Tiers-Monde*, tome XXVIII, n. 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris 1, PUF, Paris 1987, p. 646.

<sup>400</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43.

## 4. Conclusions

L'analyse faite dans les chapitres précédents permet de tirer, à notre avis, une série de conclusions générales, concernant en premier lieu le *type de dynamique de développement* qui a marqué l'évolution du système médial béninois dans les premières trente années de son histoire républicaine, en deuxième lieu la *difficulté générale d'une planification efficace* des systèmes médiaux de la part des différents pays en voie de développement, et enfin certaines possibles *lignes de recherche* futures dans ce cadre.

### 4.1 Une dynamique de développement hétéronome

Sur la base de ce qui précède, on peut affirmer que dans les premières trente années de son histoire républicaine le système des médias béninois a vécu un développement fondamentalement hétéronome, c'est-à-dire dépendant très fortement de facteurs exogènes au tissu social et politique de la nation.

L'origine de ces facteurs est à relier principalement — comme nous l'avons vu — d'une part au passé colonial du Bénin, porteur d'héritages spécifiques en la matière, d'autre part aux conditions de grave pauvreté économique et technologique qui ont marqué le développement du pays à partir de l'indépendance, en vertu desquelles les autorités de gouvernement ont fréquemment accordé d'amples espaces d'intervention aux institutions de la coopération internationale, engagées au Bénin en des projets divers d'assistance technique.

#### 4.1.1 Effets coloniaux

Comme nous l'avons vu, pendant la domination française les autorités de l'Hexagone introduisent dans les colonies du Dahomey des premières infrastructures embryonnaires de communication, telles que les téléphoniques, télégraphiques et, plus tard, les infrastructures nécessaires pour l'exercice de la radiophonie. Ces structures sont évidemment réalisées sur la base de critères techniques et politiques découlant des exigences de l'administration coloniale (contrôle des communications, connexion avec la France, etc.). Ce qui fait, par exemple, que toutes les premières liaisons internationales par câble du Bénin passent nécessairement par Paris, conformément à un modèle impérialiste et centralisé de distribution des flux qui n'a pas manqué d'orienter et d'influencer également les développements successifs du système de télécommunication béninois<sup>401</sup>. Et il arrive aussi, toujours à titre d'exemple, que la *Radiodiffusion*

---

<sup>401</sup> Il suffit de penser par exemple que la connexion téléphonique et télégraphique du Bénin vers l'étranger a été encore gérée jusqu'en 1974 directement et exclusivement par la

*du Dahomey* se réduit — surtout dans sa phase initiale — à une simple copie de la radiodiffusion française, quant aux contenus et quant à l’idiome<sup>402</sup>. L’élément plus important de ce que nous avons voulu définir l’héritage colonial béninois en matière de communications doit être cependant, comme déjà remarqué, l’institut du *monopole d’État* dans le cadre des transmissions à distance. Au Bénin, ce principe de gestion centralisée des communications est en effet appliqué, sans solution de continuité, également par les régimes successifs au régime colonial, formant ainsi un des piliers de la politique médiatique des gouvernements du Dahomey d’abord, et de la République Populaire ensuite<sup>403</sup>. L’application stable du principe de monopole des transmissions pendant la période sous analyse a eu, à notre avis, l’effet important “d’accrocher” les possibilités déjà réduites d’un développement endogène des secteurs médiatiques liés aux techniques de transmission (télécommunications, radio et TV) aux capacités financières et organisationnelles contemporaines de l’administration de l’État, historiquement plutôt limitées.

#### 4.1.2 Le rôle de la coopération

Dans la période analysée, nous venons de le voir, l’État béninois se présente *de par la loi* comme moteur principal (sinon le seul) du développement du système des médias nationaux. L’insuffisance chronique de ressources techniques et financières dont souffre le Bénin dans les premières trente années de son histoire républicaine ne paraît toutefois pas permettre à l’administration de l’État d’achever cette tâche de manière autonome. L’État se voit alors

---

compagnie *France Câbles et Radio* (cf. § 3.3.4). En 2000 encore, si l’on exclut les connexions par satellite et les rares tracés téléphoniques internes à la région ouest-africaine (tels que ceux d’origine projet PANAFTTEL), la plupart des communications internationales du Bénin et vers le Bénin passent à travers des structures connectées à la France (c’était le cas par exemple du réseau internet, introduit en 1995 avec l’installation de la part de la coopération francophone d’un *router* [dispositif de triage et adressage des courants de données] en connexion directe avec la France, auquel a été ensuite adjoint un *router* connecté avec les États Unis... don de la coopération américaine, évidemment). K. Lohento, *Radioscopie de l’internet au Bénin*, Mémoire de fin d’études, Centre de Formation aux Carrières de l’Information de l’Ecole Nationale d’Administration du Bénin, Université Nationale du Bénin, 1997 - pour les infos sur le développement de l’internet.

<sup>402</sup> Pour des raisons de carence de ressources, certes, mais aussi parce que née sur les cendres de l’émetteur local SORAFOM (Société de Radiodiffusion de la France d’Outre-Mer cf. § 3.2.2).

<sup>403</sup> Les monopoles des télécommunications et de la radiodiffusion et télévision seront abolis dans les années ’90, en coïncidence avec le processus de libéralisation politique et économique du pays. Il est intéressant de noter que malgré la dé-monopolisation de l’éther était déjà souhaitée et annoncée par les autorités nationales déjà en 1990, il faudra attendre jusqu’au retour de Kérékou au pouvoir, en 1996, pour qu’elle soit effectivement mise en chantier, pour arriver à s’accomplir l’année suivante. Des commentateurs consultés à l’occasion de notre visite au Bénin suggèrent que la raison de ce retard était peut-être à voir dans une sorte d’insécurité de la part du précédent et premier président “démocratique” Nicéphore Soglo en ce qui concerne la capacité de contrôler la nation dans l’éventualité de la création d’émetteurs radio et TV libres.

contraint, nous l'avons vu, d'avoir recours à l'assistance des institutions de la coopération internationale.

La composante de *négociation* qui marque les rapports du Bénin avec les institutions de la coopération contribue, à notre avis, à réduire nettement les possibilités d'un développement endogène de son système national des médias. Dans la période en analyse la fourniture de moyens techniques aux pays en voie de développement de la part de la coopération est en effet généralement subordonnée par les organismes donateurs à de précises *conditions*, qui doivent être en principe acceptées et respectées par le pays bénéficiaire, peine l'interruption ou la non-stipulation de l'accord de coopération. Ce fait pousse certains auteurs à décrire l'aide donnée par la coopération internationale aux pays en voie de développement dans le cadre du transfert de technologies en termes d'une *aide liée*<sup>404</sup>.

La nature des conditions posées par les organismes donateurs pour la mise en œuvre des projets d'assistance technique et de transfert technologique tels que ceux qui ont marqué le développement des médias béninois jusqu'à 1990 dépend habituellement de deux variables principales:

- a) les tendances contemporaines de la réflexion sur les théories du développement et sur les théories de la communication interne aux pays industrialisés, et leur articulation dans les pratiques de coopération des pays donateurs;
- b) l'intérêt économique et commercial éventuel que revêtent pour les économies des pays donateurs certaines opérations de transfert technologique vers le pays en voie de développement en question.

Ces deux variables sont à notre avis les facteurs de plus grande influence sur la dynamique de développement du système médiatique béninois dans la période analysée. C'est en effet sur la base de ces facteurs qu'au Bénin, ainsi que dans d'autres pays, s'articule l'intervention de la coopération internationale en matière d'assistance technique, qui marque, comme nous avons vu, la plupart des évolutions du système médiatique national, surtout du point de vue technologique.

Il arrive alors, par exemple, que dans les premières années de sa vie la radiophonie nationale béninoise se développe principalement sous l'inspiration de la théorie de la modernisation, à travers la contribution de projets tels que le

---

<sup>404</sup> Dans le cadre spécifique de notre recherche, on pense par exemple à l'observation du chercheur béninois Chabi Seké Kora qui, au sujet de la coopération bénino-canadienne en matière de télécommunication, affirme justement que "l'assistance technique du Canada aux télécommunications du Bénin a le caractère d'une *aide liée*". C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 42 (cursives personnelles).

projet mis en chantier par la RFA et par la FAO entre les années '60 et '70<sup>405</sup>. Ce projet prévoyait, nous l'avons vu, la réalisation de productions radiophoniques spécifiquement orientées vers les masses rurales de la population béninoise, vues dans cette période par les organisations de la coopération comme la cible privilégiée de l'action de divulgation des modernes nouveautés agronomiques occidentales, considérée nécessaire pour favoriser le développement économique du pays (développement qui pouvait justement s'accomplir, selon les organismes donateurs, à travers la modernisation de son secteur agricole). Avec l'*expertise* en matière agronomique accumulée par l'Allemagne Occidentale, sont également importées au Bénin à travers ce projet les infrastructures technologiques nécessaires pour la construction de postes d'écoute collectifs en milieu rurale, confirmant que la coopération veut en ce cas influencer non seulement sur la teneur de la programmation radiophonique, mais aussi sur les modalités de sa jouissance, en suggérant des *logiques d'utilisation* de la radio particulières et spécifiques. La pénétration de ces logiques dans les habitudes d'utilisation de la population rurale aura par la suite l'effet non indifférent de favoriser l'action de propagande du régime de Kérékou, qui se trouvera à disposer, pour divulguer le verbe de la Révolution<sup>406</sup>, de la structure capillaire de distribution représentée par les *radio clubs* réalisés par FAO et RFA dans les campagnes du pays: l'intervention de la coopération se trouve ainsi à agir comme volant à un développement politique probablement imprévu par les pays donateurs, ni nécessairement approuvé<sup>407</sup>.

Un exemple plutôt significatif de la façon dont les deux facteurs mentionnés ont fortement influé sur le développement des médias au Bénin est aussi représenté par les modalités d'introduction de la télévision. C'est en effet la France à suggérer en 1970 au gouvernement du Dahomey la mise en fonction de ce nouveau moyen, dans le but de "mettre le Dahomey au même niveau que les autres ex-colonies ouest-africaines"<sup>408</sup>. En ce sens, le gouvernement de l'Hexagone paraît en somme considérer l'introduction de la télévision comme une sorte de *passage obligé* pour le Dahomey, visant à en accroître les capacités nationales d'information et — surtout — le prestige. A noter toutefois que les premières négociations en la matière remontent à 1964, année où dans des pays tels que le Niger limitrophe sont parallèlement lancés encore par la France des projets pour la promotion de la télé-éducation (emploi de la

---

<sup>405</sup> Cf. § 3.2.2.

<sup>406</sup> Nous rappelons qu'avec l'avènement de la République Populaire la *Radiodiffusion du Dahomey* est significativement rebaptisée *Voix de la Révolution*, cf. § 3.3.2.

<sup>407</sup> Ce qui est témoigné peut-être par le fait qu'en 1982, une fois conclus les accords coopératifs préalables, la coopération allemande occidentale ne renouvelle pas son assistance au pays africain, se limitant à souscrire des accords partiels et de caractère extrêmement réduit par rapport aux précédents. Dans la même période le partenaire historique du Bénin aussi, la France, refroidit ses rapports de coopération avec le gouvernement de Kérékou, qui arrivent à un point d'arrêt lors de la tentative de coup d'État de la part du mercenaire Bob Denard, en 1977. Cf. § 2.3.1.

<sup>408</sup> U. Saxer et R. Grossenbacher, *Les médias et la communication* op. cit., p. 25.

télévision à des fins d'éducation)<sup>409</sup>. Probablement avec ces négociations, mises en doute comme nous l'avons vu par la turbulence politique constante de la période dahoméenne, la France voulait expérimenter le même genre de projet au Bénin aussi, afin de favoriser la formation culturelle de la population en sens moderne, dans une perspective qui dans ce cas également, comme dans le cas de la radiophonie, doit beaucoup au paradigme de la modernisation. La réalité historique toutefois a voulu justement que cela n'arrive pas, et a voulu l'introduction de la télévision au Bénin bien plus tard, lorsque les premières expériences de télé-éducation montraient déjà la corde<sup>410</sup>. Cette introduction s'accomplit alors — comme nous l'avons dit — sur la base de principes différents, dont parmi les premiers l'acquisition d'un plus grand prestige de la part de l'État dahoméen: il est en effet significatif que l'inauguration des infrastructures télévisuelles est programmée pour le première visite d'un chef d'État français (Georges Pompidou) au Dahomey indépendant, un événement destiné en premier lieu à reconnaître la dignité internationale du pays et de l'«étrange triumvirat» qui le gouvernait en ce temps. L'avènement de Kérékou au pouvoir comporte, comme nous l'avons vu, un conflit entre les intentions de la coopération française et celles du nouveau conseil révolutionnaire dans le cadre de la politique des communications. Kérékou refuse en effet la télévision, en accuse le caractère élitaire et peu démocratique, et en gèle le développement jusqu'en 1978. Autrement dit, la *logique d'utilisation* de la télévision suggérée par la France répugne particulièrement au nouveau régime béninois qui — sur la base des principes de souveraineté découlant du choix de la *self-reliance* — arrête le développement de ce moyen, le considérant inadéquat aux exigences éducatives et culturelles de la nation. Comme nous l'avons déjà noté précédemment, certaines sources suggèrent toutefois aussi que Kérékou avait retardé l'introduction de la télévision dans la tentative d'affranchir davantage le système médial béninois de sa dépendance technique envers l'ex-pouvoir colonial. Il paraît notamment que le gouvernement révolutionnaire avait engagé des négociations parallèles avec l'Allemagne Occidentale, afin d'adopter — dans le développement de la TV nationale — le système allemand PAL au lieu du français SECAM<sup>411</sup>. Un aspect technique seulement apparemment marginal, qui rend compte en réalité de l'importance du deuxième facteur d'influence exogène sur le système des médias cité ci-dessus, de la *conséquence commerciale* éventuelle des opérations de transfert technologique envers les pays en voie de développement. La coopération technique paraît en effet souvent agir comme tête de pont pour la pénétration commerciale des marchés des pays du Sud de la part des maisons productrices de hardware et software originaires du pays donateur: l'introduction d'une certaine technologie dans un pays aux ressources productives limitées — tel que le Bénin, par exemple — comporte en effet la successive dépendance de ce pays des entreprises productrices des appareillages introduits, soit en ce qui concerne leur mise à jour que leur simple entretien. Dans le cas de la télévision, le choix fait par de

<sup>409</sup> Y. Mignot-Lefebvre, *Les Etats et les cultures nationales* op. cit., p. 490.

<sup>410</sup> Ibidem.

<sup>411</sup> A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Cf. § 3.3.3.

nombreux pays africains d'adopter le système de synthèse SECAM a comporté à long terme une forte dépendance de ces pays quant aux fournitures du constructeur français Thomson, qui détenait alors le brevet SECAM et l'administrait en conditions de monopole. L'assistance technique en matière de télévision fournie par la France à différents pays de l'Afrique Occidentale a donc eu l'effet indirect de créer un nouveau marché intéressant pour ce constructeur français: en 1980 Thomson se trouve en effet à bénéficier du 10%-15% de son chiffre d'affaires global du commerce avec les pays africains<sup>412</sup>, parmi lesquels naturellement le Bénin aussi, puisque les négociations avec la RFA avaient échoué<sup>413</sup>. L'insolvabilité éventuelle de nombreux pays en voie de développement ne représente d'ailleurs un obstacle à des politiques de ce type. En bien des cas en effet

la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne possèdent pas les ressources financières en devises pour payer ces nouvelles technologies. Des crédits sont très souvent alloués par les gouvernements des pays d'origine des transnationales qui fournissent les équipements<sup>414</sup>.

Il s'agit dans ce cas d'une véritable subvention de la part du pays donateur à son l'économie nationale, une subvention qui est déguisée en crédit humanitaire. De *subvention déguisée* parle d'ailleurs aussi — nous l'avons vu — C.S. Kora, se référant aux rapports de coopération établis entre Canada et Bénin en matière de télécommunication. En ce cas, d'après Kora, la subvention avait même été, en un certain sens, mise à la charge du Bénin, obligé à importer les appareillages nécessaires au projet sans les soumettre à aucun type de droit<sup>415</sup>. Nous avons approfondi ce cas au § 3.3.4.

Notre intention n'est pas de donner un jugement de valeur sur l'action de la coopération internationale au Bénin. Nous nous limitons ici, conformément aux objectifs de ce travail, à constater que la nature de négociation des accords coopératifs établis entre le Bénin et les institutions étrangères d'aide au développement pendant la période analysée a contribué à l'affirmation dans ce pays d'une dynamique de développement des médias fondamentalement hétéronome, c'est-à-dire basée davantage sur des facteurs de nature exogène que sur la capacité de la part de l'État de planifier le système de communication nationale en direction d'un développement endogène.

---

<sup>412</sup> J.-A. Tudesq, *L'Afrique noires et ses télévisions* op. cit., p. 183.

<sup>413</sup> A. Tudesq, *Les médias en Afrique* op. cit., pp. 6-7. Il est inutile de noter que le choix du PAL aurait de toute façon provoqué des phénomènes de dépendance, en ce cas des producteurs allemands tels que Siemens et d'autres. Plus tard, les deux systèmes ont été accordés et ont pris le nom de PAL-SECAM, un processus de synthèse de l'image adopté par la majorité des pays européens.

<sup>414</sup> S.T. Kwame Boafo, *Les transferts des nouvelles technologies* op. cit., p. 645.

<sup>415</sup> C.S. Kora, *L'assistance technique du Canada* op. cit., p. 43. Plus loin, l'auteur arrive à affirmer que "à travers sa politique d'aide au développement, la Canada est en train de réaliser une offensive commerciale, focalisée principalement sur l'Afrique". *Ibidem*, p. 45.

## 4.2. Les difficultés d'une planification

Un autre aspect sur lequel nous pensons important tirer quelques conclusions est l'aspect lié à la possibilité réelle de la part d'un pays en voie de développement tel que le Bénin de réaliser une planification efficace de son système médial.

Nous avons vu en effet que malgré la période analysée ait été caractérisée par un phénomène d'*expansion de l'État*, le gouvernement béninois n'a pas réussi à mettre en œuvre des politiques efficaces d'orientation du système de communication nationale visant à favoriser le développement du pays, obtenant par contre, au plus, l'objectif primaire d'un contrôle rigoureux des courants d'information internes à la nation.

Cela arrive à notre avis soit à cause de la forte influence des facteurs exogènes précédemment indiqués, soit pour des raisons plus strictement liées aux qualités intrinsèques des systèmes de communication.

Les systèmes médiaux sont en effet des systèmes de nature très complexe, dont la planification implique la prise en considération d'un grand nombre de variables. On rappellera à ce propos l'affirmation de Ulrich Saxer concernant l'instrumentalisation des systèmes de communication :

Depuis qu'existent les moyens de communication de masse, les gouvernements — et d'autres acteurs — tâchent de les instrumentaliser pour leurs buts politiques et sociaux. (...) En définitive, le but précis est la création de certains états déterminés dans le public, soit cognitifs soit affectifs, à travers une offre médiale correspondante à même d'accroître la disponibilité de la population envers ces objectifs de l'État. La planification du gouvernement peut se rapporter à l'intégration institutionnelle des médias dans leur ensemble comme aux différents éléments de la communication médiale, c'est-à-dire à fournisseurs et communicateurs, à chaînes et systèmes de diffusion, à offres et réceptions médiales. *Il s'agit de systèmes extrêmement complexes et aussi d'un cas véritablement difficile de planification et, éventuellement, de contrôle du système.* (...) Ces systèmes de planification et de contrôle doivent présenter une complexité telle à réduire l'hyper-complexité de systèmes médiaux entiers dans le sens d'objectifs précis, du moment que leur capacité fonctionnelle court de graves dangers dès le début<sup>416</sup>.

Quant au cas spécifique des pays en voie de développement, l'auteur remarque ensuite que

(...) le grand échec des programmes, basés sur la communication médiale, de modernisation de nombreux pays en voie de développement devrait éveiller l'attention de la discipline [des *communication studies*, N.d.R.], qui est ici impliquée à son degré maximum. Dans les contextes les plus différents de la société paraissent s'imposer des lois propres de la communication médiale en

---

<sup>416</sup> U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., pp. 149-150 (traduction de l'auteur et cursives personnelles).

opposition à toute tentative de réglementation et d'instrumentalisation. *La tentative de s'en servir dans l'intention d'un changement social planifié est donc problématique autant que la planification des systèmes médias mêmes*<sup>417</sup>.

A côté des difficultés des pays en voie de développement de disposer des ressources techniques et financières nécessaires à planifier de manière adéquate (ou de n'importe quelle manière) leur système des médias, s'ajoutent donc des obstacles de nature intrinsèque aux systèmes médias mêmes, qui réduisent ultérieurement la possibilité d'en contrôler et d'en orienter le développement, surtout dans la direction d'objectifs déterminés de progrès économique et sociale.

Parmi les "lois propres" de la communication qui empêchent une planification efficace des systèmes médias se trouvent à notre avis les différentes *logiques d'utilisation* des médias qui avec le temps s'imposent parmi les individus et/ou les groupes qui forment une société. La manière dont les personnes utilisent les médias représente en somme une des variables les plus difficiles à contrôler au sein d'un système de communication.

Nous avons vu par exemple que la radiophonie au Bénin a été souvent confiée la tâche d'éduquer les masses rurales du pays, et ce soit de la part du gouvernement (notamment le gouvernement de la République Populaire), soit de la part des organismes de la coopération. Toutes ces tentatives semblent s'être fondés sur une version revue de l'ancienne *théorie hypodermique* de la communication, d'après laquelle la transmission d'un message suffit *en elle-même* à garantir sa réception de la part du bénéficiaire<sup>418</sup>. On part en somme de la prémisse que la diffusion d'un certain message (conseil agronomique ou principe révolutionnaire, n'importe) suffit à son introjection de la part de l'auditeur radiophonique. Au plus, on confie l'élaboration finale de ce message à une discussion collective, favorisée par la présence des nombreux *radio clubs* disséminés dans les campagnes du pays. Cette conception assez primitive de la communication radiophonique bute cependant contre la réalité d'un public complexe, qui utilise la radio de manière très variée, selon ses exigences individuelles. Notamment, comme dans d'autres pays, au Bénin aussi, avec le temps, s'impose parmi la population un emploi de la radio comme activité secondaire, pendant qu'on est occupé en d'autres activités. Le développement — au cours des premières années '70 — de la technologie à transistor (qui permet la construction d'appareils toujours plus légers et portatifs) ne fait que contribuer ultérieurement à cette tendance, permettant une écoute toujours plus individuelle et distraite du moyen radiophonique. La possibilité de pénétration

---

<sup>417</sup> *Ibidem*, p. 150 (cursives personnelles).

<sup>418</sup> Sur le succès de la théorie hypodermique, conçue au niveau européen vers les années '30, cf. M. Wolf, *Teorie delle comunicazioni di massa* op. cit., pp. 16-27. La théorie hypodermique a donné lieu à la plupart des expérimentations de propagande des régimes totalitaires de cette période. Ce n'est pas un hasard qu'un des ses plus grands défenseur a été le naziste Goebbels.

efficace à travers la radio est donc mise en doute, ainsi qu'en donne l'exemple efficace l'épisode suivante reportée par Saxer :

Déjà en 1975 un vieux paysan du Bénin décrivait à un expert d'évaluation de la FAO la radio de la manière suivante : "La radio est comme un ivrogne. Elle parle, parle, parle. Mais on ne l'écoute pas !"<sup>419</sup>.

Une synthèse assez exemplaire de la manière dont les logiques d'utilisation envisagées et souhaitées par le gouvernement et par la coopération ont été assez éloignées de la réalité des choses. L'écoute secondaire de la radio, et notamment l'exigence toujours plus répandue d'en faire un simple passe-temps, a d'ailleurs contribué — comme nous l'avons vu — à virer le modèle des contenus d'une radio originellement rurale telle que *Radio Parakou* vers un style plus léger et généralement caractérisé par la diffusion de morceaux de musique, inadéquat pour la tâche modernisatrice et progressiste originellement assignée à l'émetteur.

Autre facteur de grande complexité est l'aspect lié aux modalités rapides et imprévisibles de bien des développements en matière de technologies de la communication. Outre l'exemple déjà mentionné du transistor (qui accroît, il est vrai, la couverture du pays, mais qui favorise également une écoute de la radio de type secondaire) on peut penser à un autre exemple, celui de l'invention et la diffusion sur une grande échelle des magnétoscopes, qui ont eu l'effet de rendre périmée la programmation télévisuelle traditionnelle de nombreux pays en voie de développement. A ce propos, Yvonne Mignot-Lefebvre remarque que en les années '80

un nouveau venu, le magnétoscope, oublié des planificateurs et souvent aussi des services douaniers, se taille une large place dans de nombreux États, alternative domestique à des télévisions officielles jugées médiocres et orientées; celles-ci pour combattre les séduisantes vidéo-cassettes d'importation ont dû acheter toujours plus des programmes de fiction américains<sup>420</sup>.

Des facteurs techniques et des facteurs liés à la complexité de la composition du *pôle de la réception* des processus de communication médiatique semblent en somme empêcher une planification précise du système de communication d'une nation afin d'atteindre des objectifs déterminés.

L'affirmation au Bénin d'un modèle de développement des médias de nature fondamentalement exogène, dû principalement — comme nous l'avons vu — à des raisons ayant caractère politique et économique spécifiques de la situation analysée est aggravé, à notre avis, par des facteurs spécifiquement liés à la nature complexe des systèmes médiatiques, qui contribuent à rendre de fait impossible une planification des médias soignée et omnicompréhensive comme

---

<sup>419</sup> U. Saxer, *Mass media e società* op. cit., p. 157.

<sup>420</sup> Y. Mignot-Lefebvre, *Les États et les cultures nationales* op. cit., p. 496.

celle souhaitée par les gouvernements nationaux pendant la phase d'expansion de l'État.

En ce sens, la libéralisation relative du secteur des médias qui a eu lieu au Bénin à partir des années '90 peut être interprétée d'une part, certes, comme la tentative de créer les conditions pour une information pluraliste et démocratique, mais d'autre part également comme l'abandon (définitif ?) des velléités de planification de la part de l'État, face à l'impossibilité de tenir sous contrôle les différents aspects du développement du système médial. C'est l'histoire, comme toujours, qui décidera si un tournant de ce type est ou non susceptible de contribuer à une plus grande appropriation, de la part du Bénin et de son peuple, des technologies de communication présentes sur le territoire national.

### 4.3 Propositions de recherche

Nous désirons conclure cet essai en suggérant quelques possibles lignes directrices pour des recherches ultérieures.

Le travail accompli fait ressortir en premier lieu, à notre avis, l'importance pour le développement des médias du *contexte historique* où ceux-ci sont introduits et ensuite diffusés. Nous avons vu en effet qu'au Bénin, dans la période analysée, des facteurs d'origine généralement politique ou économique, mais de toute façon de nature historique, ont influencé de manière décisive le succès de l'introduction de certains moyens (comme la télévision, par exemple) et les modalités de diffusion des moyens déjà présents (comme la radio).

Nous signalons donc, comme première ligne de recherche possible, la réalisation d'*études comparées* des histoires des médias en différents pays en voie de développement, qui comparent les différentes attitudes adoptées en matière de communication soit par l'État que par les organismes de la coopération, en certains moments historiques<sup>421</sup>.

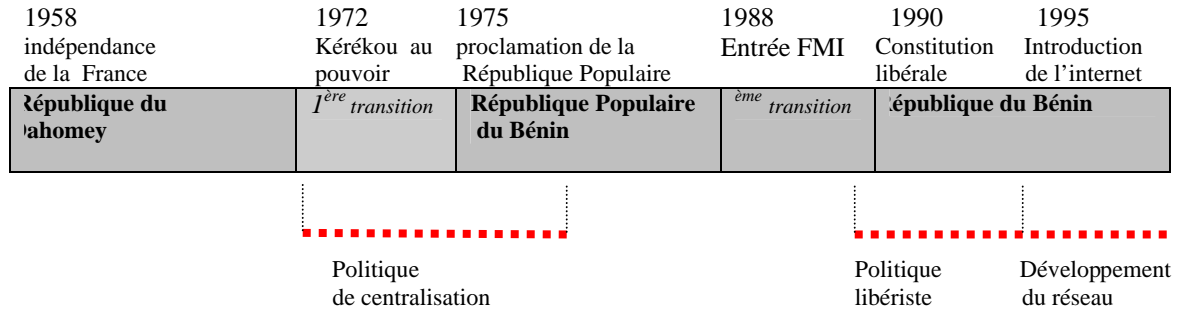
Il est également nécessaire, à notre avis, d'*approfondir l'histoire des médias béninois* en analysant la période successive à celle ici considérée, soit la *phase de libéralisation politique et économique* commencée à partir de 1990. Les années '90 voient en effet, outre la libéralisation de certains secteurs médiaux, l'introduction et le développement d'une nouvelle et importante technologie, celle du réseau internet, et en général des applications de la télématique. Nous reportons ci-de suite, à titre d'exemple et de suggestion, une adaptation du

---

<sup>421</sup> En ce qui concerne le Bénin et les pays proches, un travail de ce type a été réalisé, mais limité à l'histoire de la liberté de presse, par l'expert béninois René Bewa. Cf. R.E. Bewa, *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982.

schéma de l'histoire béninoise, dans lequel ont été intégrés les deux aspects principaux du développement des médias pendant les années '90.

Figure 4 – Tendances de l'histoire des médias béninois et introduction du réseau internet



Comme nous l'avons indiqué dans la partie introductive de ce travail, de ces temps on confie souvent aux nouvelles technologies la tâche de contribuer au développement économique et sociale des pays pauvres, ou du moins l'espoir que cela se vérifie. A notre avis, pour évaluer d'une manière objective les possibilités réelles d'un apport positif et significatif de ces nouvelles technologies aux économies et aux sociétés des pays en voie de développement, il est nécessaire de faire des études préliminaires sur les conditions historiques où ces technologies ont été introduites et successivement diffusées, analogue à l'étude développée dans cet essai. Nous estimons en effet avoir démontré que de ces conditions préliminaires dépend en large mesure les processus successifs d'appropriation des moyens de la part du peuple et de l'État, processus nécessaire et propédeutique à une utilisation des technologies adéquat aux différentes exigences nationales.

Nous confions à nous-mêmes et/ou à ceux qui voudraient contribuer à la connaissance de ce magnifique pays la tâche de réaliser une telle étude.



## Bibliographie

ADEBIAYE D.L., *Quel type de radiodiffusion voulons-nous en République Populaire du Bénin ? Une radio instrument de développement ou une radio source d'aliénation culturelle?*, Mémoire de fin de stage AR3 80, INA, Bry-sur-Marne 1982

AMBASSADE de France, Mission ACCT de Cotonou, *L'aide publique française au Bénin 1986*, Cotonou, 3/1987

AKPLOGAN J.-L., *A quand l'embellie promise?*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, pp. 22.27

AOUAGOW M.D., *Le rôle de la communication dans le développement du Port Autonome de Cotonou (PAC)*, Mémoire de fin d'études du 1<sup>er</sup> cycle, UNB/ENA, Abomey-Calavi 1999

BENIN, République Populaire du Bénin, Ministère des Enseignements Moyens et Supérieurs, Commission Nationale Béninoise pour l'UNESCO, *Séminaire National sur l'Information en République Populaire du Bénin 1-5 mai 1985*, Bulletin d'information n. 4, Cotonou 10/1985.

BENIN, République du Bénin, Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi, *Plan National de l'Emploi*, Cotonou 1996. Document consulté à l'adresse web <http://planben.intnet.bi/pne/anex.htm> en 2000.

BENIN, République du Bénin, Conférence Économique Nationale, *Synthèse des recommandations de la Conférence Économique Nationale*. Cotonou 1996. Document consulté à l'adresse web <http://planben.intnet.bi/pne/anex.htm> en 2000.

BENIN, République du Bénin, Gouvernement du Bénin, *Programme d'Action du Gouvernement*, Cotonou 1997. Document à consulter à l'adresse web <http://www.afrikinfo.com/lois/gouvern/pag/>.

BENIN, République du Bénin, Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi, *Plan d'Orientation 1998-2002. Rapport Général*, Cotonou 1998. Document consulté à l'adresse web <http://www.afrikinfo.com/lois/gouvern/plan/intro.htm> en 2000.

- BEWA R.E., *Liberté de la presse en Afrique. Cas du Bénin et du Togo*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1982
- BIAOU R., *Les moyens de communication et la politique d'information en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-science juridiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1979
- BRADBURY R.E., *Benin Studies*, Oxford University Press, Londres 1973.
- BRETON P., *L'utopia della comunicazione*, Utet, Turin 1995
- CHABI M., *Le douloureux apprentissage de la démocratie*, en *Vivant Univers*, Namur, n. 410, 1994, pp. 17-21.
- COLMAN A., *L'UIT et la coopération technique en Afrique*, Mémoire de maîtrise es sciences juridiques, UNB/FASJPEP, 1980, PP. 21-23.
- CORNEVIN R., *La République Populaire du Bénin*, Maisonneuve et Larose, Paris 1981
- DAHOMEY, République du Dahomey, Service de l'Information, *La République du Dahomey*, Porto Novo 1963
- DAHOMEY, République du Dahomey, *Assistance demandée au PNUD par le Gouvernement Dahoméen pour la période 1973-1976*, Cotonou, 07.1972
- DIABATE M.M., *Corrélation entre communication traditionnelle et moderne*, en *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Éditions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985, pp. 15-30
- DIANA S., *W.C.Net. Mito e luoghi comuni di Internet*, Minimum Fax, Rome 1997
- EPAMINONDAS E., KEDOWIDE Y., *Les activités de l'OPT en République Populaire du Bénin*, Mémoire de fin d'études, UNB/CPU Calavi 1979
- FLICHY P., *Storia della comunicazione moderna. Sfera pubblica e dimensione privata*, Baskerville, Bologne 1994
- GALLOY M.-R., GRUENNAIS M.-E., *Des dictateurs africains sortis des urnes*, en *Le Monde Diplomatique*, 11/97, p. 12
- GALY M., *Nouvelles démocraties, nouvelles impatiences*, en *Le Monde Diplomatique*, 8/94, pp. 10-11

- GBAGUIDI D.M.P.S., *Étude prospective du Service d'Information et de Documentation (SID) de l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) du Bénin*, Mémoire de fin d'études du 1<sup>er</sup> cycle, UNB-ENA, CEFOCI, 1998
- GIRAUD P.-N., *L'inégalité du monde*, Gallimard, Paris 1996
- GODIN F., *Bénin 1972.1982. La logique de l'État Africain*, L'Harmattan, Paris 1986
- GUBITOSA C., *Oltre Internet*, EMI-FCE, Bologne, Milan 1997
- HETTNE B., *Le teorie dello sviluppo*, ASAL- L'Harmattan Italia, Rome 1995
- IGUÉ j., *Le Bénin et la mondialisation de l'économie*, Karthala, Paris 1999
- JEANNENEY J.-N., *Storia dei media*, Ed. Riuniti, Rome 1996
- KORA C.S., *L'assistance technique du Canada dans les télécommunications en R.P.B.*, Mémoire de maîtrise es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1988
- KOSSOU B., *Avant-propos*, dans *La fonction culturelle de l'information en Afrique*, Les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan-Lomé 1985
- KWAME BOAFO S.T., *Les transferts des nouvelles technologies en Afrique Subsaharienne*, dans *Revue Tiers-Monde*, tome XXVIII, n° 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, P.U.F., Paris 1987, pp. 643-650.
- LOHENTO K., *Radioscopie de l'internet au Bénin*, Mémoire de fin d'études, Centre de Formation aux Carrières de l'Information de l'Ecole Nationale d'Administration du Bénin, Université Nationale du Bénin, 1997. Document consulté à l'adresse web <http://www.iafric.net/benin/memo> en 2000.
- MATTELART A., *La communication monde*, La Découverte, Paris 1991
- MATTELART A., *L'invention de la communication*, La Découverte, Paris 1994
- MATTELART A. et M., *Storia delle teorie di comunicazione*, Lupetti-EdC, Milan 1997
- MESPOUILLE I., *Du Dahomey au Bénin*, dans *Vivant Univers*, Namur, n° 410, 1994, pp. 8-15

MIGNOT-LEFEBVRE Y., *Les États et les cultures nationales et régionales face aux systèmes complexes d'information et de communication*, dans *Revue Tier-Mone*, tome XXVIII, n° 11, juillet-septembre 1987, Institut d'Études du Développement Économique et Social de l'Université de Paris I, P.U.F., Paris 1987, pp. 489-511

MILES I., RUSH H., TURNER K., BESSANT J., *I.T. Information Technology*, Baskerville, Bologne 1993. Abrégé dans les notes en "Miles et al. "

La NATION, *ACCT au Bénin. Bilan et perspectives*, dans *La Nation. Spécial VI<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie*, 12.1995, pp. 22-23

NOMO ZIBI-MOULANGO P., *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, L'Harmattan, Paris 1996

NOUDJENOUME P., *Les accords de coopération entre le Bénin et l'Allemagne 1960-1995*, ENA/Fondation Hanns Seidel, Cotonou 1995

NOUDJENOUME P., SINDETE D.Y., *Les traités et les accords de coopération entre le Bénin et la France 1851-1993*, Imprimerie Nationale du Bénin, Cotonou 1996

NWOKWEDI E., *Nigeria-Benin Relations : the Joy and Anguish of bilatéralisme*, dans *Genève-Afrique*, IUED Genève, vol. XXIX, n. 1, 1991, pp. 31-52.

ORTOLEVA P., *Mediastoria*, Pratiche, Parma 1995

PASSOT B., *Le Bénin*, L'Harmattan, Paris 1996

PTT DAHOMEY, *Ptt Dahomey*, Cotonou 1958 (brochure publique distribuée par les PTT)

ROMITELLI V., *Storiografia, cronologia e politica*, Liguori, Napoli 1993

SABELLI F., *Ricerca antropologica e sviluppo*, Ed. Gruppo Abele, Turin 1994

de SARDAN J.-P.O., *Lo sfacelo degli stati africani*, en *Le Monde Diplomatique*, 2/2000, pp. 8-9.

SAXER U., GROSSENBACHER R., *Les médias et la communication au service du développement dans la République Populaire du Bénin*, Institut Universitaire de la Science de la Communication, Zürich 1984

SAXER U., *Mass media e società*, Armando Dadò, Locarno 2000

SOUROU G.B., *Contribution des télécommunications au développement socio-économique du Bénin*, Mémoire de maîtrise es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1986

TOKPANOU G., *Les monopoles des Postes et des Télécommunications en République Populaire du Bénin*, Mémoire de maîtrise es-sciences juridiques, UNB/FASJEPT 1980

TOUDONOU J.A. et KPENONHOUN C., *Constitutions et textes Constitutionnels de la République du Bénin depuis les Origines Dahoméennes*, CEREDDEC-AFRIQUE / Fondation Friedrich Neumann, Cotonou 1997

TUDESQ A.-J., *L'Afrique noire et ses télévisions*, Antropos-economica/INA, Paris 1992

TUDESQ A.-J., *Les médias en Afrique*, Ellipses, Paris 1999

VETONGNON C.R., *Un office d'État: l'ORTB*, Mémoire es sciences économiques, UNB/FASJEP, Abomey-Calavi 1980

WOLF M., *Teorie delle comunicazioni di massa*, Bompiani, Milan 1992

WOLF M., *Gli effetti sociali dei media*, Bompiani, Milan 1992

ZIEGLER J. (dir.), *Démocratie et nouvelles formes de légitimation en Afrique. Les Conférences nationales du Bénin et du Togo*, en *Itinéraires: Notes et travaux*, dir. J. Ziegler, n. 37, 10/97, pp. 1-50.